1364

REPUBLIQUE DU SENEGAL Un peuple – Un but – Une foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

CELLULE DE SUIVI DU PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

DOCUMENT DE STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

RAPPORT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

ANNEE 2004

DOCUMENT FINAL

MAI 2005

Liste des abréviations et sigles

AFDS: Agence du Fonds de Développement Social

ACBF: African Capacity Building Foundation

APIX : Agence pour la Promotion des Investissements

BAD : Banque Africaine de Développement

BCI: Budget Consolidé d'Investissement

BM : Banque Mondiale

CDMT: Cadre de Dépenses à Moyen Terme

CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CFAA-CPAR: Country Financial Accountability Assessment

CSC/DSRP: Comité Syndical de Suivi de la Lutte contre la pauvreté

COLUPAS: Collectif National de la Société Civile pour la Lutte contre la Pauvreté

CRP: Comité Régional de Pilotage

CRSE: Comité Régional de Suivi-Evaluation

CSPLP/MEF: Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté/Ministère

de l'Economie et des Finances

CTRS: Coûts temporaires des réformes structurelles

DDI: Direction de la Dette et de l'Investissement

DGF: Direction Générale des Finances

DPS: Direction de la Prévision et de la Statistique

DSRP : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

FDS: Fonds de Développement Social

GESDEP: Gestion des Dépenses Publiques

GIF: Groupe d'Initiative des Femmes

IGF: Inspection Générale d'Etat

LFR: Loi des Finances Rectificative

LOASP: Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale

MEF: Ministère de l'Economie et des Finances

NTIC: Nouvelles Technologies de l'Information et la Communication

OCB: Organisations Communautaires de Base

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

PAP: Plan d'Actions Prioritaires

PAPEL: Programme d'Appui à l'Elevage

PDEF: Programme Décennal de l'Education et de la Formation

PDIS : Programme de développement intégré de la santé

PIB: Produit Intérieur Brut

PLCP: Programme de Lutte contre la Pauvreté

PTIP: Programme Triennal d'Investissements Publics

PNDS : Programme National de Développement Sanitaire

PME/PMI: Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries

PNIR: Programme National d'Infrastructures Rurales

PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement

POR: Plan d'Opérations Régional

POS: Plan d'Opérations Sectoriel

PPTE: Pays Pauvres Très Endettés

SCA: Stratégie de Croissance Accélérée

SIGFIP: Système Intégré de Gestion des Finances Publiques

SRP : Stratégie de Réduction de la Pauvreté

TDR: Termes de Références

TOFE: Tableau des Opérations Financières de l'Etat

TVA: Taxe sur la Valeur Ajoutée

UE: Union Européenne

UEMOA: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

US: United States

INTRODUCTION

CONTEXTE

Au terme d'un long processus participatif, le Sénégal a élaboré un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), adopté en 2001 par le Gouvernement et approuvé par les institutions de Bretton Woods en décembre 2002.

Du fait de ce processus participatif qui fonde sa légitimité, le DSRP est le cadre de référence du Gouvernement en matière de formulation de politique économique pour la croissance et la lutte contre la pauvreté. A ce titre, il sert de base pour l'élaboration des plans sectoriels de développement et des programmes d'investissement, et constitue (i) un outil de coordination pour impulser le partenariat entre les différents acteurs; (ii) un instrument de mobilisation des ressources et de recentrage des actions de développement de l'Etat autour d'objectifs clairement définis, assortis d'indicateurs de performance et d'impact ; et, (iii) un levier pour un développement communautaire efficace.

Dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP, le Gouvernement s'est engagé à élaborer un rapport annuel pour rendre compte de l'état d'avancement de l'exécution des actions inscrites dans la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP). Ce document doit notamment:

passer en revue les programmes d'investissements disponibles ;

rendre compte du degré de mobilisation des ressources auprès des partenaires au développement et de l'Etat, et analyser les résultats pour chaque acteur, en mettant en évidence les facteurs de performance et les contraintes ;

dresser un état d'exécution des politiques, programmes et projets (PPP) inscrits dans le

analyser l'évolution des indicateurs de suivi de la SRP;

analyser les modalités de mise en œuvre et de suivi du DSRP, en mettant en évidence

les résultats et les contraintes ;

analyser la prise en compte des principes directeurs, notamment des questions transversales de genre, de décentralisation, de faire -faire, de participation, et de transparence dans la mise en œuvre ;

analyser et évaluer le degré d'alignement des partenaires au développement sur le

DSRP (formulation des programmes d'appui et d'assistance);

analyser le degré d'alignement des organisations de la Société Civile (OSC) sur le DSRP en mettant en évidence les résultats atteints, les facteurs de performance et les

formuler des recommandations pour la poursuite de la mise en œuvre et la révision du

DSRP.

L'élaboration de ce second rapport d'avancement s'inscrit dans le contexte de la préparation d'un nouveau DSRP.

METHODOLOGIE

Le rapport d'avancement 2004, a été réalisé selon une approche concertée et participative. Les travaux ont démarré avec la tenue d'un atelier ayant regroupé près de 200 participants représentant les acteurs étatiques, le secteur privé, les organisations de la société civile dans leur diversité, les partenaires au développement et les acteurs régionaux. Cette rencontre a permis d'examiner les TDR du processus, de valider la méthodologie d'élaboration du rapport et de mettre en place cinq (5) commissions correspondant aux groupes d'acteurs qui ont pris part aux phases d'élaboration et d'exécution, à savoir : l'Etat, le Secteur privé, la Société civile, les collectivités locales et les partenaires au développement.

Les commissions ont ensuite travaillé en sous-groupes thématiques dont chacun avait le mandat de préparer les contributions respectives avec l'appui d'un Cabinet d'études.

Chaque commission a défini librement les domaines de concentration de sa contribution. Des consultants ont été mis à la disposition de la commission des OSC¹ pour les appuyer dans certains aspects spécifiques.

La synthèse des travaux produits a été faite selon le processus ci-après :

- √ réflexion des sous-groupes sur des thématiques définies à l'intérieur de chaque commission;
- ✓ mise en commun des travaux des sous-groupes ;
- √ rédaction du rapport de la commission d'études par le consultant ou par la commission elle-même (cas de la commission société civile);
- validation du rapport de chaque commission au cours d'un atelier
- ✓ production du rapport de synthèse sur la base des contributions des commissions.

Dans cette démarche, qui a permis aux acteurs de mener en toute autonomie leur propre exercice, les consultants se sont limités, conformément à leur mandat, à un rôle d'appui technique et logistique, en mettant à la disposition des groupes de travail leur expertise et les informations utiles à l'élaboration des contributions.

Le présent rapport d'avancement comprend cinq parties. La partie 1 analyse le cadre macro-économique 2004, en vue de comparer les prévisions, selon les différents scénarii, et les résultats obtenus. Dans la partie 2, il est examiné la programmation et l'exécution budgétaire, pour vérifier leur conformité avec le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) du DSRP pour l'année 2004. La partie 3 retrace les politiques et réformes mises en œuvre dans tous les secteurs, et décline notamment l'exécution de la matrice de mesures du DSRP. La partie 4 étudie l'évolution des indicateurs du DSRP et apprécie la trajectoire suivie des objectifs tracés. La partie 5 analyse les activités du dispositif de pilotage, d'exécution et de suivi-évaluation, en prenant en considération les différents niveaux sectoriels et spatiaux. Enfin, le rapport se termine par des recommandations de nature à améliorer la mise en œuvre du DSRP et à faciliter l'atteinte des objectifs fixés.

La définition des TDR la sélection et la supervision des consultants étaient assurées par chaque commission en toute autonomie et les coûts financiers pris en charge par le partenaire financier (GTZ) et les OSC.

PARTIE I - ANALYSE DU CADRAGE MACROECONOMIQUE

L'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté en 2004 se fait dans un contexte marqué par une amélioration des performances économiques et financières au Sénégal, avec une croissance réelle du PIB estimée à 6% et l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE en 2004.

L'analyse de ces performances, en liaison avec les scénarii établis dans le cadre macroéconomique du DSRP, permettra d'apprécier la conformité des politiques économiques aux objectifs de réduction de la pauvreté tels que retenus dans le DSRP.

I.1. PERFORMANCES MACROECONOMIQUES ET REDUCTION DE LA PAUVRETE

Estimé à 6% en 2004, contre 6,5% en 2003, le taux de croissance du PIB est resté inférieur à l'objectif de croissance d'au minimum 7% par an, nécessaire pour réduire de plus de moitié la pauvreté d'ici 2015, conformément aux Objectifs du Millénium pour le Développement (OMD) auxquels le Sénégal adhère.

Si la croissance économique tire sa source, en 2004, au bon comportement des secteurs secondaire et tertiaire, son infléchissement par rapport à 2003 (qui était une année de rattrapage après le ralentissement de 2002) est lié aux contre performances notées dans le secteur primaire.

Tableau 1 : Evolution des performances sectorielles 2001-2004 (Taux de croissance par secteur en %)

	PRIMAIRE	SECONDAIRE	TERTIAIRE
2001	3,3	4,3	4,1
2002	-20,6	9,8	5,5
2003	19,8	6,4	4,4
2004	2,3	6,7	7,4

Source : Situation Economique et financière en 2004 et perspectives en 2005 (DPS)

En effet, la croissance du secteur primaire est estimée à 2,3% en 2004 contre 19,8% en 2003 en raison du faible dynamisme du sous-secteur agricole qui a connu une croissance de 2% suite à la baisse de 21% de la production céréalière consécutive au péril acridien dans la partie nord du pays. Par contre, le sous-secteur de l'élevage a progressé de 5% en 2004 en raison de l'amélioration des rendements consécutive à la poursuite de la politique de promotion de la production locale de viande.

Concernant la pêche, la production est estimée en baisse de 5% en 2004, du fait du recul du rythme de l'activité de la pêche artisanale consécutif à l'application de la pause biologique décidée par le gouvernement, conformément aux objectifs du développement durable repris dans le DSRP comme priorité (Cf. : DSRP page 45).

Dans la même optique, la politique de maintien de l'équilibre écologique a permis une croissance du sous-secteur de la forêt évaluée à 4,0% en 2004.

S'agissant du secteur secondaire, sa croissance est estimée à 6,7% grâce à la bonne tenue de l'ensemble des sous-secteurs, excepté les mines et les huileries. En effet, malgré la disponibilité en année pleine du phosphate de la carrière de Tobène, le sous-secteur des mines et carrières enregistrerait une baisse de 5,2% en 2004, en raison de la diminution de l'activité d'extraction d'autres mines et carrières, notamment le sel et quelque peu de la baisse de la production de phosphate.

L'activité des huileries poursuit sa tendance baissière amorcée depuis 2002. En effet, après les baisses de 9,6% en 2002 et de 22,8% en 2003, le secteur accuse un nouveau repli de 16% en 2004. Cette contre-performance est imputable à l'insuffisance des graines destinées à la trituration, en raison du faible niveau de collecte en 2003 et de l'épuisement des stocks de graines d'arachides d'huileries.

Grâce aux investissements réalisés, visant à augmenter la capacité de production et à améliorer la gestion de la principale entreprise, auxquels s'ajoutent les performances enregistrées dans l'électrification rurale, le sous-secteur de l'énergie a maintenu un niveau d'activité satisfaisant avec une croissance de 3,4% en 2004.

S'agissant du sous-secteur du Bâtiment et Travaux Publics, sa croissance reste très soutenue en raison des investissements publics en infrastructures de base et du dynamisme de la construction de logements des ménages. Le sous-secteur enregistre une hausse de 13% en 2004 contre 10,5% en 2003.

Nonobstant la persistance de l'environnement peu favorable pour l'acide phosphorique en 2004, les autres industries ont retrouvé un regain de dynamisme avec une hausse de 7,4%, grâce à la progression des sous-secteurs des matériaux de construction, du raffinage de pétrole et des autres industries alimentaires. Par ailleurs, le sous-secteur de la chimie de base a amorcé un regain d'activité depuis le deuxième trimestre de l'année.

Au niveau du secteur tertiaire, la croissance s'est établie à 7,4% en 2004, essentiellement tirée par le sous-secteur des Transports et Télécommunications qui affiche une progression de 10,6%, grâce au développement de la téléphonie mobile et à la hausse de l'activité des téléservices, consécutifs aux progrès réalisés dans la libéralisation du secteur.

Les activités de commerce ont maintenu leur rythme de progression avec une croissance de 6,7% contre 4,2% en 2003, du fait d'un meilleur approvisionnement des marchés résultant du bon comportement de l'ensemble des secteurs.

Les offres de services de santé et d'éducation ont progressé respectivement de 4,0% et 7,0% en raison des efforts consentis dans ces secteurs prioritaires, notamment, le renforcement des effectifs à travers la politique de recrutement dans la fonction publique inscrite dans le DSRP pour soutenir l'axe « accès aux services sociaux de base et renforcement des capacités » (voir DSRP page 50).

S'agissant du niveau des prix, l'augmentation du déflateur du PIB est estimée à 1,9% en 2004 contre 0,9% en 2003. Cette hausse résulte en partie de la flambée du prix du baril de pétrole qui a atteint des niveaux historiques (50 dollars en septembre) atténuée toutefois par la dépréciation du dollar face à l'Euro. Cependant, l'impact du coût du pétrole sur les prix à la consommation reste modéré, grâce au maintien de la tendance baissière des prix des produits locaux. Au total, le taux d'inflation mesuré par l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation se situe à 0,5% en 2004, très en deçà de la norme de 3% retenu dans le cadre de la politique de convergence de l'UEMOA.

Pour ce qui concerne la **demande**, la consommation finale, en termes réels, a crû moins vite que le PIB en 2004 (5,4%). Cette situation résulte du ralentissement du rythme de la consommation privée qui enregistre une croissance de 5% contre 7% en 2003. Toutefois, la consommation publique a connu un regain de dynamisme en 2004 avec une hausse de 8%. Globalement, le niveau de l'épargne intérieure s'est amélioré en affichant un taux de 9,7% contre 7,7% en 2003. Cependant, ce taux reste légèrement inférieur à celui prévu dans le scénario tendanciel du cadrage du DSRP établi à 10,3% en 2004. Par ailleurs, le taux d'épargne nationale s'établit à 16,2%, soit 2 points au dessus du taux retenu dans le scénario optimiste du DSRP, en raison du dynamisme des ressources reçues de l'extérieur

L'investissement a progressé de 7,2% en termes réels, permettant de réaliser un taux d'investissement de 23% en 2004, contre 20,7% en 2003, et de dépasser l'objectif 21,2%

fixé dans le scénario optimiste du DSRP. Au total, la demande intérieure a progressé de près de 6% en termes réels.

Pour ce qui est de la demande extérieure nette, les exportations de biens et services ont augmenté de 4,4% en termes réels contre une progression du volume des importations de biens et services de 2%.

Le solde de la balance commerciale est estimé à -484,7 milliards FCFA en 2004 contre -469,9 milliards FCFA en 2003, soit une dégradation de 14,8 milliards FCFA traduisant un accroissement en valeur des importations de biens (59,7 milliards FCFA) plus important que celui des exportations (44,9 milliards FCFA). Les exportations globales de biens² sont estimées à 775,5 milliards FCFA en 2004 en progression de 6,1% par rapport à leur niveau de 2003 (730,6 milliards FCFA). Légèrement au dessus du taux prévu dans le scénario tendanciel (6,1%), la croissance des exportations du Sénégal n'atteint pas le taux du scénario moyen et est loin du scénario optimiste.

Par contre, les importations de biens se sont établies en 2004 à 1.260,1 milliards FCFA contre 1.200,5 milliards FCFA un an plutôt, soit un accroissement de 5,0%. La croissance des importations est donc comprise entre le taux requis dans le scénario moyen (4,9%) et le scénario optimiste (8,2%). Elle résulte principalement de la hausse des achats de produits pétroliers, de biens intermédiaires et de biens d'équipement. En effet, la facture pétrolière est estimée à 270,7 milliards FCFA en 2004 contre 230,7 milliards FCFA en 2003, soit une hausse de 17,3% liée notamment au raffermissement des cours, atténuée cependant par la dépréciation du dollar. En définitive, les prix des produits pétroliers, exprimés en francs CFA ont progressé de 19,1% en 2004. Les importations de biens d'équipement et de biens intermédiaires ont enregistré pour leur part des hausses respectives de 7,2% et 8,4%. En revanche, la facture alimentaire a connu une baisse de 7,4 milliards FCFA du fait de la baisse des importations de riz (-14,4%) entre 2003-2004.

S'agissant de l'évolution des services et revenus nets, le solde déficitaire de la balance des services s'est situé à 14,7 milliards FCFA en 2004 contre 13,1 milliards FCFA en 2003. Cet état de fait serait imputable notamment à l'accroissement des sorties au titre du fret en liaison avec la hausse des importations.

Les revenus nets ont baissé de 6,1 milliards FCFA , ressortant à -85,2 milliards FCFA en 2004 contre -79,1 Milliards FCFA en 2003.

L'excédent des transferts courants est évalué à 319,2 milliards FCFA en 2004 contre 308,3 milliards FCFA en 2003, soit une hausse de 10,9 milliards FCFA, résultant notamment des transferts privés qui sont passés sur la période de 241 milliards FCFA à 252,4 milliards FCFA. Les transferts courants publics, par contre, passent de 67,3 milliards FCFA en 2003 à 66,8 milliards FCFA en 2004 soit une baisse de 0,5 milliards FCFA.

Quant à la balance courante, le déficit courant rapporté au PIB est passé de 6,9% en 2003 à 6,5% en 2004. Le compte courant hors don s'établit à -8,3% alors que les prévisions du DSRP étaient de -8,5% dans le scénario optimiste et - 7,7% dans le scénario moyen. Cette évolution traduit celle de l'ensemble des composantes du compte courant.

Les transferts en capital sont évalués à 113,1 milliards FCFA en 2004 contre 87,6 milliards FCFA en 2003, soit une hausse de 25,5 milliards FCFA due à l'augmentation des ressources mobilisées dans le cadre de l'initiative PPTE après l'atteinte du point d'achèvement en avril 2004 (41,9 milliards FCFA en 2004 contre 20,7 milliards FCFA en 2003). De même, le solde excédentaire du compte d'opérations financières a connu une hausse de 57,3 milliards FCFA imputable à la fois aux capitaux publics nets et aux capitaux privés. En effet, les capitaux publics nets ont quasiment doublé à la faveur notamment de la mobilisation de 25,4 milliards FCFA au titre de l'assistance budgétaire et de 108,9 milliards FCFA sur les prêts projets contre 90,9 milliards FCFA en 2003.

² Commerce général ajusté

Les capitaux privés ont également enregistré une hausse de 28,2 milliards FCFA liée essentiellement au doublement des investissements directs qui sont passés de 29 milliards FCFA en 2003 à 61,5 milliards FCFA en 2004.

Tableau 2 : Scénarii du cadrage du DSRP et réalisations en 2004

Désignation	Scénario Optimiste 2004	Scénario Moyen 2004	Scénario Tendanciel 2004	Réalisation 2004
Taux d'investissement	21,2	20,5	18,5	23
Taux d'épargne nationale	14,3	14,3	13,3	16,2
Taux d'épargne intérieur	11,6	11,6	10,7	9,7
Taux de croissance des importations	8,2	4,9	5,5	4,4
Taux de croissance des exportations	6,9	6,5	6,0	2,0
Taux de croissance des expertantess Taux de croissance du PIB	7,2	6,5	5,3	6,0
Solde global de la balance des paiements	28,8	16,4	4,0	120,8
Compte Courant Hors Dons/PIB	-8,5	-7,7	-6.5	-8,3
Dépenses en capital	432,0	389,0	345,9	370,9
Sur ressources internes	179,8	171,8	163,7	176,7
Sur ressources PPTE	27,2	27,2	27,2	38,7
Sur ressources externes	225	190	155	155,5

Source : Situation économique et financière en 2004 et perspectives en 2005 (DPS)

Malgré ces performances, le taux de croissance reste en deçà de l'objectif de 7 à 8 % nécessaire pour réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015 et ceci conformément aux OMD (cf. DSRP, page 13).

La croissance limitée est due, entres autres, à un dynamisme insuffisant des investissements privés consécutif; entre autres facteurs, au faible niveau de réalisation des investissements dans le secteur productif et en particulier des investissements directs étrangers. A ce titre, les réformes engagées en 2004 dans le cadre du Conseil Présidentiel de l'Investissement (loi anti-corruption, adoption d'une série de 35 mesures fiscales favorables à l'investissement incluse dans la Loi de finances (2004) devraient aider à renforcer le niveau des investissements directs étrangers.

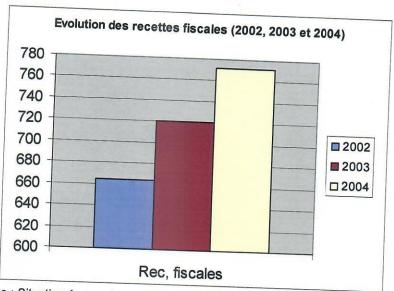
Parmi les facteurs explicatifs du blocage des investissements, figurent notamment l'accès difficile au foncier et l'engorgement de la capitale et ses conséquences sur la mobilité urbaine.

I.2. PERFORMANCES BUDGETAIRES ET REDUCTION DE LA PAUVRETE

Au plan budgétaire, la deuxième année de mise en œuvre du DSRP s'est caractérisée par la poursuite de l'assainissement des finances publiques à travers un bon niveau de recouvrement des recettes et une gestion prudente des dépenses, avec un niveau d'exécution satisfaisant.

I.2.1. Les recettes budgétaires

Graphique 1 : Evolution des recettes fiscales (2002-2004) (en milliards FCFA)



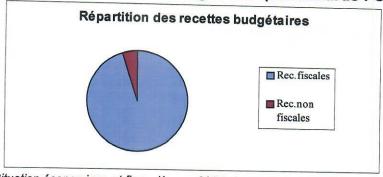
Source : Situation économique et financière en 2004 et perspectives en 2005 (DPS)

Les recettes budgétaires totales sont estimées à 771,6 milliards FCFA à fin décembre 2004 contre 720 milliards FCFA en 2003, soit un accroissement de 51,6 milliards FCFA en valeur relative.

Les recettes fiscales sont estimées à 736,2 milliards FCFA en 2004 contre 676,9 milliards FCFA en 2003, soit une augmentation de 59,3 milliards FCFA en valeur absolue et de 8,8% en valeur relative. Cette bonne performance est due au bon comportement des impôts directs et indirects.

Les impôts directs ont atteint 178,7 milliards FCFA en 2004 contre 159,2 milliards FCFA en 2003, soit une augmentation de 19,5 milliards FCFA, du fait du bon niveau de recouvrement de l'impôt sur les sociétés.

Graphique 2 : Répartition des recettes budgétaires (En milliards FCFA)



Source : Situation économique et financière en 2004 et perspectives en 2005 (DPS)

Les impôts indirects sont passés de 487,1 milliards FCFA en 2003 à 522,9 milliards FCFA en 2004, soit une amélioration de 35,8 milliards FCFA en valeur absolue et de 7,3% en valeur relative. Ainsi, les taxes sur biens et services (y compris la TVA à l'import) sont estimées à 406 milliards FCFA en 2004 contre 371,5 milliards FCFA en 2003, soit une hausse de 34,5 milliards FCFA.

La TVA à l'importation est passée de 148,2 milliards FCFA en 2003 à 156 milliards FCFA en 2004, soit une amélioration de 7,8 milliards FCFA. Le montant des recouvrements des droits de porte est évalué à 116,9 milliards FCFA en 2004 contre 115,6 milliards FCFA en

2003, soit une augmentation modérée de 1,3 milliard FCFA. Cette faible augmentation est due essentiellement à l'impact de la mesure sur la limitation des importations de véhicules de plus de cinq ans décidée par le gouvernement pour des raisons écologiques.

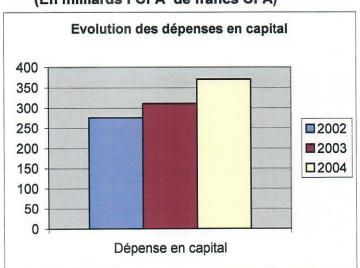
Le montant des droits d'enregistrement et de timbre est estimé à 31,3 milliards FCFA en 2004 contre 30,6 milliards FCFA en 2003.

Au total, la pression fiscale s'établit à 18,3% en 2004 contre 18,2% en 2003, soit au dessus du minimum de 17% établi par l'UEMOA. Le maintien d'une pression fiscale satisfaisante résulte de l'amélioration de l'assiette fiscale suite à des stratégies de recouvrement renforcées des impôts et une meilleure identification de tous les contribuables potentiels notamment par la mise en place d'un système de recensement des contribuables du secteur informel.

Les recettes non fiscales sont estimées à 35,4 milliards FCFA en 2004 contre 43,1 milliards FCFA l'année précédente.

I.2.2 Les dépenses

Les dépenses totales et prêts nets sont estimés à 950,8 milliards FCFA contre 850,1 milliards FCFA en 2003, soit un accroissement de 114,8 milliards FCFA en valeur absolue et de 11,8% en variation relative.



Graphique 3 : Evolution des dépenses en capital (En milliards FCFA de francs CFA)

Source : Situation économique et financière en 2004 et perspectives en 2005 (DPS)

Les dépenses ordinaires sont estimées à 561,5 milliards FCFA, enregistrant ainsi une hausse de 32 milliards FCFA par rapport à l'année précédente. Cette hausse est essentiellement le fait de la masse salariale qui s'établit à 223,9 milliards FCFA contre 203,7 milliards FCFA en 2003, en raison du programme spécial de recrutement dans la fonction publique, de 5000 agents par année, pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté. Ainsi, le ratio de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales a légèrement augmenté en passant de 30.12% en 2003 à 30,4% en 2004. Ce taux est supérieur aux projections dans le DSRP pour 2004 (28,2%) mais demeure bien en deçà du plafond de 35% retenu parmi les critères de convergence de l'UEMOA.

Les autres dépenses courantes s'élèvent à 291 milliards FCFA contre 281,2 milliards FCFA en 2003 soit une légère hausse d'environ 3,5%.

Les comptes spéciaux et correspondants du Trésor sont excédentaires de 0,8 milliard. Les dépenses en capital enregistrent une progression de 9,6% par rapport à l'année précédente pour se situer à 370,9 milliards FCFA dont 172,9 milliards FCFA sur financement interne (hors PPTE). Cette hausse des dépenses en capital est

essentiellement due à l'intérêt porté par le gouvernement sur les secteurs sociaux de base ciblés dans le DSRP et qui permettront d'atteindre les OMD. Le ratio des dépenses en capital financées sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales est ainsi d'environ 24%, soit au-delà du seuil minimal de 20% fixé dans le cadre des critères de convergence de l'UEMOA.

Globalement, au terme de l'exécution budgétaire 2004, le solde budgétaire de base hors PPTE et CTRS³, est excédentaire de 1,4% du PIB. Le solde budgétaire global (dons compris) affiche un déficit de 2,7% du PIB. Hors dons, le déficit se situe à 4,4% du PIB. S'agissant du financement du déficit budgétaire en 2004, le recours aux ressources intérieures nettes est de -20,1 milliards FCFA, tandis que sur le financement extérieur, les tirages sont estimés à 129,1 milliards FCFA, constitués exclusivement de prêts projets.

Au total, la gestion des finances publiques a été satisfaisante, l'objectif de pression fiscale a été atteint ; de même que les objectifs portant sur les dépenses en capitale sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales.

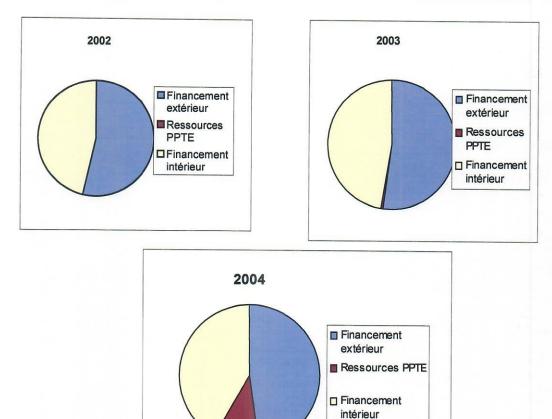
Tableau 3 : Scénarii des indicateurs budgétaires et réalisations 2004

Désignation	Scénario Optimiste	Scénario Moyen	Scénario Tendanciel	Réalisatio n
Pression fiscale en %	18,2	18,2	18,2	18,3
Masse salariale/recettes fiscales en %	28,2	28,1	28,4	30,4
Dépenses d'investissement sur ressources internes/recettes fiscales	23,4	22,4	21,7	24
Dépenses en capital en % du PIB	9,6	8,6	7,7	8,3
Y compris PPTE	10,2	9,4	8,5	9,21
Excédent ou déficit (-) de base en % du PIB	1,2	1,6	1,9	-0,2
Hors PPTE + CTRS	2,1	2,4	2,7	1,4
Excédent ou déficit (-) base caisse en % du PIB				
Dons compris	-1,2	-0,5	0,0	-2,7
Dons non compris	-4,4	-3,3	-2,2	-4,4

Source : DPS et DSRP

³ Les réformes structurelles sont financées sur ressources externes, dans le cadre du Programme d'Ajustement du Secteur Privé prévu avec la Banque Mondiale.

Graphique 4 : Répartition des ressources en capital 2002-2004



I.2.3 La dette publique

Après son éligibilité à l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) renforcée en juin 2000, le Sénégal a atteint le Point d'Achèvement en avril 2004, en raison de la qualité de son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté et des efforts importants réalisés en matière de réformes économiques et structurelles reconnues par les pays créanciers.

C'est ainsi qu'au mois de juin 2004, les pays créanciers membres du Club de Paris ont décidé d'annuler la dette du Sénégal pour un montant de 94 millions de dollars US en valeur actuelle nette qui représente l'effort leur incombant dans le cadre de l'initiative PPTE. En sus de ce montant, la plupart des créanciers se sont engagés à accorder, à titre bilatéral, des allègements de dette additionnels de 336 millions de dollars en valeur actuelle nette. Les décisions d'allégements de dettes se sont traduites par des montants qui sont souvent allés au-delà des engagements des pays.

Le tableau 4 montre que certains pays ont même annulé la totalité de leurs dettes. Les créanciers multilatéraux, dont certains avaient donné une assistance intérimaire, ont libéré leur part d'allègement.

Tableau 4 : Ordonnancements ou recouvrements par le bailleur des économies PPTE 2000-2005 (En milliards FCFA de FCFA)

BAILLEURS	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Banque de France	0	0	0	0	12,5	7,7
BAD/FAD	0	5,2	6	4,9	0	6,2
BAOD	0	0,6	1,1	0	0	1,9
CESCE (Espagne)	0	0	0	0	1,9	2,2
COFACE (France)	0	0	0	0	1,4	0,8
ECGD (Royaume-Uni)	0	0	0	0	0,1	0,2
EXIM (USA)	0	0	0	0	0	0,1
FED/BEI	0	0	0,6	0,8	2,5	2,5
FIDA	0	0	0	0	0,5	0,5
FMI	1,1	2,8	2,6	2,6	5,3	6,2
FND	0	0	0	0	0,1	0,1
GIEK (Norvège)	0	0	0	0	1	2,1
IDA	3,1	8,1	12,3	6,6	4,7	10,3
JBIC (Japon)	0	0	0	0	1,7	4,9
KFW (Allemagne)	0	0	2,4	1	1,2	0,9
MEDIO (Italie)	0	0	0	0	6,6	4,2
NCM (Pays-Bas)	0	0	0	0	0,6	0,4
OND (Belgique)	0	0	0	0	0,3	0,2
SACE (Italie)	0	0	0	3,7	1,4	0,8
EDC (Canada)	0	0,1	0	0	0,1	0,1
Total général	4,2	16,8	25	19,6	41,9	52,3
dont Club de Paris	0	0,1	2,4	4,8	28,8	24,5

Source : DDI

Ces allègements contribuent à rendre la dette publique extérieure du Sénégal soutenable. En effet, la valeur actualisée nette de la dette publique extérieure rapportée aux recettes d'exportation (dont la norme fixée dans le cadre de l'initiative PPTE est de 150%) est passé de 140,1% en 2003 avant l'atteinte du point d'achèvement à 131,7% en 2004.

S'agissant de la dette publique totale, sa valeur actuelle nette représente 133,9% des recettes d'exportation en 2004 contre 141,7% en 2003.

Actuellement, le ratio de la dette publique extérieure rapportée au PIB est de 42,9% contre un plafond communautaire de 70% fixé dans le cadre de l'UEMOA.

I.3. LA SITUATION MONETAIRE

La situation monétaire en 2004 est marquée par un renforcement de 103,1 milliards FCFA des avoirs extérieurs nets, une hausse de 3,8% du crédit intérieur et une progression de 12,8% de la masse monétaire.

I.3.1 Les avoirs extérieurs nets

La position extérieure nette des institutions monétaires passe de 386,5 milliards FCFA en décembre 2003 à 489,6 milliards FCFA en décembre 2004, soit une amélioration de 103,1 milliards FCFA intégralement imputable à la Banque Centrale.

Les avoirs extérieurs nets officiels passeraient de 187,3 milliards FCFA à 290,3 milliards FCFA, du fait essentiellement de l'amélioration de 70,7 milliards FCFA de la position au

compte des disponibilités extérieures de la Banque Centrale et de la baisse de 27,1 milliards FCFA des engagements à l'égard du FMI.

La position nette en devises des banques de dépôts pour sa part, s'établit à 199,2 milliards FCFA en 2004, soit le même niveau qu'un an auparavant.

1.3.2 Le crédit intérieur

S'agissant du crédit intérieur, il s'inscrirait en hausse de 32,1 milliards FCFA , s'établissant à 880,9 milliards FCFA en décembre 2004 contre 848,8 milliards FCFA en décembre 2003, du fait de l'accroissement des crédits à l'économie.

La Position Nette du Gouvernement est en amélioration sur la période. En effet, elle est estimée à 24,0 milliards FCFA en décembre 2004, en retrait de 40,2 milliards FCFA par rapport à décembre 2003 (64,2 milliards FCFA), du fait d'une baisse des dettes bancaires de l'Etat de 29,4 milliards FCFA associée à une hausse de 10,8 milliards FCFA de créances.

Les engagements de l'Etat à l'égard du système bancaire baissent en dépit de l'émission de 45,3 milliards FCFA de bons du Trésor dont 33,9 milliards FCFA détenus par les banques locales. Cette évolution est essentiellement liée à la diminution des concours rétrocédés du FMI, aux amortissements de titres d'Etat et aux remboursements du découvert statutaire consolidé.

La hausse des avoirs bancaires de l'Etat est consécutive à un renforcement des dépôts à la Banque Centrale.

L'encours des crédits à l'économie a crû de 72,3 milliards FCFA , passant de 784,6 milliards FCFA à 856,9 milliards FCFA, du fait d'une augmentation des crédits ordinaires, les crédits de campagne étant projetés à la baisse. Les crédits à court terme augmentent de 4,9% tandis que les crédits à moyen et long terme progressent au taux exceptionnel de 13,7%.

Les crédits ordinaires sont estimés à 842,9 milliards FCFA en fin décembre 2004 contre 781,0 milliards FCFA en fin décembre 2003, soit une hausse de 61,9 milliards FCFA . Cette hausse a profité à l'ensemble du système productif. Les crédits de campagne passent, en ce qui les concerne, de 3,6 milliards FCFA en décembre 2003 à 14 milliards FCFA en décembre 2004.

1.3.3 La masse monétaire

La masse monétaire a progressé de 12,8% en 2004. Cet accroissement de la liquidité globale profite uniquement aux dépôts constitués auprès des banques et des Chèques postaux (CCP) par les particuliers et les entreprises privées qui passent de 943,1 milliards FCFA à 1101,5 milliards FCFA. Les dépôts à vue augmentent de 13,7% tandis que les dépôts à terme progressent de 20,3%. Au total, les dépôts privés ont crû de 16,8% entre décembre 2003 et décembre 2004. Quant à la circulation fiduciaire, elle a baissé de 15,5 milliards FCFA entre 2003 et 2004.

PARTIE II : ANALYSE DE LA PROGRAMMATION ET DE L'EXECUTION BUDGETAIRE

II.1. PROGRAMMATION

Le DSRP n'étant pas un projet spécifique de lutte contre la pauvreté, ni un programme sectoriel, mais un cadre de référence et d'orientation des politiques sectorielles et transversales vers les objectifs de croissance et de lutte contre la pauvreté, l'évaluation de son exécution nécessite une approche holistique. Celle-ci prend comme base le Plan d'actions prioritaires (PAP) qui indique pour chaque axe stratégique et pour chaque secteur les objectifs prioritaires et les lignes d'actions correspondantes, permettant de traduire ces objectifs en projets d'investissements.

La formulation du PAP a d'abord pris en compte les programmes et projets existants⁴ et qui sont déjà en phase avec les objectifs prioritaires. L'étape suivante a consisté à évaluer les gaps de financement à combler chaque année, sur la période 2003-2005. Ces besoins additionnels devaient être financés par les ressources issues de l'annulation de la dette (PPTE), les ressources internes et les contributions des partenaires qui aligneraient ainsi leurs appuis sur les lignes d'action du DSRP.

II.1.1 Articulation du budget 2004 avec les lignes d'action du DSRP

Le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) liste l'ensemble des actions correspondant aux objectifs fixés dans les secteurs retenus pour les trois axes stratégiques de réduction de la pauvreté⁵. Pour opérationnaliser la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), tous les ministères techniques ont élaboré des plans d'opérations sectoriels. Conformément à la Lettre Circulaire transmise par le MEF au début du cycle budgétaire, les départements ministériels ont été invités à faire des propositions de budget sur la base des orientations du DSRP.

Pour mesurer le degré de prise en compte des actions par le budget, la méthode retenue a consisté à repérer les lignes d'actions du PAP dans la liste des projets inscrits dans le BCI 2004. La base de donnée ainsi constituée a ensuite été soumise aux différentes commissions pour validation du classement effectué et exploitation de base dans leurs travaux.

Globalement, l'analyse montre que sur un total de 79 lignes d'action inscrites dans le DSRP, 54 ont été prises en compte par le BCI 2004, soit un taux de 68,35% de prise en compte pour l'ensemble des trois axes stratégiques retenus dans le DSRP.

Cependant, cette prise en compte varie selon les axes. En effet, les axes « Création de richesses » et « Renforcement des capacités et accès aux services sociaux de base» sont bien pris en compte, avec respectivement des taux de 79,31% et 85,19%, tandis que l'axe « Amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables » n'est pris en compte par le BCI 2004 qu'à hauteur de 34,78%.

Le quatrième axe du DSRP concerne l'approche de mise en œuvre décentralisée.

⁴ Il n'a été tenu compte que des programmes et des projets qui font l'objet d'engagements fermes de la part des partenaires et dont les contreparties sur le budget national sont prévues et sécurisées.

Tableau 5 : Prise en compte des lignes d'action du DSRP dans le budget par axe stratégique

Axes stratégiques	Nombre de lignes d'actions inscrites dans le PAP DSRP	Nombre de lignes d'action bénéficiant de projets dans le BCI	Taux de prise en compte (%)
Création de richesses	29	23	79,31
Renforcement des capacités et promotion des services sociaux de base	27	23	85,19
Amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables	23	8	34,78
Total	79	54	68,35

Sources: DSRP ET BCI 2004

II.1.2. Analyse de la programmation budgétaire par axe stratégique

L'analyse détaillée du niveau de prise en compte selon les secteurs permet de voir dans chaque axe stratégique, les secteurs qui bénéficient de plus de projets dans le BCI 2004. En effet, le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) regroupe vingt deux (22) secteurs/domaines/groupes cibles répartis dans les trois axes stratégiques retenus pour la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP).

Chaque secteur/domaine/groupe cible a fait l'objet d'un certain nombre d'actions prioritaires qui peuvent être prise en compte ou non par le BCI 2004. Les tableaux en annexe donnent le taux de prise en compte des actions pour chaque secteur.

Pour *l'axe* « création de richesses », la typologie des secteurs/domaines/groupes, selon le niveau de prise en compte, se présente comme suit :

- Secteurs/domaines/groupes bien pris en compte: il s'agit des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'artisanat, de l'énergie, de l'industrie et de l'appui aux PME;
- Secteurs/domaines/groupes moyennement pris en compte : il s'agit des infrastructures de soutien et des mines ;
- Secteurs/domaines/groupes non pris en compte : ce sont le secteur du commerce, le secteur privé et l'emploi.

Pour *l'axe « renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base »*, on a, d'une manière générale, une bonne prise en compte des secteurs par le BCI. Cet axe constitue un moyen important pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement particulièrement les objectifs 2, 3, 4, 5 et 6.

Au niveau de cet axe :

- toutes les actions relevant de l'éducation formation (OMD 2 et 3), de la santé (OMD 4, 5 et 6), de l'eau potable (OMD 2) sont couvertes;
- Le domaine ressources naturelles est pris en compte à 71%, avec 5 lignes d'actions sur 7 financées ;
- Par contre, pour l'assainissement une seule ligne d'action sur un total de trois a été prise en compte.

Encadré 1 : OMD et DSRP

THEMES	CIBLE OMD	CIBLE DSRP
Réduire l'extrême pauvreté et la faim à l'horizon 2015	Réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour,	Réduire d'au moins 15% le pourcentage de personnes pauvres à l'horizon 2015
2. Assurer l'éducation primaire pour tous	ainsi que de celle souffrant de la faim Donner à tous les enfants, garçons et filles , les moyen d'achever un cycle complet d'études primaires	Généraliser l'enseignement primaire en 2010
Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes tous 4.	Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	-Améliorer l'indice de parité entre filles et garçons -Favoriser le transfert direct de ressources et de connaissances aux femmes ; -Améliorer l'accès et la durée des filles dans tous les niveaux d'enseignement _
4. Réduire la mortalité infantile	Réduire de deux tiers les taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	-Améliorer la situation économique des femmes -Lutter contre l a mortalité infanto juvénile -Assurer une couverture socio sanitaire et
5. Améliorer la santé maternelle	Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle	nutritionnelle aux enfants des familles vulnérables Lutter contre la mortalité maternelle
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies	Enrayer la propagation du VIH/SIDA, du paludisme et d'autres grandes maladies et commencer d'inverser la tendance actuelle	Améliorer la prévention et la lutte contre le VIH/SIDA et le paludisme
7. Assurer un environnement durable	-Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales -D'ici à 2015, réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès à l'eau potable -D'ici à 2020, parvenir à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	-Accroître la qualité et l'accès à l'eau potable -Améliorer les conditions d'hygiène et d'assainissement -Améliorer l'accès à des systèmes adéquats d'évaluation des eaux usées et ménagères -Assurer un meilleur accès aux parcelles viabilisées et à des logements adéquats

Source: CSPLP

Quant à l'axe "Amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables" :

- les groupes « Handicapés » et « Aînés »n'ont pas été pris en compte par le BCI 2004 ;

- en revanche, l'habitat des groupes vulnérables a bénéficié d'un projet du BCI ;

 les actions prioritaires, qui concernent surtout les groupes cibles « Enfants » et « Femmes », ont été respectivement couvertes à 33% et 67%;

par contre la plupart des lignes d'action n'ont pas été prise en compte. Il s'agit notamment des lignes actions suivantes : (i) Programme de sensibilisation contre les fléaux de la drogue, (ii) Prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité, (iii) Renforcement des capacités des familles défavorisées à prendre en charge les enfants, (iv) Appui aux structures et associations de prise en charge des talibés, (v) Promotion de la réinsertion sociale des enfants Equipements spécialisés et réduction des coûts et services à usage courant des personnes handicapées, (vi) Equipements spécialisés dans les infrastructures scolaires et universitaires, (vii) Promotion de la scolarisation universelle des enfants handicapés, (viii) Promotion de l'accès des personnes handicapées à l'emploi, (ix) Mise en place de structures sanitaires spécialisées en gériatrie, (x) Fonds de promotion des aînés.

Le tableau 6 indique les allocations de ressources selon les secteurs de chaque axe stratégique. Au total, le montant du BCI alloué au PAP s'élève à 236,301 milliards de francs CFA dont 91,356 milliards de francs CFA sur ressources internes, soient 38,7% de contribution de l'Etat dans le financement des projets BCI articulés au PAP

Tableau 6 : Allocation des ressources par secteur et par axe stratégique

	Ressources to	tales mobilisées	Ressources intérieures		
Secteurs	Montant en millions de FCFA	Taux d'allocation (% montant / Total)	Montant en millions de FCFA	Taux d'allocatio (% montant / Total)	
AXE CREATION DE RICHESSES	99831	42%	45102	49,3%	
Agriculture	54052	22,9%	24409	26,7%	
Appui aux PME	681	0,3%	580	0,6%	
Artisanat	720	0,3%	720	0,8%	
Elevage	4307	1,8%	2047	2,2%	
Emploi	0	0,0%	0	0,0%	
Energie	9373	4,0%	4129	4,5%	
Industrie	2150	0,9%	150	0,2%	
Infrastructures de soutien	26990	11,4%	11509		
Mines	899	0,4%	899	12,6%	
Pêche	659	0,3%	659	1,0%	
Secteur privé	0	0,0%	0	0,7%	
Commerce	0	0,0%	0	0,0%	
AXE « RENFORCEMENT DES CAPACITES ET LA PROMOTION DES SERVICES SOCIAUX DE BASE »	120742	51,1	42778	0,0% 46,8%	
Assainissement	6733	2.8%	6420	7.00/	
Eau potable	13845	5,9%	3458	7,0%	
Education - formation	44977	19.0%	22687		
Ressources naturelles et environnement	10454	4,4%	1155	1,3%	
Santé	44733	18,9%	9058	9,9%	
AXE « AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES GROUPES /ULNERABLES »	15728	6,6%	3476	3,8%	
Aînés	0	0,0%	0	0,0%	
nfants	4434	1,9%	676	0,7%	
emmes	7994	3,4%	1100	1,2%	
labitat des groupes vulnérables	3300	1,4%	1700	1,9%	
landicapés	0	0,0%	0	0,0%	
otal	236301	100,0%	91356	100,0%	

II.1.3. Analyse des allocations budgétaires régionales

Le système de codification du PTIP ne permettait pas la localisation géographique des projets. Cette contrainte est levée par le logiciel de suivi des dépenses mis en place par la Direction du budget. Le système prévoit un code pour chaque région et un autre code si le projet concerne plusieurs régions. Ce système de codification comporte encore des limites dans la mesure où le code dit national couvre des réalités différentes⁶. Il s'est ainsi avéré

⁶ Par exemple un projet qui intervient à Saint Louis et à Louga a le même code qu'un projet intervenant à Ziguinchor, Tamba et Kaolack ou un projet intervenant dans tout le pays.

difficile de désagréger les allocations et les dépenses par région à partir des données fournies par le SIGFIP⁷.

C'est ainsi que, les responsables régionaux ont effectué un travail complémentaire pour identifier les projets intervenant effectivement dans leurs régions respectives. Selon les informations fournies par la Direction du Budget, la localisation des investissements est actuellement possible avec la nouvelle nomenclature budgétaire en vigueur depuis la loi de finances 2005.

Le tableau 7 ci-dessous dont la base reste essentiellement les données fournies par les organes institutionnels régionaux, donne la situation synthétique : L'analyse de ces informations permet de constituer trois groupes :

- le groupe des régions bien dotés en projets : Saint Louis (33 projets), Matam (28 projets)
 et Kolda (28 projets) ;
- le groupe des régions moyennement dotées en projets : Fatick (26 projets), Dakar (24 projets), Diourbel (24 projets) et Kaolack (24 projets) ;
- le groupe des régions faiblement dotées en projets : Tambacounda (22 projets), Louga (22 projets), Ziguinchor (19 projets) et Thiès (18 projets).
 S'agissant des axes, on note que :
 - ✓ l'axe création de richesses (qui inclue les secteurs importants de l'agriculture et des infrastructures) a reçu 119 projets (soit plus de 44% du total);
 - ✓ l'axe « renforcement des capacités » a bénéficié de 97 projets, soit 36% du total;
 - ✓ l'axe « appui aux groupes vulnérables » a fait l'objet de 52 projets programmés, soit moins de 20% du total.

Le déséquilibre s'explique pour l'essentiel par la non disponibilité des projets au niveau de certaines régions et de l'importance accordée aux secteurs prioritaires.

⁷ Selon les informations fournies par la Direction du Budget, la localisation des investissements est actuellement possible avec la nouvelle nomenclature budgétaire en vigueur depuis la loi de finances 2005.

SECTEURS/DOMAINE/GROUPE	Dakar	Diour- Bel	Thiès	St Louis	Matam	Fatick	Kaolack	Tamba- Counda	Ziguinchor	Kolda	Louga	Total des régions
						CREATIC	CREATION DE RICHESSE	SSE				
Agriculture	4	4	9	12	6	2	5	4	5	5	9	29
Infrastructure de soutien	2	2	2	4	2	2	2	2	-	2	2	23
Elevage	-	0	0	0	0	0	1	0	0	0	-	3
Artisanat	-	0	_	0	-	-	0	0	-	-	0	9
Industrie	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
Energie	2	_	0	0	-	-	_	2	-	2	0	=
Mines	0	0	0	0	0	0	0	_	~	_	0	3
Tertiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Appui aux PME	-	0			-		0		-	_	-	5
Sous total	12	7	6	16	14	11	6	6	10	12	10	119
					ď	ENFORCEM	RENFORCEMENT DES CAPACITES	ACITES				
Education-Formation	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	-	21
Santé		3		3	2		2	2	2		2	16
Assainissement	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Eau potable	2	4	-	9	4	4	3	က	0	9	3	36
Ressources naturelles et environnement	-	8	-	-	1	4	4	2	0	4	-	22
Sous total	7	12	4	12	6	10	11	တ	4	12	7	26
						GROUPE	GROUPES VULNERABLES	LES				
Enfants	-	-	-	-	1	1	0	_	1	-	-	10
Femmes	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	3	32
Handicapés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aînés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Habitats des groupes vulnérables	-	-	-	1	1	1	1	0	1	1	1	10
Sous total	2	2	5	5	5	2	4	4	5	4	5	52
Total général	24	24	18	33	28	26	24	22	19	28	22	268

II.2. EXECUTION DES PROJETS ARTICULES AU PAP EN 2004

Pour réaliser l'objectif majeur du DSRP qui est la réduction significative de la pauvreté, le Sénégal est soutenu par les partenaires au développent pour couvrir le besoin de financement des projets déjà identifiés et articulés au PAP. Ainsi, les sources de financement du PAP sont constituées des ressources de l'État et de la contribution des partenaires au développement. Les économies issues de l'allègement de la dette, qui constituent la spécificité du DSRP, contribuent au renforcement du financement des projets, les économies devant être affectées à des programmes de promotion de la croissance et de réduction de la pauvreté. L'analyse de l'exécution prendra en compte ces différentes sources.

Dans cette partie, il est question d'analyser l'exécution des projets selon la source de financement :

- Pour l'exécution sur ressources internes, les informations proviennent de "la situation d'exécution budgétaire 2004", fournie par la Direction Générale des Finances (DGF);
- La partie ressources PPTE provient du rapport final du comité de suivi des ressources PPTE de la Direction de la Dette et de l'Investissement (DDI).
- Quant à l'exécution sur ressources externes, les données proviennent aussi de la DDI.

III.2.1. Exécution budgétaire des projets sur ressources internes

Les informations sur les montants exécutés sur ressources internes sont fournies par la base de données du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP). L'analyse de l'exécution nous permet d'identifier deux groupes de projets : certains projets PAP ont été effectivement retrouvés dans la base du SIGFIP, d'autres ne le sont pas malgré le montant de ressources qui leur sont alloués.

Ainsi, l'analyse portera uniquement sur les projets retrouvés sur cette base. Ces projets comprennent les projets votés par la loi des finances initiale et la loi des finances rectificative 2004 (LFR 2004) Ceci peut avoir pour conséquence une différence dans les montants présentés dans le tableau récapitulant les allocations par secteur et ceux utilisés dans l'analyse de l'exécution.

Les projets qui ne sont pas enregistrés dans le SIGFIP sont listés dans les tableaux en annexe 9.

Encadré 2 : Méthodologie d'analyse de l'exécution des projets sur ressources internes

Pour l'évaluation de l'exécution des projets BCI articulés au PAP, les informations ayant trait à "la situation d'exécution budgétaire 2004", fournie par la Direction Générale des Finances et celles provenant de la DDI ont été recueillies. A l'aide d'une nomenclature budgétaire des dépenses, les actions et projets de l'Etat sont identifiés par un code qui fait ressortir les éléments suivants :

- Le ministère ou l'institution en charge des responsabilités politiques ou des compétences administratives du projet ;
- Le secteur indique la destination de la dépense ;
- Le code PTIP ;
- La région de localisation du projet ;
- La nature de l'engagement.

Pour chaque projet, il est possible de désagréger le code selon le niveau d'information souhaité. C'est ainsi que, au-delà du code PTIP qui permet d'avoir les ressources internes totales (avec éventuellement LFR 2004), on peut disposer de la région de localisation ce qui va aider à l'évaluation de l'exécution au niveau régional.

Compte tenu de cette structure de données, la méthodologie se résume comme suit :

- Vérifier si les projets BCI articulés au PAP le sont effectivement. C'est de cette manière que la correspondance entre le code PAP des projets et celui des actions prioritaires inscrites dans le DSRP a été faite;
- La vérification de l'articulation des projets BCI au PAP étant déjà faite (paragraphe 3.1.2) le résultat a été soumis à une analyse consistant à repérer parmi ces projets articulés au PAP, ceux qui ont fait l'objet d'une exécution budgétaire sur ressources internes à l'aide de la situation budgétaire 2004 par le biais des codes PTIP;
- Les actions prioritaires et les secteurs correspondants qui ne bénéficient pas de projet BCI 2004, ont été répertoriés avant de procéder à l'analyse de leur répartition. Cette analyse a permis de repérer les secteurs qui semblent laissés pour compte dans le processus de budgétisation sur ressources internes.

L'analyse globale de l'exécution financière est faite selon les secteurs pour chaque axe stratégique. Le taux d'exécution définit le rapport entre le montant des ressources internes ordonnancé (colonne exécution du tableau 4) et le montant des ressources internes prévu pour chaque secteur.

AXE STRATÉGIQUE « CREATION DE RICHESSES »

La création de richesse est retenue comme étant le premier pilier de la stratégie de réduction de la pauvreté compte tenu des déterminants de la pauvreté identifiés au sénégal. Vu cette importance, les ressources internes allouées à cet axe stratégique, s'élèvent à environ 39,7 milliards soit 35,26% du montant total des ressources internes, pour l'ensemble des trois axes stratégiques (112,551 milliards). Ces 39,7 milliards sont répartis selon les secteurs de l'axe stratégique comme suit :

Tableau 8 : Exécution des projets selon le secteur AXE STRATÉGIQUE : CREATION DE RICHESSES

	LIT	CHESSES		
SECTEURS	Montant Total Mobilisé en millions de FCFA	Ressources internes en millions de FCFA	Exécution (montant ordonnancé) en millions de FCFA	Taux d'exécution
Agriculture	45792	22725	21370	94,04
Infrastructure de soutien	18511	9609	5799	60,34
Elevage	3873	2047	589	28,79
Artisanat	560	560	0	0,00
Industrie	2150	150	150	100.00
Energie	4101	3129	3096	98,94
Mines	899	899	812	90,32
Tertiaire	0	0	0	0
Secteur privé	0	0	0	0
Appui aux PME	681	580	60	10,34
Emploi	0	0	0	0
Total	76567	39699	31876	80,29

Source: DGF

Le montant total des ressources internes allouées à l'axe stratégique création de richesses s'élève à 39,699 Milliards. Le taux d'exécution des projets des secteurs de cet axe, sur ressources internes, atteint en moyenne 80.29%. Ce qui correspond à 31,876 Milliards.

Des résultats satisfaisants sont notés dans les secteurs des mines, de l'agriculture, de l'énergie et de l'industrie avec respectivement des taux d'exécution de 90.32 ; 94.04 ; 98.94 et 100%.

Cependant, des secteurs comme l'élevage et l'appui aux PME ont des taux d'exécution relativement faibles (10.34 et28.79%).

AXE STRATÉGIQUE « RENFORCEMENT DE CAPACITES »

Retenu comme second pilier de la stratégie de réduction de la pauvreté pour relever le stock de capital humain, social et naturel, le renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base a mobilisé beaucoup de ressources internes à travers ses secteurs clés que sont :

- (i) l'éducation et la formation ;
- (ii) la santé ;
- (iii) l'eau potable ;
- (iv) l'assainissement;
- (v) les ressources naturelles et environnement.

Tableau 9: Exécution des projets selon le secteur AXE RENFORCEMENT DE CAPACITES

SECTEUR	Montant Total Mobilisé en millions de FCFA	Ressources internes en millions de FCFA	Exécution en millions de FCFA	Taux d'exécution
Education-Formation	50 714	50714	16506,99	32,55
Santé	38759	8456	5567,86	65,85
Eau potable	9494	3057	2242,9	73.36
Ressources naturelles et environnement	7601	1155	942,50	82
Assainissement	6420	6420	6191	96,43
Total	112988	69802	31451,25	45,06

Source : DGF

Education-Formation

On constate que l'essentiel des objectifs est poursuivi à travers le Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF). Ainsi, 49,5 milliards des ressources internes sont alloués au PDEF sur un montant total de 50,7 milliards destinés au secteur.

Les projets sont exécutés sur ressources internes à hauteur de 16,51 milliards soit un taux d'exécution de 32,55 %. (Voir tableau 9).

Eau potable

Le secteur de l'eau potable enregistre un taux d'exécution de 73,4% (Tableau 9). Avec comme objectif général d'accroître l'accès à l'eau potable, la quasi totalité des projets de ce secteur ont un bon taux d'exécution (Cf. tableau en annexe).

Santé

Par le biais du programme de Développement Intégré de la Santé, le secteur de la santé vient en deuxième position après l'Education et la Formation vu les montants des ressources internes qui lui sont alloués. Le taux d'exécution des projets de ce secteur est de 65,85% (Tableau 9)

AXE STRATÉGIQUE « AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES GROUPES VULNERABLES »

La protection des groupes vulnérables est le troisième pilier de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP). C'est ainsi que des programmes had hoc ont été mis en œuvre pour réduire l'exclusion sociale des différents groupes sociaux (enfants, femmes, handicapés, aînés). Le taux d'exécution de ces projets figurent sur le tableau suivant : sur un montant total de 3,050 milliards de FCFA de ressources internes, 3,008 milliards sont exécutés soit un taux de 98,65%. Les projets destinés aux « enfants » et à l'« Habitat des groupes vulnérables » sont exécutés à plus de 100% soit respectivement 153,30% et 126,22%. En revanche, aucun projet destiné aux groupes des «personnes handicapées» et «aînés» n'a été pris en compte dans les ressources internes.

Tableau 10 : Exécution des projets selon le secteur AXE AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES GROUPES VULNERABLES

Negative States		Ressources internes en millions Fcfa	Exe	cution
Secteur	Montant Total Mobilisé en millions Fcfa		montant en millions Fcfa	Taux d'exécution en %
Enfants	250	250	383,26	153,30
Femmes	6944	1100	479,51	43,59
Handicapés	0	0		
Aînes	0	0		
Habitats des groupes vulnérables	1700	1700	2 146	126,22
Total	8894	3050	3008,77	98,65

Source: DGF

II.2.2. L'utilisation des ressources issues de l'annulation de la dette (Ressources PPTE)

L'un des principaux objectifs du DSRP est de mobiliser des ressources additionnelles issues de l'allégement de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE. Ces ressources doivent donc faire l'objet de suivi spécifique pour s'assurer de leur destination effective en faveur des objectifs. L'allocation de ces ressources a fait l'objet d'arbitrage dans le PAP du DSRP où il est indiqué que : « les ressources PPTE seront destinées au milieu rural (80%) et aux zones périphériques des grandes agglomérations (20%). Elles serviront à combler le gap de financement des actions prioritaires identifiées dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau potable, de l'assainissement et de l'agriculture » (DSRP annexe 3 PAP Page 57).

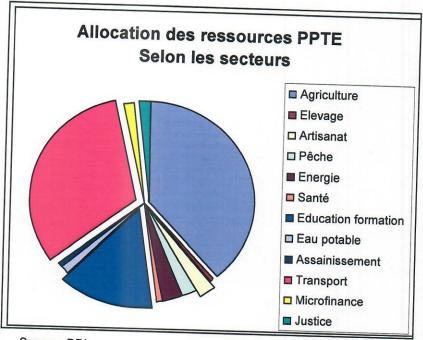
Avec l'accession au point d'achèvement de l'initiative PPTE en avril 2004, le Sénégal a bénéficié d'une réduction du stock de sa dette publique extérieure de l'ordre de 430 millions de dollars en valeur actualisée nette, soit 850 millions de dollars courants, correspondant à environ 470 milliards de francs CFA⁸.

Au titre de l'année 2004, des ressources tirées de l'annulation de la dette ont été mobilisées à hauteur de 41,9 milliards FCFA. Les projets financés sur ces ressources PPTE ont fait l'objet d'une loi de finances rectificative (LFR 2004) votée par l'Assemblée nationale⁹. Un montant de 32, 302 milliards de Francs CFA (soit 77% du total) a été affecté aux investissements dans les secteurs prioritaires du DSRP.

8 Source: Revue trimestrielle d'information et d'analyse du MEF du Sénégal

⁹ Ces projets sont pris en compte dans l'évaluation de l'exécution des ressources internes.

Graphique 5 : Allocation des ressources PPTE par secteur en 2004 (Investissement)



Sources DDI

A la lecture du graphique précédent, on constate une concentration de l'allocation des ressources PPTE sur deux secteurs (l'agriculture 61,75 et à l'éducation 23,04%). Cette répartition est conforme aux prévisions inscrites dans le PAP. Cependant, les parts affectées à la santé (1,75%) et à l'assainissement dans les zones périphériques des grandes agglomérations (0,96%) sont relativement faibles.*

Exécution des ressources PPTE en 2004

En ce qui concerne l'exécution, le taux global est de 86 %. Toutefois, le taux d'exécution est variable selon les secteurs. Il atteint des niveaux maxima (100 %) pour l'Energie, la Santé, le Transport, la Micro finance et la Justice.

Des taux significatifs ont été également réalisés pour l'agriculture (92,04%) et l'Education-Formation (72,9%). Cependant, des niveaux faibles ont été constatés pour les autres secteurs notamment l'Elevage avec 1,3 %.

Tableau 11: Exécution des ressources PPTE par secteur (Investissement)

Secteur	Montant affecté par secteur en millions Fcfa	Part affectée par secteur en %	Montant exécuté (ordonnancement) par secteur en millions Fcfa	Taux d'exécution par secteur en %
Agriculture	12377	38,3	11392	92,0
Elevage	155	0,5	2	1,3
Artisanat	850	2,6	199	23,4
Pêche	738	2,3	-	_
Energie	1000	3,1	1000	100,0
Santé	350	1,1	349,9	100,0
Education formation	4619	14,3	3367	72,9
Eau potable	500	1,5	_	-
Assainissement	193	0,6	-	2
Transport	10400	32,2	10400	100,0
Micro finance	550	1,7	550	100,0
Justice	570	1,8	570	100,0
Total	32302 ¹⁰	100	27829,9	86,15

Source : Situation récapitulative d'exécution de la LFR 2004 - DDI

Programmation des ressources PPTE pour 2005

Les ressources PPTE programmées en 2004 mais non encore utilisées ont fait l'objet de reprogrammation pour 2005 dans le cadre de la Loi des Finances Initiales. Cependant, ces ressources font l'objet d'une spécification dans le BCI en vue d'un suivi facile de la conformité avec les engagements du DSRP et pour la traçabilité. A cet effet, les allocations se présentent comme suit :

Tableau 12: Dépenses de fonctionnement sur ressources PPTE programmées pour 2005

Secteurs	MONTANTS en millions de Fcfa
Education	4 456
Santé	4 344
Décentralisation	1 200
Total général dépenses de fonctionnement	10 000

Sources: BCI 2005

Les dépenses de fonctionnement sont principalement orientées vers les secteurs sociaux et le renforcement de la décentralisation. Il s'agit notamment pour l'éducation de la prise en charge des maîtres contractuels pour 3,197 milliards FCFA, des volontaires de l'éducation pour 859 millions FCFA, du FONDEF pour 202 millions FCFA et du renforcement des écoles élémentaires pour 298 millions FCFA. En ce qui concerne la Santé, l'accent est mis sur la motivation du personnel en service dans les zones déshéritées pour 2,00 millions FCFA et divers programmes spéciaux.

Enfin, un montant de 1, 2 milliards FCFA est prévu pour la Décentralisation.

¹⁰ Ce montant ne prend pas en compte les dépenses de fonctionnement budgétisé dans la LFR

Tableau 13 : Dépenses d'investissement sur ressources PPTE programmées pour 2005

Secteurs	Montants en millions FCFA			
Agriculture, eaux et forets	12 685			
Elevage	1 150			
Pêche	2 449			
Assainissement villes secondaires	3 436			
Hydraulique rurale	1 288			
Energie	1 470			
Pme	360			
Technologie de l'information et de la Communication	250			
Infrastructures et transport	4 700			
Projet sectoriel eau long terme (PLT)	283			
Jeunesse et Sport	300			
Culture	200			
Santé nutrition	7 555			
Education	3 216			
Femmes	1 200			
Groupes vulnérables	4 100			
Décentralisation	5 200			
Total général	49 609			

Source: BCI 2005

Concernant l'investissement, c'est l'agriculture qui prend la part la plus importante et les allocations sont faites au profit de différents programmes d'irrigation et le renforcement des fonds de garantie et de calamités. Les insuffisances relevées dans les deux premières années d'exécution du DSRP (2003, 2004), concernant la faible prise en compte des groupes vulnérables, connaissent un début de correction avec les allocations à l'entreprenariat féminin (200 millions FCFA), l'appui aux 42 centres de promotion et de réinsertion sociale (100 millions), la mise en place d'un fonds d'intervention d'urgence dans les secteurs sociaux pour 2 milliards FCFA, la construction d'un centre de réinsertion pour handicapés, drogués et malades mentaux pour 2 milliards FCFA et la construction de centres départementaux actions pour la femme (1 milliard). En ce qui concerne la décentralisation, 2 milliards FCFA sont alloués au Fonds d'Equipement des Collectivités Locales (FECL).

II.2.3. Exécution des projets sur ressources externes

Les tableaux et histogrammes ci-dessous renseignent sur le niveau d'emploi et la répartition par axe et par secteur des ressources externes. Le secteur de l'agriculture dans l'axe « création de richesses » et la santé dans le domaine du « renforcement des capacités » sont mieux dotés que les autres secteurs. En confirmation du constat fait dans les analyses précédentes, les projets concernant les groupes vulnérables (handicapés, aînés et jeunes) sont également peu couverts par les ressources externes.

Tableau 14 : Allocation et exécution des Ressources externes par secteur AXE CREATION DE RICHESSES

		IN DE RICHESSE	.5		
		Programmation			
Secteurs	Montant ressources externe en millions Fcfa	Part du secteur sur ressources totales en %	Montant en millions Fcfa	Taux d'exécution (%) 89	
Agriculture	28078,28	79	24989,67		
Elevage	2777,42	8	2777,42	100	
Mine	0,00	0	0,00	0	
Industrie	478,93	1	478,93	100	
Artisanat	0,00	0	0,00	0	
Pêche	605,00	2	605,32	100	
Energie	3578,00	10	3550,58	99	
Total	35391,05	100	32401,92	92	

Source : DDI

Les projets des secteurs « mines » et « artisanat » n'ont pas été pris en compte dans les ressources externes.

Quant à l'exécution sur ressources externes, on constate en général un fort taux d'exécution aussi bien pour les secteurs de l'axe stratégique « création de richesse » que pour ceux de l'axe « renforcement de capacités ». En effet, pour la création de richesses, les projets de l'élevage, de l'industrie et de la pêche sont exécutés à 100% ; les projets de l'énergie sont exécutés à 99% et ceux de l'agriculture à 89%.

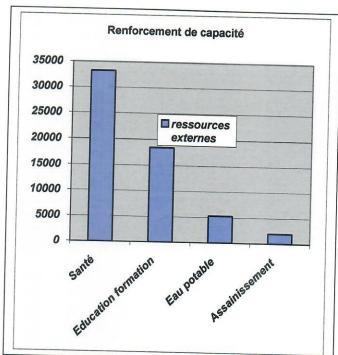
Tableau 15 : Allocation et exécution des Ressources externes par secteur « RENFORCEMENT DE CAPACITES »

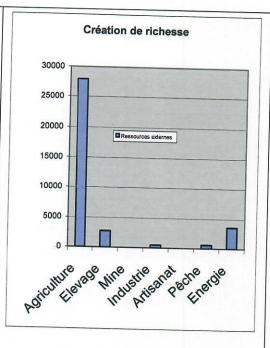
	" KENFC	RCEMENT DE	CAPACITES »		
Secteurs	Progran	nmation	Exécution		
	Montant ressources externe en millions Fcfa	Part du secteur sur ressources totales en %	Montant en millions Fcfa	Taux d'exécution (%)	
Santé	33211,6	56	33509,57		
Education formation	18495	31	16834,37	91	
Eau potable	5320	9	4257,50	80	
Assainissement	1968,05	3	1968,05	100	
Total	58994,65	100	56569,49	96	

Source DDI

Pour le renforcement des capacités, les projets relatifs à la santé et à l'assainissement sont exécutés à 100%; ceux de l'éducation et de l'eau potable sont exécutés respectivement à 91% et à 80%.

Graphique 6 : Répartition des ressources externes par secteur





Source: DDI

II.2.4. Exécution des programmes et projets spécifiques de lutte contre la pauvreté en 2004

Parmi les structures en charge de l'exécution du DSRP figurent en bonne place les programmes et projets de lutte contre la pauvreté. Ces projets, financés par les partenaires au développement avec une contrepartie du gouvernement, sont les instruments privilégiés d'appui à la mise en œuvre de la SRP. Il s'agit pour l'essentiel de projets qui existaient avant l'élaboration du DSRP et qui étaient conçus dans le cadre du Programme National de Lutte contre la pauvreté élaborée en 1997 et de la stratégie de développement rural décentralisée dont les objectifs ont été repris dans le DSRP. Ce sont notamment : le Fonds de Développement social (FDS/AFDS/BM), le Programme de lutte contre la pauvreté (PLCP/BAD) et le Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (PNUD), le PNIR (BM), le PSIDEL (Union Européenne) et le PAPEL.

Ces projets font l'objet d'un suivi spécifique et de revues périodiques concernant leurs performances. Leur prise en compte dans ce rapport a pour principal but d'intégrer leurs réalisations qui contribuent à l'atteinte des objectifs de réduction de la pauvreté et d'apprécier le degré d'application des principes-directeurs du DSRP dans leur intervention.

Le cumul des réalisations de la mise en œuvre de la SRP par domaine d'intervention des programmes et projets de lutte contre la pauvreté dans les régions (cf. tableau 14 cidessous), montre que l'accent a été mis dans les régions de Kaolack, Kolda et Fatick, considérées parmi les régions les plus pauvres. Ces réalisations s'inscrivent essentiellement dans les deux axes du DSRP que sont la « création de richesses » (Agriculture, Hydraulique, Elevage) et le « renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de Base » (Education et Santé, Eau potable).

En ce qui concerne l'agriculture, les réalisations portent sur la construction et la réhabilitation de magasins de stockage et l'équipement agricole des producteurs. Pour l'élevage, l'effort a été mis sur la construction d'abreuvoirs et de parcs à vaccination destinés à renforcer la lutte contre les maladies du cheptel.

Les réalisations dans les domaines des services sociaux de base concernent essentiellement les infrastructures de santé (les postes de santé, les cases de santé et les maternités rurales plus les équipements nécessaires à leurs fonctionnement) et l'éducation (salles de classe et leurs équipements ainsi que les clôtures d'enceinte pour la sécurisation des espaces scolaires). En matière d'hydraulique, les infrastructures de forages sont surtout développées pour permettre l'alimentation en eau des populations et du bétail.

Tableau 16 : récapitulatif des réalisations des projets et programmes de lutte contre la pauvreté dans les régions

Régions	Secteurs (Nombre de projets)								
	Education	Santé	Socio économie	Hydrauli que	Socio culturel	Agricultu re	NTIC	Elevage	Envi-Assainis- Ecotour
Dakar	2	13	0	2	6	25	0	34	0
Thies	0	3	0	17	8	90	0	41	0
Diourbel	0	3	0	36	8	100	0	50	0
Kaolack	20	54	11	33	1	0	0	0	1
Kolda	46	83	11	106	15	74	0	40	1
Louga	87	33	11	54	1	0	2	5	13
Fatick	24	24	27	33	6	1	1	0	17
Tamba	0	3	0	31	6	75	0	51	0
St-Louis	6	9	0	13	0	0	0	0	0
Total	185	225	60	325	51	365	3	221	32

Source: Situations établies par le Cabinet TDC-Sénégal sur la base des informations fournies par les projets et programmes concernés

II.2.5.Respect des principes directeurs du DSRP dans la réalisation des actions

En ce qui concerne l'application des principes directeurs dans la mise en œuvre de la SRP en 2004, les prévisions en la matière ont été observées de manière satisfaisante, tel qu'il ressort des constats faits dans les rapports des différents projets.

Le principe de proximité a été respecté et c'est ainsi qu'un service à la portée des bénéficiaires a été développé par l'ensemble des projets et s'est traduit par la réalisation d'actions sous l'entière responsabilité des communautés de base et des populations. Les lieux de décisions relatives à ces actions ont également été fortement décentralisés.

Le faire faire a été respecté par l'ensemble des programmes et projets à travers l'implication effective et systématique des autres acteurs tels que les différents prestataires de services (les Cabinets d'études, les services techniques de l'Etat, les consultants et les différents corps professionnels) aux différentes phases de réalisation des actions mises en œuvre en 2004.

La transparence a été également assurée dans l'exécution des actions menées par les différentes structures avec la mise en place de mécanismes garantissant leur visibilité et leur contrôle local. A titre d'exemple, on peut mentionner la mise en place de systèmes de suivi/évaluation adaptés aux besoins et capacités des collectivités qui permettent aux acteurs à la base d'effectuer un meilleur suivi de leurs activités.

Pour la participation qui a constitué une option fondamentale pour le gouvernement dans le processus du DSRP, elle a été assurée de manière satisfaisante dans la phase opérationnelle ; les acteurs ayant été effectivement et entièrement associés aux décisions les concernant. Dans ce contexte, les cadres de concertation et d'échanges sont animés par les acteurs locaux eux-mêmes et les présidents des communautés rurales assurent la signature des conventions. Il faut surtout noter que la maîtrise d'ouvrage de la totalité des

réalisations est à la charge des communautés rurales (consultations, dépouillement, adjudications; suivi des exécutions et réception des ouvrages)¹¹.

En matière d'équité, le respect du principe a été observé de manière satisfaisante dans la mise en œuvre. C'est ainsi que l'égalité des droits et les responsabilités des acteurs ont été garanties; en tenant compte de leurs différences (âge, sexe, et autres catégories sociales).

En ce qui concerne le **principe de célérité**, des procédures efficaces assurent la rapidité pour la bonne exécution des marchés relatifs à la réalisation des actions. Il est important de mentionner ici que les procédures d'attribution relatives aux marchés publics sont appliquées dans l'esprit et la lettre. Toutes les réalisations sont menées en complémentarité et en synergie entre les acteurs responsables et de ce point de vue, la combinaison effective des moyens et des ressources optimise les résultats.

La concertation est permanente entre les grands projets qui interviennent dans une même zone, pour coordonner leurs actions, plus particulièrement à travers les différents cadres de concertation et les réseaux mis en place à cet effet, avec l'appui des autorités régionales (gouverneurs, préfets, sous préfets et présidents des conseils régionaux. Il faut cependant noter l'insuffisance d'harmonisation et de synergie entre les projets, ce qui constitue une source de confusion auprès des populations. On constate que les critères de contrepartie demandée aux communautés ne sont pas harmonisés ainsi que les échelles d'intervention et les documents de planification.

L'application d'un principe de chef de file par domaine d'intervention devrait permettre de lever cette contrainte.

Dans le cas de l'AFDS ce sont les OCB qui effectuent tout le processus de passation des marchés. Il en est de même dans le cas du PNIR et du PSIDEL ou ce sont les Conseil ruraux qui effectuent ces taches.

PARTIE III- BILAN DES REFORMES ET POLITIQUES

III.1. PRESENTATION DES NOUVELLES POLITIQUES ET STRATEGIES

La mise en œuvre de la SRP s'appuie sur des politiques et stratégies sectorielles cohérentes dont les mesures envisagées doivent s'articuler à la SRP. C'est ainsi que diverses politiques sectorielles et transversales ont été initiées dans différents secteurs conformément aux orientations et aux principes directeurs inscrits dans le DSRP.

III.1.1. Axe « Création de richesses »

Les stratégies ci-après sont disponibles ou sont en cours d'élaboration.

La Stratégie de Croissance accélérée

Pour réaliser un taux de croissance économique moyen annuel de 7 à 8% permettant l'atteinte de l'objectif de réduction de la pauvreté de moitié d'ici 2015, tel que défini dans le DSRP, il est apparu nécessaire de prendre les mesures appropriées pour accélérer la croissance¹². C'est dans cette perspective que le gouvernement a initié le processus d'élaboration d'une stratégie de croissance accélérée (SCA) pour créer les conditions de nouveaux gains de productivité afin de faire du Sénégal un pays émergent.

Cette stratégie qui s'articule avec l'axe création de richesses du DSRP sera bâtie autour de « l'approche grappe ». Les principaux objectifs de la SCA consistent à : (i) accélérer la croissance économique, en améliorer qualitativement la structure pour la rendre plus efficace dans la lutte contre la pauvreté et (ii) en diversifier les sources pour la sécuriser et la pérenniser.

L'élaboration de la SCA en est à sa phase préliminaire qui a permis d'identifier une liste de cinq (5) secteurs à haut potentiel susceptible de fournir des activités clés pour servir de tête de grappes : agriculture et agro-industrie, produits de la mer, tourisme-industries culturelles et artisanat d'art, du textile confection et enfin des TIC-télé-services. Parmi les critères retenus pour effectuer ces choix, l'impact sur l'emploi pour réduire la pauvreté occupe une place importante.

La stratégie de développement du secteur privé

Une des conditions préalables pour réaliser des objectifs fixés dans le DSRP notamment dans le cadre de la création des richesses, est la mise en oeuvre d'un ensemble d'actions aptes à favoriser le développement du secteur privé. A cet effet, l'Etat dans le cadre d'un partenariat avec les acteurs concernés, a défini en 1999 la Stratégie de Développement du Secteur privé (SDSP) mise à jour en 2002 et 2004. Elle constitue le cadre de référence pour stimuler l'initiative et les investissements privés, à travers le renforcement des bases à long terme du développement, l'amélioration de l'efficacité d'intervention de l'Etat et le renforcement des capacités du secteur privé. Elle s'articule autour des axes suivants : (i) La modernisation de la justice ;(ii) la simplification des procédures administratives liées à l'investissement ; (iii) le financement de l'entreprise ;(iv) l'unification des organisations du secteur privé ;(v) la formation professionnelle, (vi) la communication ;(vi) le dispositif institutionnel d'appui au secteur privé.

Au regard des domaines prioritaires couverts, la SDSP a été largement prise en charge par la matrice des mesures du DSRP mais les actions retenues connaissent des retards dans leur mise en oeuvre.

Le développement agricole et rural, et la sécurité alimentaire

L'agriculture est le pilier principal de l'axe « création des richesses » du DSRP d'où la nécessité de lui accorder toute l'attention requise.

¹² Engagement inscrit dans la matrice des mesures « Promouvoir une accélération de la croissance » (cf DSRP page 48).

C'est ainsi que la Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale sur la base de laquelle sera élaborée un programme d'investissement compatible avec les objectifs et les orientations retenus par l'Etat en vue d'une croissance soutenue et durable de la production agricole et d'une réduction de la pauvreté rurale a constitué une innovation majeure en matière de politique sectorielle.

Cette Loi fonde la politique de développement agro-sylvo-pastorale et constitue la base de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes opérationnels tels que le Programme national de Développement agricole (PNDA), le Plan d'Action forestier du Sénégal (PAFS) et le Plan national de Développement de l'Elevage (PNDE). Elle repose sur les principes directeurs suivants : efficacité économique, équité sociale, durabilité, libéralisation économique, décentralisation, solidarité et subsidiarité, compétition sous régionale, marché commun agricole au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO. Ces principes découlent des objectifs politiques, économiques et sociaux du Gouvernement, contenus dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

Toutefois, en raison de l'absence des textes d'application, la Loi d'orientation agro-silvo-pastorale, adoptée en 2004, n'est pas encore opérationnelle.

En ce qui concerne, les « programmes spéciaux agricoles » mis en œuvre par le Gouvernement, il se pose des questions sur leur articulation pertinente avec le DSRP et la cohérence dans la planification du secteur.

Le développement du tourisme

Compte tenu de son importance dans le développement économique du pays, le tourisme a été retenu parmi les domaines prioritaires de création de richesses du DSRP. Pour la sauvegarde et la valorisation du potentiel touristique, le Gouvernement a défini une stratégie pour le développement du secteur qui comporte quatre (4) axes stratégiques : (i) l'assainissement du secteur, (ii) la promotion du secteur, (iii) la diversification touristique, et (iv) l'implication des nationaux et les partenaires extérieurs.

La Lettre de politique sectorielle du commerce

Au regard de l'importance du secteur dans le développement national, le commerce est également considéré parmi les priorités du DSRP. En vue de sa promotion, le Gouvernement a initié une Lettre de Politique sectorielle qui vise la définition d'une stratégie cohérente de promotion des exportations et de gestion rationnelle du marché intérieur sénégalais.

Elle se fonde sur les orientations de la stratégie de réduction de la pauvreté, et sur les résultats des études du Cadre intégré¹³, de la Stradex et de la récente revue de la politique commerciale du Sénégal présentée à l'OMC et qui s'articule autour des axes suivants : (i) l'amélioration de l'accès aux marchés ; (ii) le renforcement de l'intégration régionale au sein de l'UEMOA, de la CEDEAO et de l'Union Africaine ; (iii) le développement de la capacité de production et de l'offre à l'exportation, et leur promotion, et (iv) le développement de la concurrence et l'amélioration des circuits de distribution sur toute l'étendue du territoire national.

Lettre de politique de la microfinance

Dans le domaine de la micro finance, les initiatives encourageantes prises en faveur de la promotion du secteur (élaboration de la lettre de politique sectorielle et mise à disposition de ressources financières importantes) sont finalisées et validées.

Le Plan d'Actions du Cadre Intégré a été validé par le gouvernement du Sénégal, lors du Conseil des Ministres du 10 avril 2003

III.1.2. Axe « Renforcement des capacités et amélioration des services sociaux de base »

Stratégie nationale de Développement durable (SNDD)

Le Sénégal s'est engagé dans la définition d'une Stratégie nationale de Développement durable (SNDD) avec l'appui des partenaires au développement.

La mise en œuvre de cette stratégie devrait déboucher, à terme, sur une meilleure prise en compte des principes du développement durable dans les politiques et programmes en cours ou à venir, mais aussi, sur un accroissement sensible du portefeuille de projets jugés encore relativement faible - devant traduire en actes concrets ces politiques et programmes.

Les principes de base tournent autour de la lutte contre la pauvreté pour asseoir une politique de développement durable.

Les questions majeures retenues par le rapport national du Sénégal sont : (i) la sécurité alimentaire; (ii) les relations santé-environnement-population-développement avec le SIDA et le paludisme comme centres d'intérêt; et (iii) les infrastructures et le développement durable.

Les questions émergentes concernent : (i) les liens entre le commerce et l'environnement dans le processus de mondialisation ; (iii) les nouvelles technologies de l'information et de la communication au service du développement durable et (iii) la valorisation des connaissances traditionnelles et le développement durable.

L'éducation, la formation et la sensibilisation des populations en matière de développement durable occupent une place de choix dans l'élaboration de la stratégie nationale de développement durable.

La Déclaration de Politique de Population (DPP)

La maîtrise des phénomènes démographiques a été retenue parmi les objectifs prioritaires du DSRP. En effet, les interrelations entre populations et développement étant au centre des préoccupations en matière de développement durable, la mise en place d'une politique de population adaptée s'est avérée indispensable pour l'atteinte des objectifs de la stratégie. C'est ainsi que, la Déclaration de Politique de Population (DPP) élaborée en 1988 a été révisée en 2001 et adoptée le 05 mars 2002 en conseil interministériel à la lumière du plan d'action de la dernière Conférence internationale sur la Population et le Développement (CIPD) . Elle est opérationnalisée par le Programme d'Actions et d'Investissements prioritaires (PAIP).

La mise à jour du PDEF

L'éducation et la formation constituent des priorités pour le renforcement des capacités dans le DSRP. Pour assurer une bonne mise en œuvre d'actions ciblées dans ce domaine, le Gouvernement a entrepris la mise à jour du Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) qui s » étale sur la période 2000-2010 dont l'objectif principal est d'arriver à la scolarisation universelle au niveau du cycle fondamental, qui couvre les 10 premières années d'instruction.

Exécuté depuis janvier 2000, le PDEF est orienté vers une approche «programme » susceptible d'apporter une amélioration significative des performances du système éducatif.

Dans sa deuxième phase (2005-2007), le PDEF mettra l'accent sur les orientations du secteur qui reposent sur les options suivantes : (i) l'universalisation de l'achèvement du cycle élémentaire et l'amélioration de l'accès dans les autres cycles ;(ii) la création des conditions d'une éducation de qualité à tous les niveaux de formation ;(iii) l'éradication de l'analphabétisme et la promotion des langues nationales; (iii) l'expansion de la responsabilité des communautés et des collectivités dans le système éducatif. Ceci comprend notamment la gestion des écoles, le suivi de la qualité et la mobilisation de ressources ;(iv) la promotion et l'orientation de la formation professionnelle vers le marché du travail ; (iv) l'élimination des disparités entre groupes économiques (riches/pauvres),

entre sexes, inter et intra régionales, entre milieux (urbain/rural), à tous les niveaux d'enseignement et la prise en compte des besoins des enfants handicapés (v) le partenariat efficace et bien coordonné et (vi) l'ouverture à la coopération régionale au sein de l'espace CEDEAO.

La mise à jour du PNDS

La santé occupe une place importante dans le DSRP. Pour sa meilleure prise en compte de celle-ci, le gouvernement a procédé à la mise à jour du Plan national de Développement sanitaire et social (PNDS) prévu pour la période 1998-2007.

Le Sénégal a également élaboré un plan stratégique quinquennal dans le cadre de l'initiative « Faire reculer le Paludisme ». Afin de consolider les acquis de la lutte contre le SIDA, le Sénégal a démarré depuis 2002 un important Plan stratégique de Lutte contre le SIDA qui a pour objectif principal de maintenir le taux de prévalence à moins de 3%.

Ce programme est piloté selon une approche multisectorielle et donc impliquant départements ministériels (Santé Femme, Jeunes, Education, Travail, etc.). En ce qui concerne la lutte contre les autres maladies, le Plan National de Développement sanitaire intègre un Programme de Lutte contre l'Onchocercose, la Bilharziose, la Lèpre, le Ver de Guinée, la Tuberculose, etc.

Le Développement des Sports

L'un des objectifs majeurs de la lettre de politique sectorielle en cours d'élaboration dans le domaine des sports est de s'assurer que les tendances négatives du système sportif sénégalais soient freinées et que le secteur sportif continue à accumuler des succès. Pour les besoins de la préparation de cette lettre, une analyse de la relation entre « pauvreté et sport » a été menée en vue de l'intégration du secteur Sport dans le DSRP.

Ainsi, tout en proposant un cadre stratégique à court et à moyen termes, le document cible les mesures prioritaires essentielles au développement à long terme du sport que l'Etat compte mettre en œuvre avec l'appui des partenaires au développement dans un cadre largement participatif.

Décentralisation

En ce qui concerne la décentralisation, le plan (2003-2005) élaboré par le Gouvernement ne connaît qu'une faible mise en œuvre, malgré quelques avancées notamment l'augmentation des transferts financiers de l'Etat (FDD, FECL).

Les contraintes identifiées ont trait au fait que les collectivités locales ne sont pas encore de véritables institutions de développement au service des populations, car en dépit des engagements pris depuis plusieurs années, de nombreuses réformes importantes annoncées sont toujours attendues. Elles concernent essentiellement le renforcement des capacités techniques et financières des collectivités locales à travers le transfert effectif de fonds et l'élaboration d'une stratégie de décentralisation du pouvoir vers les collectivités de base.

Parmi ces réformes attendues figurent : la réforme des Fonds de transferts de l'Etat (FDD et FECL) ; la réorganisation du dispositif national paritaire de formation ; la définition du statut de l'élu local ; la dynamisation du Conseil National de Développement des Collectivités Locales ; la charte de la déconcentration ; la redéfinition et le recentrage du rôle des services déconcentrés de L'Etat en appui aux collectivités locales; l'évaluation de l'exercice des compétences transférées ;

La décentralisation du BCI; la préparation de la nouvelle lettre de politique de décentralisation et de développement local ; la définition d'une clé de répartition du produit de la Contribution Globale Unique entre les collectivités locales et l'Etat.

En ce qui concerne la décentralisation du BCI, des études ont été menées et les résultats ont fait l'objet de partage entre les différentes parties prenantes. Un plan d'actions sera soumis au gouvernement lors d'un conseil interministériel.

III.1.3. Axe « Amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables »

La Stratégie nationale de protection sociale

L'objectif principal de la Stratégie Nationale de Protection sociale est l'adoption d'une vision politique globale, intégrée et concertée de protection sociale qui permettra d'augmenter l'accès aux instruments de gestion des risques et aux systèmes de protection sociale chez les groupes vulnérables les plus pauvres mais également chez les autres catégories sociales à risque. La mise en œuvre des programmes issus de cette SNPS permettra d'accroître les capacités d'accès des groupes vulnérables aux services sociaux de base ainsi qu'aux opportunités économiques, de manière équitable et durable. La SNPS doit contribuer aux objectifs spécifiques suivants :

Etendre et diversifier les instruments de protection sociale et de gestion des risques ;

- Améliorer la capacité de réponse aux chocs et risques pour les populations en particulier pour les groupes les plus vulnérables ;

Intégrer les programmes de protection sociale dans le processus de mise en œuvre et

de révision du DSRP.

Au regard de ces défis, le cadre d'exécution de la SNPS reste intégré dans la mise en œuvre du DSRP et il est appuyé par la Banque mondiale à travers le Cadre Stratégique de Réduction de la Pauvreté (CSRP).

III.1.4 Autres stratégies transversales

• Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre

Au terme de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action National de la Femme (PANAF), pendant la période 1997-2001, le Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale, de l'équité entre les sexes au Sénégal, a procédé à son évaluation à l'effet de mesurer les résultats obtenus et d'identifier les contraintes qui restent à lever pour atteindre les objectifs visés. Ainsi, il est apparu nécessaire d'élaborer une **Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG)** avec la participation des parties prenantes.

L'élaboration de ce cadre de référence répond au souci de disposer d'un outil opérationnel qui aura pour effet de faciliter la traduction des orientations stratégiques et objectifs retenus en résultats concrets dont la faisabilité s'inscrit dans des conditions maîtrisées et réalistes.

Les objectifs visés par la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre sont : (i) clarifier la vision des questions de genre au niveau de l'Etat mais aussi au niveau des autres acteurs de développement ; (ii) déterminer les nouvelles orientations et priorités d'action pour accélérer la promotion équitable des femmes et des hommes dans la société et (iii) faciliter la prise en compte des questions de genre par les interventions en matière de développement.

Energie

Même si l'énergie est considérée comme un secteur stratégique pour la création de richesses, il n'en demeure pas moins que son caractère transversal en fait un instrument important de lutte contre la pauvreté dans tous les domaines de la vie socioéconomique. Pour mieux mettre en évidence cet apport, des initiatives sont en cours au sein d'un comité multisectoriel en charge de l'élaboration de la stratégie de Synergie entre l'énergie et les autres secteurs stratégiques de lutte contre la pauvreté.

III.2. LES REFORMES CFAA-CPAR

Le Document sur les mécanismes de suivi du DSRP a mis en évidence des contraintes institutionnelles à lever pour améliorer l'efficacité des dépenses publiques en vue de réduire la pauvreté. Il s'agit notamment de renforcer les capacités d'élaboration et de gestion de la politique macroéconomique et d'approfondir les réformes structurelles et

sectorielles pour améliorer l'absorption des ressources dans la transparence. Ces objectifs sont poursuivis à travers la mise en œuvre des plans « CFAA-CPAR ».

L'évaluation de la gestion des finances publiques et des pratiques comptables du secteur privé dénommé « Country Financial Acomptability Assessment (CFAA) » répond au souci du gouvernement d'améliorer sa gestion financière et de créer les conditions nécessaires à une utilisation plus efficace de ses ressources, plus particulièrement celles affectées à la lutte contre la pauvreté.

III.2.1. Réalisations et acquis

En matière de préparation budgétaire, l'exhaustivité de la loi de finances a été renforcée par l'inscription de tous les financements extérieurs connus au moment de la préparation du budget, y compris les ressources issues des allègements de dettes (PPTE) dont le pays bénéficie.

Les différentes mesures exécutées ont eu des impacts positifs, entre autres, l'amélioration de la gestion des finances publiques notamment en matière de préparation d'un projet de loi des finances tenant compte de toutes les sources de financement, de l'exécution budgétaire, de la gestion de la trésorerie et du contrôle des finances publiques.

- Plan d'actions CFAA

Adoption d'une nouvelle nomenclature budgétaire: Le budget de fonctionnement et d'investissement sont unifiés à partir de 2005 et la loi de finances déposée en un seul document budgétaire à l'assemblée.

<u>Simplification du circuit de la dépense</u> : la chaîne de la dépense a été informatisée en 2004 avec la mise en place effective du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) dans les ministères tests de CDMT et au MEF ; ce qui a permis de réduire considérablement les délais de traitement des dossiers de dépenses. Les premiers résultats positifs enregistrés sont encourageants.

<u>Déconcentration de l'ordonnancement</u> : les ministères tests CDMT sont devenus à partir de 2005 ordonnateurs de leur budget et le COF déconcentré auprès de ces départements

est la porte d'entrée des engagements.

Modernisation du système de gestion de la solde et des pensions: l'audit technique et financier de la solde est réalisé. L'exercice sera poursuivi par celui relatif aux pensions des agents de l'Etat. Il est attendu que cette réforme se traduise par la mise en place d'un système informatique de gestion impliquant les services de personnel des ministères techniques.

Modernisation des services du domaine et du cadastre, maîtrise de l'assiette et amélioration du recouvrement et la gestion des contentieux : le cadre de gestion des appuis mobilisés est en cours de mise en place (financements partiels assurés par UE, BAD et IDA/PPIP)

Amélioration de la gestion de la trésorerie et de la dette publique : Les Situations Prévisionnelles de Trésorerie sont établies régulièrement par le Trésor. Le module D-AÎDA est fonctionnel pour la DDI et le Trésor (ordonnancement et paiement de la dette publique).

Amélioration du mécanisme de suivi de l'utilisation des ressources PPTE: le cadre institutionnel est créé par le MEF. Le SIGFIP va faciliter le suivi automatique des opérations effectuées sur le PPTE.

Amélioration du système comptable et de réddition des comptes de gestion de l'Etat (CGE) et projets de lois de règlement (PLR): Les CGE de 1998 à 2003 ainsi que les PLR (1998 – 2001) ont été produits et déposés à la Cour des comptes qui a recruté des assistants de vérification pour l'appuyer dans l'examen des états financiers. Le projet ASTER en préparation avec la DGCPT va informatiser le système comptable et de réédition des CGE et des PLR.

Rationalisation des organes de contrôle administratif sur les finances publiques (IGE, CF, IGF, IAAF, IF): Une étude est en cours. Les recommandations qui en découlent seront soumises à la validation des autorités et un plan d'actions mis en œuvre. Au sein du MEF,

des Directions de contrôle interne sont mises en place au sein des différentes régies

financières (DGD, DGID, DGCPT, DGF).

Dotation du MEF d'un Schéma Directeur Informatique : L'étude est en cours de financement par la coopération Française ; la réalisation partielle sera prise en charge par I'UE (PAPNBG).

Publication des résultats de l'exécution budgétaire annuelle : Les LF, LFR, cadrage macro et TOFE et situations d'exécution budgétaire sont publiés dans le site Web du MEF.

Décentralisation du Budget Consolidé des Investissements (BCI) : La mise en œuvre des préalables est en cours. Elle sera effective dans la loi de finances de 2006 et testée sur 2 ministères (éducation et santé).

Plan d'actions CPAR

Le cadre institutionnel de mise en œuvre de la réforme et de mise en place-des capacités de gestion

Le comité de pilotage de la réforme du CPAR est créé par arrêté du MEF. Le

secteur privé y est fortement représenté;

La CNCA va connaître une réforme de structure lui permettant de jouer plus

efficacement sa mission de contrôle a priori sur les marchés publics.

Un organe autonome de régulation et de conseil des acheteurs publics sera créé pour renforcer les capacités des administrations dans la préparation, l'analyse et le suivi des dossiers de marchés. Une autre entité indépendante dédiée à l'examen des recours suspensifs lui sera affiliée. Les résultats des études de faisabilité sont en cours d'examen.

Une Direction Centrale des Marchés Publics (DCMP) remplaçant l'actuel bureau des marchés, sera créée au sein du MEF pour permettre au MEF de jouer plus efficacement le rôle qui lui est dévolu dans la gestion administrative et le contrôle

des marchés publics.

Une commission de qualification et de classement des entreprises BTP dotée d'un secrétariat permanent est mise en place au ministère chargé de la construction pour veiller à la qualité dans la sélection des entreprises en BTP et pour faire en sorte que les marchés de travaux soient exécutés exclusivement par des professionnels agréés.

La révision du cadre législatif et réglementaire

le code des marchés publics (CMP) et le Code des obligations de l'administration (COA) sont en cours de révision. Les projets de textes seront introduits en 2005 dans le circuit d'approbation après validation des acteurs étatiques et non

En attendant, une circulaire interprétative du CMP de mai 2002 précisant les conditions d'application du gré à gré pour des cas d'urgence impérieuse motivée

par des circonstances imprévisibles a été signée par le Premier ministre.

Une charte d'éthique et de transparence des marchés publics est soumise à la validation des hautes autorités pour prévenir et lutter contre toute forme de corruption dans la préparation et l'exécution des marchés publics.

Les opérations de passation des marchés et la performance du secteur privé :

Les acheteurs publics y compris les agences vont être dotés d'outils méthodologiques (dossiers types) pour les aider à améliorer la qualité des Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) et des Demandes de Propositions (DP). Les capacités techniques des administrations, des collectivités locales et du secteur privé seront renforcées par des formations. Mieux, le plan d'action CPAR va proposer l'introduction dans les écoles d'administration et instituts universitaires, d'un module de formation en passation des marchés.

Une circulaire 14 a été préparée et soumise à la signature du Premier Ministre

¹⁴ Elle a instruit au mois d'avril 2005, toutes les autorités contractantes à l'obligation d'élaborer chaque année budgétaire les plans de passation des marchés publics et à les soumettre à l'approbation préalable de la CNCA avant exécution.

L'intégrité du système de passation des marchés publics :

un audit annuel systématique des procédures de passation des marchés publics est institué afin de mesurer le degré de respect des dispositions et procédures édictées par le code des marchés publics. L'audit de 2003 commis par le MEF a été réalisé. Les prochains exercices devront être conduits par la Cour des comptes si toutefois les mesures d'accompagnement lui permettant de s'acquitter de cette mission sont réunies.

Le plan d'actions CPAR a prévu la mise en place d'un Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMP) ou gestion électronique des marchés pour la transparence et la célérité dans la mise à disposition des informations sur les marchés publics. L'étude devrait démarrer sous peu, le financement ayant été

obtenu sur le CSRP I.

III.2.2. Insuffisances

Contrairement à ce qui était retenu, la loi de finances 2005 n'a pas pu être élaboré en 2005 selon une base programmatique (cadre des dépenses à moyen terme -CMDT). En effet, la mise en œuvre du CDMT et des quatre CDS – MT prévue initialement en 2005 a été différée en 2006. Cette mesure fait partie des engagements inscrits dans le CSRP. Les ministères tests concernés sont la santé, l'éducation, l'environnement et la justice. Un élargissement de la mesure est prévu en 2007 avec les ministères chargés de l'Equipement et de l'Agriculture.

Cela a eu un impact dans la mobilisation et l'allocation des ressources substantielles aux secteurs dans le cadre de l'appui budgétaire, notamment pour le secteur de l'Environnement

III.3. EVALUATION DE LA MATRICE DES MESURES DU DSRP

L'évaluation de la matrice des mesures concerne les objectifs du DSRP.

Le tableau 15 ci-dessous fait le point sur l'état d'exécution de la matrice des mesures initialement prévues dans le DSRP. On constate que les mesures préconisées ont été dans leur quasi-totalité mises en œuvre en 2004.

Tableau 17: Matrice des mesures du DSRP

Objectifs et lignes d'action	Réalisation	Observations	Date
Améliorer la gestion des finances publiques	Secteur/domaine: Fiscalité		Date
Poursuite de la transformation du système fiscal	Renforcer les effectifs de la DGID par le recrutement de 105 agents (55 cadres et 50 agents d'assiette) par an d'ici 2005.	Le recrutement des cadres a été fait. leur formation durera deux ans.	2004-2005
Contenir le solde budgétaire et celui de la balance des paiements à des niveaux compatibles avec les financements intérieurs et extérieurs attendus	Secteur/domaine : Cadre Macroéconomique	to to agains dasselles rectules on ete formes.	
		L'utilisation de l'identifiant unique est effective pour la DGID.	2004
	progressive de son champ d'utilisation à toutes les administrations en commencant par l'IPRES et la Caisse de Séculité Contrations en commencant par l'IPRES et la Caisse de Séculité Contrations en commencant par l'IPRES et la Caisse de Séculité Contrations en commencant par l'IPRES et la Caisse de Séculité Contrations et la Caisse de Séculité Contrations et la Caisse de Cai	Les travaux d'apariemment sont très avancés pour la CSS; quelques difficultés techniques	
	the state of the s	pour l'IPRES. Un plan d'actions a été soumis.	
Elargissement progressif de la base		Le travail de fiabilisation et de normalisation est en cours pour la DGID et la DGD.	
fiscale		Le système est fonctionnel pour la Douane et les impôts. Pour le Trésor, l'élaboration	sept 2004
	Rendre effective l'interconnexion entre la Direction Générale des Impôts et Domaines, celle des Douanes et le Trésor avec comme test	d'un cahier de charges pour l'acquisition d'un logiciel de recouvrement est en cours.	
	l'édition mensuelle de l'état des émissions et des recouvrements des Impôts directs et indirects à compter de septembre 2004.	La DTAI a déjà soumis aux services un planning pour boucler les travaux.	
	Simplifier et de rationaliser le système d'incitation fiscale à l'investissement	-	
Engagement d'une procédure de révision du code des investissements	Engagement d'une procédure de révision Publier le décret et la circulaire d'application du nouveau code des investissements	Le décret et la circulaire d'application sont déià signés	Avril 2004

1	<u>Dépenses publiques</u>		
Mise en place (domaines de l'éd du Budget 2005.	l'un Cadre de Dépenses à Moyen Terme dans les lucation. la santé. la justice et l'environnement à partir	La lettre circulaire et la lettre de cadrage ont déjà été signées. La nomenclature harmonisée a été revue. Le décret portant nomenclature budgétaire a été signé.	2004
Installation du Système SIGFIP	Intégré de Gestion des Finances Publiques	Le logiciel SIGFIP a été installé. Les travaux sont Juillet 2004 achevés depuis le 31 juillet 2004.	Juillet 2004
	Une pi 2004.	Une présentation générale a été effectuée le 27 août 2004.	
oduction o	Production des balances des comptes du Trésor dans un délai Les ba maximum de 60 jours à partir de mars 2004.	Les balances provisoires de janvier à septembre 2004 sont disponibles.	mars 2004
ecteur/ Dor			
Déconcentration de la dépense au sein des MT	phase administrative de l'exécution de la	Les ordonnateurs délégués et les COF délégués ont été nommés.	2004
elier au Trés	ème de partage des informations utilisé par la	Le système est automatisé et permet de produire les états des émissions d'engagement,	Avril 2004
B et la DDI ordonnancen	d'ordonnancement et de paiement par grandes lignes budgétaires avec d'ordonnancement et de paiement par grandes lignes budgétaires avec mesure aériodicité mansuelle à partir de fin mars 2004.	d'ordonnancement et de paiement par grande lignes. La mesure est désormais	
ic periodicin	respectée.	ctée.	e.
Production d'un rapp	oort trimestriel de l'exécution des dépenses en	Le rapport a été produit et transmis au Cabinet.	Septembre 2004
l'analyse des p	d'investissements et leurs dépôts dans les banques		
xamen avec	les services du FMI des modalités de prise en compte detions de la mission rechnique de février 2004 sur la	Des informations complémentaires de la DGCPT ont été transmises.	Juin 2004
tionalisation		Les réponses ont été transmises à ld mission du FMI.	
Adoption des textes form Contrôle des Opérations Financières	ialisant la mission et l'organisation du	Le texte est signé.	2004

	Adoption d'un texte réglementaire sur les conditions de l'état de mise le examen des comptes de gestion par la Cour des comptes.	La demière version du projet de texte est disponible	fin mai 2004
	gestion 1997 et 1998 par la Cour des	Les comptes de 1997 ont déjà été examinés et les arrêts sont rendus. Les comptes de 1998 sont été examinés	1e trim 2004
	Diagrammes de gestion de l'année 2000 à la Cour des comptes	Les comptes de l'année 2000 ont été déposés en fin avril	Avril 2004
		Les comptes de 2001 ont été déposés en juillet 2004.	Juillet 2004
		Les comptes 2002 devraient être soumis avant la fin décembre 2004.	
	Etude sur la politique de rémunération des agents de l'Etat	Le rapport définitif de l'étude est déjà déposé.	fin juin 2004
Poursuite de la réforme de la fonction publique	Adoption d'un nouveau système de rémunération des agents de l'Etat équitable, cohérent et incitatif tenant compte des aspects de compétitivité vis à vis de l'emploi dans le secteur privé.	Le reste du chronogramme avec l'adoption au 3e trimestre et l'application au 4e trimestre 2004 est respecté	3e trimestre 2004
	Recrutement de 14 agents par an pour la Cour des comptes	Le recrutement pour 2003 s'est déjà effectué dans le cadre du programme spécial.	
		Pour 2004, les opérations se déroulent normalement.	2003-2005
Renforcement de l'efficacité du dispositif de contrôle de l'exécution des marchés de	Renforcement de l'efficacité du dispositif le cadre de la politique de recrutement 2003-2005.	Les personnels recrutés en 2003 sont déjà mis à la disposition des services utilisateurs. Les propositions définitives pour 2004 sont faites.	Décembre 2004
l'Etat	Réaliser un audit technique et financier de la gestion de la solde.	La manifestation d'intérêt est publiée et la short list a été acceptée par la BM. L'ouverture de l'offre financière est prévue le 15 octobre 2004.	Décembre 2004
			continu
	Produire mensuellement une balance des comptes et trimestriellement un TOFE	Le TOFE provisoire du 2 ^{eme} trimestre 2004 est produit. Le TOFE provisoire du 3 ^{eme} trimestre 2004 est produit.	

Le stock d'AT et de PPA ne devrait pas dépasser 15% de l'allocation budgétaire trimestrielle inscrite dans la loi de finances (hors comptes spéciaux et investissements sur ressources extérieures).
Doter le Trésor Public d'un service spécialisé dans la collecte de cours
l'épargne avec des capacités accrues l'épargne avec des capacités accrues des bons du Trésor déjà menées.
Mission sur le programme d'évaluation du système financier (PESF) Observations sur l'aide mémoire ont été transmises au FMI.
de gestion de la dépense aux dépenses de Les travaux sont achevés et la mesure est effective.
Amélioration de la gestion de la dette publique une nette amélioration.
La note sur l'état d'avancement des négociations et traitement de la dette avec les créanciers est disponible
de Soutenabilité de la Dette disponible
Afin d'éviter tout déséquilibre majeur financier d'origine parapublique, l'Etat prendra les mesures nécessaires pour un suivi rapproché des entreprises en difficulté SENELEC et SONACOS sur entreprises en difficulté SENELEC et SONACOS sur la base d'informations financières et comptables.
Mise en œuvre des recommandations issues du Rapport "RONC" La DPS a déjà mis en recommandations la concernant
Les textes sur la Statistique ont été votés par l'Assemblée Nationale

Renforcer les bases à long terme du développement et d'améliorer l'efficacité de l'intervention de l'ETAT	SONACOS		
	Privatisation de la SONACOS	Le processus de privatisation avance. Le partenaire a été choisi.	
Poursuite et finalisation du Programme de	Supprimer la taxe de protection sur les huiles végétales	L'échéance de la décision est reportée à fin décembre 2005.	Décembre - 2005
Privatisation.	ENERGIE		
	Poursuite de l'ajustement automatique des prix à la pompe des produits pétroliers par rapport aux cours internationaux.		continu
	SENELEC		
	Publication des comptes audités à fin décembre 2003 de la SENELEC		Juin 2004
	Publication des comptes audités au 30 juin 2004 de la SENELEC	Les comptes au 30 juin 2004 ont été publiés en septembre 2004.	Sept - 2004
	Publication des arrêtés provisoires trimestriels à revue limitée par les auditeurs de fin sentembre 2004.	La publication est continue, le délai sera respecté.	Nov 2004
Poursuite et finalisation du Programme de Privatisation	Formulation de nouvelles conditions tarifaires de fixation du prix de l'électricité	La formulation des nouvelles conditions tarifaires de fixation du prix de l'électricité est effective depuis le 1 ^{er} octobre 2004 avec la baisse des tarifs de 4,78%.	fin Déc 2004
	Publier un audit des comptes semestriels et publier les arrêtés provisoires trimestriels de la SENELEC.		continu
	Attribution d'une concession de type IPP d'énergie	La Banque Mondiale a répondu favorablement concernant l'avis de non objection.	2004
Développer les capacités de production		Après le choix porté sur MITSUBISHII, le demier round de négociation est prévu cette fin de semaine.	
		Par ailleurs la BAD pourrait apporter un appui de 19 millions de dollars selon la DCEF.	

		Un texte délimitant le périmètre entre l'ASER et la SENELEC devrait être pris par le Ministère des Mines et de l'Energie	
Améliorer l'accès des entreprises au crèdit	SN la Poste		
		L'étude de marché sur la banque postale est terminée et a été validée en mai 2004.	Juin 2004
Encouragement de l'installation de banques spécialisées	Réaliser l'étude de marche sur la banque postale	L'élaboration du dossier d'agrément suit son cours normal. Les observations de la mission d'évaluation du secteur financier seront soumises aux autorités.	
		Le Comité de pilotage a déjà tenu une réunion.	
	Développement du Secteur Privé		
Simplifier les procédures liées à l'exercice de certaines activités de constitution des sociétés	Introduire une loi sur la procédure administrative en matière d'établissement et de l'onctionnement d'une entreprise.	Révision de la partie de la loi relative aux procédures domaniales par l'APIX	Sept-2004
Adoption d'une loi d'orientation en matière d'allégement de certaines procédures liées à l'investissement		Relance du SGG par l'APIX.	
December lac invartiscements at loc	Mise en œuvre des mesures de simplification des procédures	Le SG du gouvernement préside le comité de suivi.	Récurrent 2004
exportations	administratives pour rincernsement prive (responsive et e)	L'ensemble des mesures ont été mises en œuvre ; il reste encore la loi d'orientation générale fixant les délais de procédure.	
	Système judiciaire		-
	Recrutement de 186 magistrats, 105 greffiers et 761 agents administratifs.	65 magistrats et 38 greffiers ont été déjà recrutés conformément aux objectifs rour 2003.	2003-2005
Lutter contre la corruption et moderniser l'Administration	Formation continue des magistrats et des greffiers	Prise en charge dans le cadre des CTRS (Coûts temporaires des réformes structurelles). Les crédits sont pris en compte dans le projet de LFR 2004.	continu

	Bonne Gouvernance		
Promouvoir la transparence dans la gestion des affaires publiques		Un plan d'actions a été élaboré pour l'année 2004. Le lancement officiel du PNBG a cu lieu le 30 avril 2004 et un séminaire s'est tenu les 16 et 17 juillet 04.	2004
	Mise en œuvre du programme national de bonne gouvernaire.	Il est prévu l'organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds. Une mission du PNUD a fait une évaluation, son rapport est attendu.	
		Le plan d'actions pour l'année 2004 sera transmis à la DPS.	
Lutter contre la corruption et moderniser l'Administration	Procéder à une vérification sélective a posteriori du respect des règles L'audit a démarré depuis le 1 ^{er} octobre 2004. prévues par le code des marchés publics et en publier les résultats.	L'audit a démarré depuis le 1 ^{er} octobre 2004.	2004

PARTIE IV- ANALYSE DES INDICATEURS

Pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), le Gouvernement a retenu, en accord avec les partenaires au développement, une liste d'indicateurs de suivi (voir liste exhaustive en annexe). Cette partie passe en revue la situation en 2004 pour les indicateurs renseignés, en dehors des indicateurs macroéconomiques qui ont été présentés dans la partie 1.

IV.1 Les indicateurs de pauvreté

La deuxième enquête ESAM, réalisée en 2001/2002, a montré que la pauvreté concerne toujours plus de la moitié de la population sénégalaise. L'incidence15 de la pauvreté estimée à 57,1% devrait s'établir à 55,8%, 54,0% et 52,5% respectivement pour 2003, 2004 et 2005 selon les objectifs du DSRP.

Avec l'absence d'enquêtes auprès des ménages, les indicateurs de pauvreté sont estimés et projetés suivant les paramètres d'élasticité estimés par le CREA. Selon les études menées, un taux de croissance de 1% du PIB par tête, réduirait l'incidence de la pauvreté de 0,9%, sous l'hypothèse de constance des inégalités.

Avec la réalisation d'un taux de croissance par tête d'environ 4,1%, l'incidence de la pauvreté peut être estimé en 2004 à 54%, sous l'hypothèse que les inégalités sont restées constantes sur la période 2002-2004 ce qui est conforme à l' objectif initial.

IV.2 L'Education

En vue de renforcer le niveau d'éducation, le DSRP a opté pour un certain nombre de mesures qui doivent résider à l'allocation des ressources tant internes que externes. Entre autres objectifs, le gouvernement s'est engagé à atteindre un ratio de dépense de fonctionnement de 37% pour l'éducation et porter la part de l'éducation primaire à 45,3%, en 2004.

En termes d'allocation des dépenses de l'éducation, l'objectif a été atteint puisque les dépenses de fonctionnement ont représenté 37% du budget de fonctionnement en 2004. Par ailleurs, les dépenses en faveur de l'éducation (fonctionnement + investissement) ont progressé de 10.56% entre 2003 et 2004 pour représenter 18.11% du budget global de l'État, ce qui traduit la volonté manifeste du Gouvernement de renforcer le système éducatif.

Les ressources mobilisées ont permis la construction de 1103 salles de classes, l'ouverture de 390 écoles dans l'enseignement élémentaire et la construction de 220 salles de classes dans l'enseignement moyen général et secondaire. Au cours de l'année 2004, 8 lycées et 59 collèges ont été érigés.

Par ailleurs, d'importants progrès ont été enregistrés dans l'enseignement Privé avec la mise sur pied, en2004, de 27 collèges et de 3108 salles de classes dans l'élémentaire.

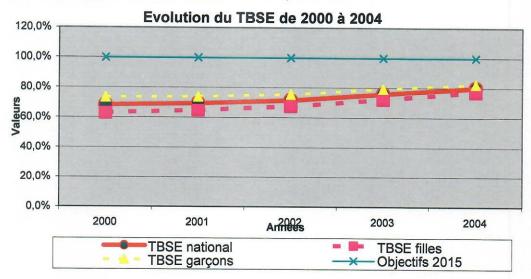
Sur le plan des statistiques scolaires les indicateurs ont également connu de nettes améliorations. Le taux brut de scolarisation élémentaire est en constante progression depuis 2000. Il atteint 79,9% en 2004, contre 75,8% en 2003. Ce qui donne une augmentation de plus de 5% d'une année sur l'autre. Le taux d'admission au CI est passé de 85,1% en 2003 à 91,1% en 2004 soit une augmentation de 6%, soit à un niveau supérieur à l'objectif du DSRP pour 2005 (90 %).

En ce qui concerne la scolarisation des filles (voir graphique ci-dessous), un grand effort a été fait par le gouvernement pour l'équité de genre. Le taux d'admission au CI de 93,9%, en 2004, et le taux de scolarisation des filles atteint 77,3%, ce qui est supérieur à l'objectif de 76%.

48

¹⁵ Pourcentage de ménages ou d'individus vivant en dessous du seuil absolu de pauvreté, 2400 calories par équivalents-adultes. Mise en œuvre du DSRP -rapport 2004

Cette performance n'est pas la même que chez les garçons dont le taux d'admission au CI est de 90.4%, tandis que le taux de scolarisation n'est que de 82,5% en 2004, ce qui est en deçà l'objectif initial de 84% visé par le DSRP.



Si la tendance continue, la scolarisation universelle pourrait être atteinte en 2010, conformément aux objectifs du millénium pour le développement (OMD) retenus par le DSRP.

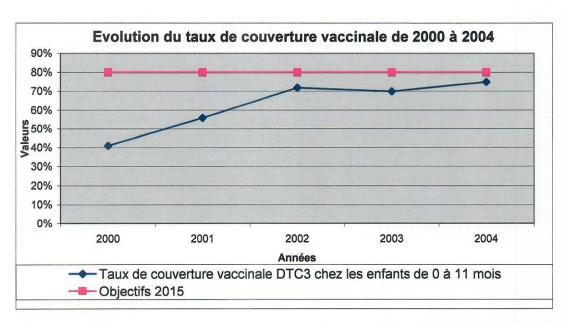
Le taux d'achèvement du primaire est passé de 44% à 48.3% sur la période 2003-2004. Bien que ces niveaux soient encore faibles, les progressions de cet indicateur sont assez appréciables, puisque les niveaux atteints pourront dépasser les 50% en 2005, selon les tendances.

IV.3 La Santé

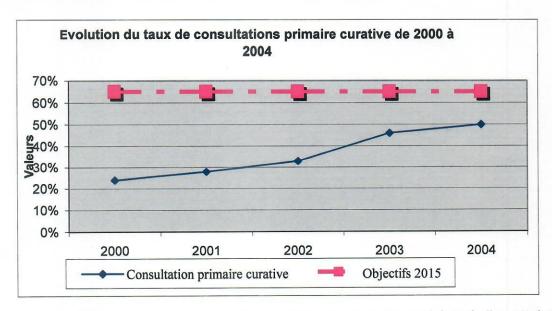
Le gouvernement affiche très clairement ces ambitions en matière de santé. En effet, comme dans le cas du secteur de l'Education, la part des dépenses budgétaires allouée au secteur de la Santé ne cesse de progresser. Ainsi, la part du budget de la Santé (fonctionnement + investissement) dans le Budget total est passée de 7.70% en 2003 à 7.82% en 2004 mais reste inférieur à l'objectif de 9,8 % fixé dans le DSRP pour 2004 conformément aux recommandations de l'OMS. Ces ressources ont (en qui concerne le budget de fonctionnement en 2004) ont permis le recrutement de 511 agents en 2005 dont 125 Médecins, 63 Infirmiers d'Etat, 57 Sages-femmes, 20 Techniciens Orthopédistes, 25 Assistants Sociaux, 10 Aides sociaux, 10 Ingénieurs des travaux de la statistique ainsi que des techniciens supérieurs et du personnel d'appui¹⁶.

En ce qui concerne les indicateurs de performance, le taux de couverture vaccinale DTC3 chez les enfants de 0 à 11 mois a connu une progression de 5 points entre 2003 et 2004, passant de 70% à 75%. Ce résultat est déjà au dessus de l'objectif chiffré dans le DSRP, qui était de 70% en 2005.

Chirurgiens dentistes (5), Pharmaciens (5), Techniciens supérieurs anesthésie-réanimation (15),
 Techniciens supérieurs en imagerie médicale (15), Techniciens en Ophtalmologie (10), Techniciens supérieurs en Knésiethérapie (15), Techniciens supérieurs en biologie (15), Techniciens en génie sanitaire (12), Auxiliaires et agents d'assainissement (17) etc.
 Mise en œuvre du DSRP –rapport 2004



Le taux de consultation primaire curative a atteint 50% en 2004. Sa progression entre 2003 et 2004 a été de 8.7%. Son rythme actuel permettrait de le porter à plus de 52% en 2005, niveau retenu comme objectif dans le cadre du DSRP.



Quant au pourcentage d'accouchements assistés par du personnel formé, il a atteint 59% en 2004, pour un objectif DSRP de 60%. Par rapport à son niveau de référence qui était de 54% en 2002, les performances sont relativement significatives, même s'il reste encore des efforts à faire pour l'atteinte des OMD dans ce domaine.

Le taux de prévalence du VIH/SIDA dans la population, a connu une légère baisse passant de 1.5% en 2003 à 1,4% en 2004. L'objectif inscrit dans le DSRP était de le maintenir en dessous de 3%.

Le taux de prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de trois ans est demeuré quasiment stable. Il est passé de 19.1% en 2001, année de référence du DSRP, à 19% en 2004. En dépit des efforts fournis dans ce domaine, les résultats restent toujours en deçà de l'objectif initialement retenu dans le DSRP, qui est de 17% en 2005.

Cependant, les résultats atteints par le Programme de Renforcement de la Nutrition (PRN) dans la réduction de l'insuffisance pondérale chez les enfants bénéficiaires de

ses interventions montrent que le Sénégal peut atteindre les objectifs de développement du millénaire s'il double son investissement dans ce domaine.

IV.4 Eau potable et Assainissement

Le taux d'accès à l'eau potable est passé sur la période 2001-2004, de 78% à 83% pour le milieu urbain et de 56% à 58% pour le milieu rural.

Des efforts supplémentaires doivent être faits particulièrement pour le milieu rural en vue de l'atteinte des OMD.

Quant au pourcentage de la population urbaine ayant accès à l'assainissement, il est passé de 56 % en 2000 à 60% en 2004. Cette progression reste faible et des efforts importants devraient être faits pour atteindre un taux de 78 % en 2015.

IV.5 Les Infrastructures

Pour ce qui est du secteur des infrastructures, les différentes actions ont porté sur le renforcement des infrastructures de soutien en milieu rural, la facilitation de l'accès aux services de télécommunication par une extension du réseau téléphonique et le désenclavement des zones rurales.

La dernière enquête remonte à 2000, et à cette date, le pourcentage d'accès à une route (bitumée ou latéritique à moins de 5 Km) était de l'ordre de 48%.

En termes d'objectifs, le gouvernement a retenu pour chaque année dans le cadre du DSRP, le revêtement de 300 Km de routes en bitume et la poursuite de la construction de 1000 km de routes latéritiques. Les efforts fournis, dans ce cadre, se traduisent par le pourcentage du réseau routier en terre classé en bon et moyen état, qui est passé de 19% en 2003 à 25% en 2004 ; celui du réseau routier revêtu classé en bon et moyen état a atteint 72% en 2004 contre 66% en 2003.

En ce qui concerne les infrastructures rurales notamment la réalisation des aménagements hydro agricoles, les ressources mobilisées ont permis de réaliser une série d'études générales de faisabilité¹⁷ et d'exécuter les travaux d'aménagements de périmètres irrigués. A cet effet, on peut citer, dans le cadre de la SAED, l'achèvement et la réception des travaux de Madina-Pete (1700ha) et de Kobilo (750ha), l'avancement de 20 à 30% des travaux d'aménagement des Périmètre Irrigués villageois de Gababé, des casiers de Matam et de Dolol-Odobéré ; le démarrage des travaux des pistes de désenclavement Matam-Bakel .

La question de l'électrification est au centre de la lutte contre la pauvreté en milieu rural, du fait du caractère transversal de l'énergie. Lors de l'élaboration du DSRP, le taux d'électrification rurale était à 8% (2000). En 2004, ce taux est passé à 12,5%. Le Sénégal doit ainsi effectuer des efforts en vue d'atteindre un taux supérieur à 20 %, conformément à l'objectif fixé pour 2010.

IV.6. La décentralisation

Mise en œuvre du DSRP -rapport 2004

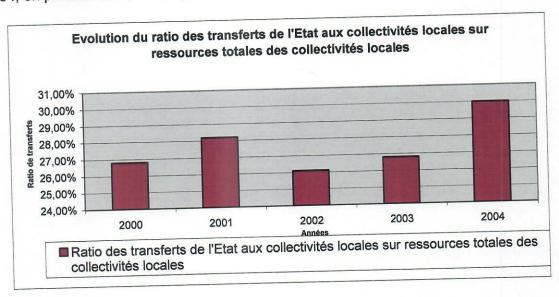
Les principaux indicateurs retenus pour suivre les efforts du gouvernement en matière de décentralisation sont le montant des transferts vers les Collectivités Locales et les délais de mise à disposition pour assurer une meilleure absorption des ressources. En ce qui concerne le fonds de dotation à la décentralisation (FDD), il est passé de 6,6 milliards en 2000 à 10,1 milliards en 2004. L'objectif visé est de faire évoluer ce fonds à plus de 15 milliards à partir de 2010.

51

¹⁷ Etudes sur le potentiel de développement agricole de PIP en Amont de la dépression de Krankaye et Schéma d'aménagement de périmètres irrigués en amont Ngalenka; Schéma Directeur d'Aménagement de Lac de Guiers; Schéma Hydraulique du Delta – Investissements Prioritaires pour la sécurisation de 2500 ha d'irrigation privée; Etude de faisabilité technico-économique pour la réhabilitation des périmètres situés sur la rive droite du Lampsar; Etudes APD, DCE de 795 ha sur les périmètres de Ndiaye, Ngomène, Ndellé et Lampsar; Etudes sur les puits et forages Madina Pété; Etudes APD/DCE des infrastructures sociales du PDRM; Etudes APD/DCE aménagements, pistes et points d'eau de Bakel; Etudeq APD de NDiawara.

Dans le même sens, le fonds de d'équipement des collectivités locales (FECL) a connu une progression entre 2000 à 2004, en passant de 3,5 milliards à 4 milliards avec un pic de 6 milliards en 2003.

La « part relative des transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales en pourcentage du budget de l'Etat hors dette » a connu une légère baisse entre 2003 et 2004, en passant de 2,2 % à 1,9 %.



La faiblesse de sa dotation en ressources publiques risque de compromettre sérieusement l'évolution de la gestion administrative et financière des collectivités locales et n'encourage pas les partenaires à évoluer vers des modalités de financement sous forme d'appui budgétaire correspondant aux ambitions actuelles de l'Etat en matière de décentralisation.

IV.7 La Bonne gouvernance

La bonne gouvernance est appréciée à travers l'examen des comptes de gestion de l'Etat, des régions et des établissements publics par la Cour des Comptes. À cet effet, le pourcentage de documents reçus a évolué très lentement de 2000 à 2004 passant de 8,7% à 14,1% par la cour. Des efforts importants sont prévus pour porter le taux à 37, 3 % en 2005, à 75 % en 2010 et 85 % en 2015.

IV.8 L' Environnement

A travers les statistiques disponibles dans le secteur de l'environnement, le suivi des performances se fait, entre autres, en fonction de l'évolution du ratio de couverture végétale (en terme de reboisement), qui est le rapport entre la superficie reboisée et la superficie défrichée officiellement.

Entre 2002 et 2003, ce ratio de couverture végétale a connu une légère baisse, passant respectivement de 1,9% à 1,8%. Les données pour 2004 ne sont pas encore disponibles. Toutefois, des efforts importants sont nécessaires dans ce domaine pour mieux rendre compte des évolutions jusqu'en 2015.

Le tableau 18 ci-après reprend en résumé l'évolution des indicateurs les plus significatifs.

Tableau 18 : évolution en 2004 de quelques indicateurs-clés du DSRP

SECTEUR/DOMAINE	INDICATEU	RS	Réalisation en 2004	Objectif	Délai
	% du réseau routie terre classé en bon moyen état	er en et	25%	32%	2005
ROUTES	% du réseau routie classé en bon et m	r revêtu oven état	72%	78%	2005
	Taux d'accès à	Milieu urbain	83%	83%	2004
EAU ET	l'eau potable	Milieu	58%	58%	2004
ASSAINISSEMENT	% de la population ayant accè l'assainissement	6 de la population urbaine ayant accès à		60%	2004
SANTE / NUTRITION	Taux de vaccinale DTC3	couverture chez les		75%	2004
	enfants de 0 à 11	3 T 1	79,9%	80%	2004
	Taux brut de scolarisation	Fille	77,3%	76%	2005
	élémentaire	Garçon	82,4%	84%	2005
EDUCATION	Taux d'admission au CI	National	91,1%	90%	2005

CSPLP/MEF

 Commentaire: Pour les objectifs et les délais, 2004 a été choisie chaque fois que cette année a constitué une cible dans le DSRP initial. Dans le cas contraire, l'année ciblée la plus proche a été retenue

PARTIE V- ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI EVALUATION

Cette partie présente le fonctionnement du dispositif de mise en œuvre de la SRP en mettant en évidence les activités réalisées et les difficultés rencontrées par les acteurs, de manière à pouvoir formuler des recommandations pour la poursuite du processus participatif de la mise en œuvre du DSRP.

V.1. FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE COORDINATION ET DE SUIVI

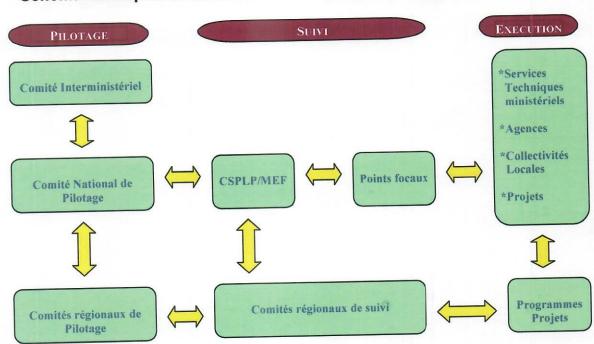
Le cadre organisationnel du DSRP vise une coordination centrale souple avec l'implication et la pleine responsabilisation de l'ensemble des acteurs. Il est articulé autour des organes suivants qui assurent le pilotage stratégique de la mise en œuvre:

- Un Conseil interministériel d'orientation et de décision présidé par le Premier Ministre ;
- Un Comité national de pilotage de la SRP, présidé par le Ministre de l'Economie et des Finances ;
- •11 (onze) comités régionaux de pilotage de SRP présidés par les Gouverneurs de régions;

Au niveau opérationnel, la coordination et le suivi sont assurés par :

- des points focaux ministériels pour le suivi opérationnel des actions et activités inscrites dans les plans d'opération sectoriels du DSRP;
- 11 (onze) Comités de suivi présidés par les Présidents de Conseils régionaux qui assurent le suivi opérationnel des actions et activités inscrites dans les plans d'opération sectoriels du DSRP;
- Une Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté (CSPLP), rattachée au Ministère de l'Economie et des Finances, qui assure la coordination technique et pratique de la mise en œuvre de la SRP.

Schéma du dispositif institutionnel de Mise en œuvre et de Suivi



Conformément à l'approche retenue, le choix des projets prioritaires et leur mise en œuvre sont concomitamment menés par les services étatiques, les agences d'exécution, les projets, les organisations de la société civile et les collectivités locales.

Chaque catégorie d'acteur assume ainsi des responsabilités et contribue activement, et de manière solidaire, dans l'atteinte des objectifs de la SRP.

1.1 Les instances de pilotage stratégique

Le Comité national de Pilotage du DSRP, présidé par Ministre de l'Economie et des Finances, s'est réuni le 14 mai 2004, pour examiner et valider le « Rapport d'avancement de la mise en œuvre du DSRP pour l'année 2003 ». A l'issue de cette rencontre, un rapport de synthèse a recensé toutes les recommandations qui ont été formulées par les membres du comité Parmi les priorités identifiées, figurait la question de la faible capacité d'absorption des ressources qui, si elle n'était pas résolue, était de nature à compromettre la réalisation des objectifs fixés.

C'est la raison pour laquelle, le gouvernement a, sur instruction du Président de la République, tenu, le 09 juillet 2004 sous la présidence du Premier Ministre, et autour d'un rapport présenté par le Ministre de l'Economie et des Finances, un Conseil interministériel consacré à la problématique de l'absorption des ressources. Ce conseil a permis de dégager un consensus sur le diagnostic et sur les solutions à mettre en œuvre. Le Premier Ministre a ainsi pris d'importantes mesures visant à simplifier et à accélérer les circuits de la dépense publique.

Au niveau régional, les Comités régionaux de pilotage ont supervisé la réalisation des activités menées dans le cadre du processus du DSRP, notamment la préparation des dossiers de projets issus des plans d'opérations régionaux. A cet effet, des noyaux de planification, comprenant les services déconcentrés de l'Etat chargés de la Planification et la Statistique, ainsi que les techniciens de l'Agence Régionale de Développement (ARD) et du Conseil Régional, ont participé à des ateliers de formation et de partage sur la formulation des projets.

2. La coordination et le suivi opérationnels

2.1. Les points focaux

Au niveau ministériel, les points focaux ont fortement veillé à la prise en compte de la dimension « Lutte contre la Pauvreté » dans l'élaboration des politiques, programmes et projets sectoriels. Les points focaux ont également piloté les travaux d'élaboration des dossiers de projets issus des plans d'opérations sectoriels dans le cadre du processus budgétaire. Ils ont été formés par le MEF sur le processus budgétaire et sur la méthodologie de présentation des projets.

Les points focaux ont également accompagné la CSPLP/MEF dans le processus d'élaboration de la liste restreinte des indicateurs qu'ils doivent suivre au sein de leur département. Ils ont notamment fourni les données sur la situation de référence des indicateurs et élaboré des projections notamment dans les secteurs clé pour les années à venir et jusqu'à l'horizon 2015 en vue de l'atteinte des OMD.

Par ailleurs, les points focaux ont participé activement aux travaux des groupes thématiques sur les OMD, en relation avec le Ministère du Plan et du Développement Durable, ceci pour assurer une meilleure articulation avec la SRP.

Conformément aux recommandations du rapport 2003, la plupart des ministères ont mis sur pied, par arrêté, des comités sectoriels18 pour renforcer les points focaux. Toutefois, ces Comités ne sont pas encore effectivement fonctionnels.

Malgré ces acquis, des limites ont été constatées dans le fonctionnement des points focaux au niveau des ministères techniques, du fait essentiellement du manque de moyens. En effet, les points focaux n'ont pas disposé de la part de l'Etat, comme prévu, des moyens techniques et matériels nécessaires à l'exécution de leurs tâches, alors qu'ils assurent la mise en synergie des POS et du DSRP. Les programmes d'activités qui devaient appuyer les points focaux, en même temps que les comités

¹⁸ Chaque comité, dont l'animation est assurée par le point focal, comprend notamment les responsables des services du département, la DAGE et d'autres responsables désignés par les départements ministériels.

régionaux, n'ont pas encore été exécutés du fait des lenteurs dans les procédures et du retard dans les accords de financement. Ces programmes d'activités ont été soumis à divers partenaires au développement.

Enfin, il faut souligner la faible collaboration entre les programmes prioritaires à caractère transversal (programmes d'actions prioritaires en matière de population, programme d'électrification rurale...) et les points focaux sectoriels, alors que ces programmes devraient faire l'objet d'une parfaite coordination de leurs interventions.

2.2. Les Comités Régionaux de Suivi - Evaluation

Les Comités Régionaux de Suivi - Evaluation ont été mis en place dans toutes les

régions.

Cependant, leur fonctionnalité diffère d'une région à une autre. En effet, certaines régions (Matam, Saint-Louis, Kaolack, Louga et Kolda) s'évertuent à opérationnaliser la stratégie à travers diverses activités, tandis que pour d'autres régions (Tambacounda, Fatick et Dakar) les programmes d'actions élaborés n'ont pas été exécutés.

La quasi totalité des régions ont élaboré des programmes trimestriels de travail ainsi que des projets soumis à la CSPLPMEF. Ces programmes, faute de financement,

n'ont pas été mis en œuvre. Des séances de formation et des retraites de travail ont été organisées par la CSPLP-

MEF. Il s'agit notamment de :

La retraite de travail sur les POR du DSRP à Kaolack ;

La finalisation des POR à Thiès ;

La formation sur un modèle de rédaction des projets issus des POR;

La formation sur l'élaboration des matrices de comptabilité sociale à

De même, dans certaines régions (Tambacounda, Kolda, Ziguinchor), une banque de données des OSC et des projets a été réalisée dans le cadre d'une étude sur les interventions des acteurs régionaux.

2.3. La coordination technique du suivi

Au niveau de la coordination technique du suivi, la Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté (CSPLP/MEF) a collaboré avec les directions et services techniques des ministères et les structures techniques intervenant au niveau opérationnel, ainsi que les organisations de la société civile en vue d'harmoniser les interventions et de fournir les appuis techniques nécessaires. A cet effet, elle a, en particulier, coordonné la préparation de la liste restreinte des indicateurs de suivi du DSRP19

Pour assurer un suivi à temps réel de l'évolution de la mise en œuvre de la SRP et l'évolution de l'exécution physique et financière des projets et programmes, le Ministère de l'Economie et des Finances (CSPLP/MEF) a mis au point, en rapport avec la Présidence de la République, un « système automatisé de suivi des projets et programmes au Sénégal ». Cet outil est bâti autour des organes de pilotage du DSRP afin de garder la cohérence de la vision du gouvernement selon les principes de décentralisation, de responsabilisation et de subsidiarité.

En ce qui concerne la formulation des politiques et programmes d'appui à la stratégie, la CSPLP/MEF a, notamment, coordonné la préparation du Crédit de Soutien à la Réduction de la Pauvreté (CSRP), l'instrument d'appui budgétaire de la Banque Mondiale au DSRP. L'animation de groupes de travail intersectoriels autour des axes

Le processus a été long (2003-2004), mais il a permis un large consensus et une appropriation plus forte par tous les acteurs.

¹⁹ Il a été retenu une liste qui est l'émanation de la base de données sur les indicateurs confectionnée lors d'un processus participatif ayant permis de faire une synthèse à partir de l'analyse des indicateurs sectoriels. Les rencontres tenues avec les partenaires au développement et les sectoriels, lors du processus d'élaboration de ladite liste, ont permis de revoir toutes les données et de fixer des

du CSRP (création de richesses, santé, groupes vulnérables, décentralisation et réformes budgétaires) a permis d'élaborer des matrices d'actions consensuelles sur les actions prioritaires et les déclencheurs de l'appui budgétaire. Le suivi de la mise en œuvre des actions préalables et la conduite des négociations techniques avec les équipes de la Banque Mondiale ont été assurés par la CSPLP/MEF et les représentants des groupes de travail. La même démarche se poursuit actuellement, en vue de la préparation de l'accord de crédit de la deuxième année du CSRP.

2.4. Implication de la société civile

L'année 2004 a été mise à profit par la société civile pour mieux se structurer en pôles autour de centres d'intérêts notamment : (i) les Syndicats, (ii) les Groupements de Femmes, (iii) les ONG et (iv) les OCB.

La structuration en pôles a permis une meilleure clarification des identités et une organisation plus transparente. Les programmes d'activités élaborés et menés par les différentes entités constituées ont favorisé une bonne structuration des quatre pôles

dans chacune des onze régions du pays.

Ce dispositif décentralisé a permis l'organisation de différents ateliers régionaux et nationaux dont les résultats peuvent être valorisés pour la mise en place effective de l'Observatoire. L'installation de l'Observatoire a accusé un retard du fait de préalables non résolus notamment le règlement de la question de la représentation, du pilotage,

de la répartition des tâches etc.

C'est, entre autres facteurs, au crédit de ce processus et de l'expérience capitalisée, que la Société Civile a pu être acceptée comme interlocuteur incontournable et a pleinement participé dans les différents exercices de formulation des politiques et stratégies initiées dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP : le MCA, la SCA, etc. Dans les régions de Tambacounda, Kolda et Ziguinchor, les organisations locales de la société civile ont été fortement impliquée lors du recensement des projets et programmes intervenant dans la région initié par la CSPLPMEF.

Des efforts sont également effectués par l'Etat pour mieux impliquer les acteurs de la société civile dans les processus du NEPAD et dans l'exercice de formulation des

stratégies de réduction de la Pauvreté de la CEDEAO

V.2. ANALYSE DES MECANISMES DE PROGRAMMATION SECTORIELLE ET REGIONALE

1. Le processus de planification sectorielle et régionale

Si au début du processus de la SRP, les propositions soumises par les ministères techniques s'apparentaient plus à de longues listes de besoins, force est de constater qu'ils se sont nettement améliorés au fil des ans avec la formulation des plans d'opération sectoriels (POS).

Pour les besoins de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) et en attendant la mise en place effective des CDMT, les objectifs et les lignes d'action retenus au cours du processus participatif ont été traduits en Plans d'Opérations Sectoriels (POS) et Plans d'Opérations Régionaux (POR). Ces documents, principaux instruments de mise en œuvre de la SRP élaborés par les départements ministériels, présentent les stratégies sectorielles de mise en œuvre du DSRP, leurs activités spécifiques, leur calendrier d'exécution, les indicateurs et une évaluation des coûts.

Chaque activité devait ensuite être traduite en dossier de projet. A cet effet, la CSPLP/MEF a organisé des « ateliers de formation en montage de dossiers de projets », conformément aux recommandations du « Rapport d'avancement de la mise en œuvre du DSRP, année 2003 ».

Après ces rencontres, les ministères techniques et les équipes régionales ont élaboré des dossiers de projets issus des Plans d'Opération. Au total, près de 200 (deux cent) dossiers ont été progressivement transmis au MEF pour examen.

Les comités régionaux de pilotage ont également transmis au Ministre de l'Economie et des Finances les Plans d'Opérations Régionaux (POR) et des propositions de projets prioritaires préparés par les équipes techniques des comités régionaux de suivi.

Toutefois, des limites sont notées dans la préparation des budgets au niveau sectoriel, qui ne se traduit pas toujours par une implication effective des points focaux et des programmes de lutte contre la pauvreté. Ce qui aurait permis d'assurer une meilleure articulation avec le PAP et avec les programmes en cours. Cela s'est traduit par une faible prise en compte des projets issus directement des POS dans le BCI:

Au niveau régional, aucun projet élaboré par les régions n'a été pris en compte dans le budget en raison de la non définition de mécanismes propres pour la prise en compte des projets des POR dans le budget national. Pour lever ces contraintes, des initiatives sont en cours, notamment avec la finalisation des études sur la décentralisation des ressources internes du BCI et l'étude sur le financement des POR menée en relation avec la coopération technique allemande (GTZ).

2. L'alignement des projets et programmes régionaux au DSRP

Globalement, les projets et programmes qui interviennent dans les régions s'inscrivent pour la plupart dans une logique de réduction de la pauvreté. Mais, il convient de signaler que la synergie des interventions est encore faible. De plus, les comités de pilotage et les comités régionaux de suivi évaluation ne sont pas suffisamment impliqués dans les actions entreprises par les projets et programmes. Au niveau du pilotage et du suivi des interventions, les projets et programmes comme l'AFDS ou le PNIR qui ont précédé le DSRP rencontrent plus de difficultés à s'insérer dans le dispositif régional de pilotage et de suivi du DSRP que les projets nouvellement initiés. Par exemple, le PAREP associe les Comités Régionaux de Pilotage et les Comités Régionaux de Suivi-évaluation à toutes ses activités.

3. L'alignement de la société civile régionale au DSRP
La société civile régionale participe à la mise en oeuvre de la SRP notamment à travers des actions de sensibilisation. C'est ainsi que les différentes organisations représentant les quatre pôles de la société civile ont mis en place au niveau de toutes les régions du Sénégal des antennes relais. Cependant, les activités réalisées sont souvent peu harmonisées et les organes institutionnels (CRP, CRSE) pas toujours impliqués.

En outre, les OSC locales ne sont pas suffisamment outillées pour accéder à l'information concernant le DSRP et les modalités d'accès aux ressources destinées à la mise en œuvre de la SRP.

Il est important de noter par ailleurs l'action d'autres Ong qui ont aligné systématiquement leurs actions au DSRP comme c'est le cas par exemple de ENDA-GRAF/ SAHEL²⁰ et de CARITAS-SENEGAL dont les programmes d'activités 2004 ont été élaborés et exécutés sur cette base.

Les domaines d'intervention des OSC sont très variés et concernent un ordre d'importance : 1) l'éducation et la formation ; 2) l'agriculture et l'élevage ; 3) la santé ; 4) la Gestion des Ressources Naturelles ; 5) la décentralisation etc.²¹

²⁰ ENDA GRAF – Proposition de contribution pour la mise en œuvre du programme national du DSRP du Sénégal, Janvier 2005

²¹ L'évaluation réalisée en 2004 sur les interventions dans certaines régions montrent que : « Les OSC contribuent énormément à la réduction de la pauvreté. Les réalisations effectuées depuis 2003 sont très importantes et couvrent plusieurs domaines. En plus de ces réalisations importantes qui devraient faire l'objet d'une évaluation d'impact sur Mise en œuvre du DSRP –rapport 2004

Ces domaines constituent les demandes exprimées par les populations. Les actions concernant les groupes vulnérables complètent les déficits constatés dans leur prise en compte à travers les autres interventions notamment celles de l'Etat. D'une manière générale les OSC ne proposent pas d'autres offres de services. De ce fait l'innovation est très peu présente dans leurs programmes. Ainsi, on peut comprendre qu'aucune OSC n'intervienne dans l'énergie qui est un domaine fondamental pour la lutte contre la pauvreté. De même, on note une absence d'intervention dans le domaine des infrastructures (pistes de production par exemple).

Par ailleurs, les fortes disparités dans l'occupation des espaces régionaux devront être corrigées dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP à la lumière des principes d'équité, de complémentarité et de synergie qui font partie des principes directeurs de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

La synergie avec les programmes des collectivités locales demeure très faible. La quasi totalité des OSC ne s'inscrit pas dans une logique partenariale avec les Collectivités locales. Même si elles veillent à informer les présidents de Conseil Ruraux, de manière générale les Conseils Ruraux, en tant qu'instances, ne sont pas toujours saisis pour délibérer sur les projets des OSC.

4. La prise en compte des aspects genre dans la programmation des activités

Le DSRP a retenu que « la conception, l'exécution et le suivi évaluation des programmes seront basés sur une approche transversale qui reconnaît et part des spécificités de genre en vue d'améliorer l'impact des interventions et d'assurer l'équité. La prise en compte des différents rôles des hommes et des femmes, les disparités entre sexes en ce qui concerne le contrôle et l'accès aux ressources, ainsi que les différences qui en résultent au niveau des contraintes, besoins et priorités serviront de principe d'orientation à toutes les composantes des stratégies retenues ».

Par ailleurs, les femmes ont été prises en compte parmi les groupes cibles dans l'axe « groupes vulnérables », dans l'optique de résorption des gaps par rapport aux autres catégories sociales en terme d'accès aux opportunités économiques et services sociaux de base.

La primauté accordée à ce dernier aspect, qui s'inscrit plus dans l'approche dite « femme et développement », n'a pas permis une prise en compte systématique de la dimension genre dans la mise en œuvre de la SRP notamment en liaison avec les POS et les programmes sectoriels.

Pour une véritable opérationnalisation de cette approche dans les différents secteurs, les acteurs étaient confrontés à un problème de disponibilité d'outils appropriés. C'est pour cette raison, et pour une prise en compte effective de la dimension genre dans le suivi du DSRP, qu'un groupe de travail²² a été mis en place pour approfondir les connaissances, méthodes et outils relatifs à la dimension genre dans le suivi et la mise en œuvre du DSRP.

59

le SRP, les OSC sont en train d'exécuter 126 projets et préparent 115 autres. A Tambacounda 68 projets ont été répertoriés, à Kolda 127 et Ziguinchor 49 » cf: Recensement des Projets et Programmes des ONG et OCB intervenants dans les régions de Tambacounda, Kolda et Ziguinchor. Mody Sow 2004

²² Ce groupe animé par la CSPLP/MEF, le MFDS avec l'appui de l'UNIFEM, comprend les différentes catégories d'acteurs.
Mise en œuvre du DSRP –rapport 2004

V.3. INFORMATION-COMMUNICATION

La CSPLP/MEF a procédé à plusieurs restitutions du DSRP aux acteurs nationaux et locaux.

Pour leur part, les organisations de la société civile ont organisé plusieurs rencontres dans les 11 régions du pays avec la participation de toutes les catégories d'acteurs à la base. Les quatre pôles de la société civile (le Comité de Suivi des centrales syndicales, le Groupement d'Initiative des Femmes, le Collectif des Organisations de la société civile et le COLUPAS) ont sensibilisé plus de 3000 leaders de leurs organisations à travers les ateliers régionaux. Un atelier national pour chaque pôle de la société civile a permis de faire la synthèse des résultats des travaux effectués au niveau régional.

Des efforts supplémentaires sont en train d'être faits en vue d'améliorer les supports de communication. Un Portail au développement, qui est un outil approprié d'information très en phase avec les NTIC et se veut un prolongement de l'approche participative et communautaire adoptée dans le processus de mise en œuvre de la SRP, est en cours de réalisation. Les principaux objectifs visés à travers la mise en place du portail sont : (i) rassembler l'ensemble des ressources, des informations et des outils disponibles pour le Sénégal, dans les domaines du développement et de la lutte contre la pauvreté et (ii) promouvoir la coopération et les échanges d'expériences et de connaissances entre les représentants de la société civile, du secteur privé et du gouvernement, dans ces mêmes domaines.

Malgré tout, la communication est encore insuffisante et cela a considérablement réduit la visibilité et l'impact que devraient avoir les POS.

PARTIE VI - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

VI.1. CONCLUSIONS

L'économie sénégalaise a connu un regain de dynamisme en 2004 comme en témoignent les indicateurs macroéconomiques et financiers et les réalisations sectorielles constatées dans le cadre de la revue 2004 de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

Les performances macroéconomiques ont permis, pour la plupart des objectifs prévus dans le cadrage de base du DSRP, d'atteindre les résultats du scénario optimiste et dans les autres cas de se rapprocher du scénario tendanciel de ce cadrage. Malgré tout, le niveau de croissance reste en deçà de l'objectif de 7 à 8% nécessaire pour réduire la pauvreté de moitié en 2015 et créer de nombreux emplois.

C'est dans cette perspective que l'initiative prise par le Gouvernement d'élaborer et de mettre en œuvre une Stratégie de Croissance Accélérée comme composante essentielle de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté notamment dans ses orientations de création de richesses devra permettre d'atteindre ces objectifs.

L'amélioration de la mobilisation des ressources financières, due entre autres à l'augmentation significative des recettes fiscales et aux nouveaux apports financiers obtenus dans le cadre de l'initiative PPTE, a permis au gouvernement de respecter ses engagements en termes de répartition des ressources budgétaires, notamment pour les secteurs prioritaires de la SRP et des OMD que sont l'éducation, la santé, l'eau potable et l'agriculture. Par contre, d'autres secteurs prioritaires comme l'assainissement, le développement social (en particulier les actions ciblées en faveur des groupes vulnérables) ont reçu très peu d'attention.

En ce qui concerne spécifiquement les ressources issues de l'annulation de la dette (PPTE), la loi de finances rectificative 2004 a orienté les ressources conformément aux orientations du DSRP mais avec toujours les mêmes déséquilibres en défaveur de l'assainissement et des groupes vulnérables. La programmation de l'utilisation des ressources PPTE pour 2005, qui a été intégrée dans la Loi de Finances Initiale, a veillé à rectifier le tir, en retenant davantage de projets pour ces deux secteurs.

Pour le niveau d'exécution financière, il est constaté des efforts importants dans l'absorption des ressources, et ce, aussi bien pour ce qui concerne les ressources internes (y compris PPTE), que pour les ressources externes. Les taux d'exécution sur ressources internes sont relativement élevés pour l'axe « création de richesses » (80,65%) et l'axe « amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables » (98%), ce qui contraste avec les contre-performances de l'axe «renforcement des capacités et accès aux services sociaux de base » qui obtient un taux moyen d'exécution de 45,6%. En ce qui concerne l'exécution technique et les impacts sociaux et économiques de ces investissements, des investigations plus approfondies seront nécessaires notamment pour enregistrer la perception des acteurs sur la qualité des interventions.

Les indicateurs de performances et d'impact montrent également des signes d'évolution positive permettant l'atteinte des OMD, si les tendances sont maintenues. Cependant, dans les secteurs sociaux, des efforts devront être faits pour améliorer davantage le niveau d'exécution, la qualité des interventions et la maintenance des infrastructures. L'impact des investissements dans les domaines transversaux, aussi bien sur la performance des secteurs sociaux que sur la création de richesses, montre la nécessité d'accorder une attention plus soutenue à ces domaines notamment aux infrastructures de soutien et de transport (pour la mobilité urbaine et rurale), à la protection sociale et à l'accès à l'électricité.

En ce qui concerne le secteur de l'agriculture, le gouvernement a respecté la priorité accordée au secteur dans l'allocation des ressources, mais il reste à améliorer les impacts des interventions et la cohérence entre les différents programmes. L'adoption de la LOASP constitue un pas important, mais il est urgent de prendre les décrets d'application.

La mise en œuvre du DSRP en 2004 a permis de renforcer le dispositif de mise en œuvre et de suivi notamment dans le renforcement des capacités des points focaux et des comités régionaux dans la formulation des dossiers de projets soumis dans le processus d'arbitrage budgétaire. Cela a permis de lever la contrainte de la disponibilité de projets articulés aux POS et POR du DSRP pour la programmation. Le fonctionnement optimal des organes de pilotage et de suivi reste cependant limité par l'insuffisance de moyens nécessaires pour leur permettre de jouer pleinement leurs rôles respectifs. Par ailleurs, les intervenants n'accordent pas toujours aux organes du dispositif de suivi et de pilotage du DSRP, l'attention nécessaire dans le processus de consultation et de préparation des programmes d'intervention.

L'année 2004 a également été mise à profit par les organisations de la société civile pour se constituer en quatre principaux pôles regroupant, les centrales syndicales, les organisations de femmes, les ONG et les OCB. Ces pôles ont consolidé leur présence dans les 11 régions du pays et sont désormais impliqués et consultés dans les divers processus de formulation des politiques publiques. Sur la base de ces acquis, les OSC pourront bâtir l'observatoire de la société civile prévue dans le DSRP.

De manière générale, les OSC ont la pratique de la réduction de la pauvreté. Leurs projets sont en adéquation avec la Stratégie de Réduction la Pauvreté. Cependant, le manque de ressources conséquentes, l'absence de dispositif de suivi à tous les niveaux, le manque de coordination/concertation et la faiblesse de synergie entre les acteurs affectent la qualité des résultats. A cet égard, un rôle important est attendu par l'ensemble des acteurs du développement local, du nouveau Système de Suivi Automatisé et de la possibilité d'accéder à des fonds publics plus consistants pour vaincre la pauvreté dans les régions.

Les recommandations suivantes relèvent un certain nombre d'axes qui méritent prioritairement une intervention, en vue d'améliorer la mise en œuvre du DSRP. En annexe, sont indiquées les recommandations spécifiques formulées par les différentes commissions.

Articulation budget /PAP:

- o Renforcer les échanges entre les ministères techniques, les services du MEF et la Cellule en charge de la coordination de la mise en œuvre du DSRP, en vue et les actions d'harmoniser les différents projets inscrits dans le PTIP contenues dans le DSRP;
- o harmoniser la nomenclature de présentation des projets dans les différents instruments de programmation et de suivi (SIGFIB, PTIP et PAP);
- renforcer les capacités des acteurs tant au niveau central que décentralisé par des formations sur la préparation des dossiers de projet ;
- intégrer les projets des OSC dans les Plans locaux de Développement des Collectivités locales.

Processus de budgétisation :

- o impliquer les points focaux et comités sectoriels dans les processus de préparation des budgets des ministères ;
- inscrire dans la lettre d'orientation budgétaire du MEF, des instructions explicites de prise en compte du genre dans la formulation des propositions de projets;

- renforcer les allocations budgétaires destinées aux secteurs pourvoyeurs d'emplois comme la pêche, l'agriculture, le commerce et les programmes de développement rural entre autres;
- mettre en place un mécanisme d'accès aux ressources du DSRP (PPTE, Budget) pour les OSC²³ (ONG, OCB, conseil de quartier etc.) intervenant dans les régions (notamment pour la mise en œuvre des POR) et pour les projets de coopération décentralisée, notamment pour la mise en œuvre de projets destinés aux groupes vulnérables.

Pilotage de la SRP:

- élaborer un programme annuel consolidé des activités des organes nationaux et régionaux de pilotage et de suivi de la mise en œuvre de la SRP et garantir leur financement;
- o institutionnaliser la concertation entre le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers dans le cadre de la mise en œuvre de la SRP ;
- o mettre en place des cadres multisectoriels de concertation entre les différents ministères.

Suivi évaluation des politiques, programmes et projets :

- o mettre en œuvre des programmes de formation au bénéfice des acteurs nationaux et régionaux sur les instruments de suivi quantitatif et qualitatif ;
- o accélérer la mise en place de l'Observatoire de la Société Civile ;
- o développer un programme de formation pour renforcer les aptitudes des OSC en maîtrise d'œuvre de projets et programmes ;
- veiller ce que le MEF transmette aux régions, dès l'adoption du budget, les informations sur les projets inscrits au BCI, en vue d'assurer le suivi et de faciliter la préparation du rapport d'avancement du DSRP :
- élaborer une matrice de Suivi-évaluation sensible au genre, notamment en constituant un corpus de données statistiques désagrégées et des indicateurs de performances selon le sexe, et institutionnaliser les expériences/ stratégies réussies développées par les différents acteurs;
- étendre et consolider le travail de recensement et de suivi des interventions déjà engagées dans les régions de Kolda, Ziguinchor et Tambacounda pour une meilleure lisibilité de l'intervention des OSC, en mettant en place le Système de Suivi Automatisé des projets dans les plus brefs délais;
- o soutenir la mise en place des cadres locaux de concertation plus représentatifs des couches sociales et capable de porter le programme DSRP à long terme. Les Conseils de quartiers actifs dans la lutte contre la pauvreté et qui jouent actuellement un rôle capital dans les processus de développement local doivent notamment être pris en compte :
- o prendre en compte les indicateurs d'impact sur la sécurité alimentaire en vue de mesurer les efforts dans le domaine agricole.

Information et communication:

- o accélérer la création du site Web de la CSPLP pour le partage des informations ;
- o accélérer la réalisation du Portail du développement. Cet important instrument a pour objectifs de rassembler l'ensemble des ressources, des informations et des outils disponibles dans les domaines du développement et de la lutte contre la pauvreté, de promouvoir la coopération et les échanges d'expériences et de connaissances entre les acteurs de la société civile, du secteur privé et du secteur public;

en particulier les OSC qui ont un ancrage social dans un terroir (communautés rurales, quatier) pour bien prendre en charge la SRP en partenariat avec les collectivités locales.
 Mise en œuvre du DSRP –rapport 2004

- o impliquer davantage les OSC en créant un cadre de concertation permanent entre les différents acteurs ;
- traduire le DSRP en langues nationales, pour permettre aux populations de mieux le comprendre et de se l'approprier;
- évaluer et institutionnaliser les bonnes pratiques de lutte contre la pauvreté des différents acteurs en cours dans chaque région et en faire une large diffusion.

Mesures sectorielles et transversales prioritaires :

- o prendre les mesures adéquates pour améliorer l'allocation aux secteurs prioritaires du PAP qui n'ont pas été bien pris en compte dans les budgets 2003 et 2004. Il s'agit notamment des programmes et projets en faveur des groupes vulnérables et dans le secteur de l'assainissement;
- accélérer la définition des stratégies sectorielles en cours, pour assurer une meilleure cohérence entre le DSRP et les différentes stratégies formulées ou mises à jour, depuis la sortie du DSRP (2003-2005);
- o prendre les textes d'application de la LOASP ;
- o finaliser et mettre en œuvre la Stratégie de Croissance Accélérée ;
- o rendre fonctionnel l'Observatoire national de l'emploi et veiller à la prise en compte des droits fondamentaux du travail dans les politiques ;
- veiller à l'intégration des objectifs et des axes stratégiques de la politique nationale pour l'égalité et l'équité de genre (SNEEG) dans la préparation et la mise en œuvre des stratégies, politiques et programmes sectoriels;
- o poursuivre et renforcer les dotations en ressources des collectivités locales pour le renforcement de leurs capacités ;
- accélérer la mise en œuvre des mesures arrêtées par le Gouvernement avec le secteur privé;
- accélérer la mise en œuvre de la décentralisation de l'exécution du BCI et l'opérationnalisation des CDMT;
- veiller à l'application du code de l'environnement en systématisant la réalisation des études d'impacts d'environnementaux²⁴ dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP et de la SCA.

Orientations pour la révision du DSRP :

- Maintenir et renforcer le dialogue social avec les organisations de la société civile dans le cadre de la définition, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques publiques;
- Assurer une bonne intégration dans le DSRP révisé des différentes stratégies formulées ou mises à jour, depuis la sortie du DSRP (2003-2005);
- Assurer une bonne intégration dans le DSRP révisé des résultats des groupes thématiques des OMD;
- o Porter une attention particulière aux stratégies transversales et intersectorielles en vue de soutenir les efforts entamés dans les services sociaux de base (éducation, santé, eau potable et assainissement) et de création de richesses. En particulier l'accent devra être mis sur le développement des infrastructures structurantes (pour désenclaver les zones de cultures, améliorer la mobilité urbaine et rurale, développer les infrastructures de stockage et les moyens de transport adéquats etc.), l'énergie, la réduction des risques de catastrophes et la protection sociale;
- Mettre l'accent sur les mesures institutionnelles et réformes nécessaires pour améliorer l'environnement des affaires des entreprises par un renforcement du dialogue public - privé, l'amélioration du climat social et du dialogue social, la simplification des procédures administratives et la mise en place d'une fiscalité mieux adaptée;

Le plan environnemental national, PNAE, défini en 1997, et le Cadre Sectoriel de Dépenses à Moyen
 Terme du ministère de l'Environnement pourront servir de base.
 Mise en œuvre du DSRP –rapport 2004

- Poursuivre les efforts dans tous les domaines en vue de réduire les inégalités entre Dakar et les localités de l'intérieur;
- Prendre en compte les contributions des collectivités locales dans la mise en œuvre de la SRP;
- Veiller à l'articulation entre le DSRP et les stratégies sous régionales (UEMOA, CEDEAO) et régionales (Union Africaine, NEPAD).

		0	MAITRES	PERIODES
	DOMAINES	RECOMMANDATIONS	D OEUVRES	DE REALISATION
		 Renforcer les échanges entre les ministères techniques les services du MEF et la Cellule en charge de la coordination de la mise en œuvre du DSRP 	MEF	Continu
	Articulation budget /PAP	 Veiller à l'intégration des projets des OSC dans les Plans locaux de Développement des Collectivités locales 	OSC – Comités régionaux du DSRP	Septembre 2005
		 Harmoniser la nomenclature de présentation des projets dans les différents instruments de programmation et de suivi (SIGFIP, PTIP et PAP) 	MEF	
		 Renforcer les capacités des acteurs fant au niveau central que décentralisé 	MEF	Continu
1		 Impliquer les points focaux et comités sectoriels dans les processus de préparation des budgets des ministères 	Ministères	Continu
		 Inscrire dans la lettre d'orientation budgétaire du MEF, des instructions explicites de pris en compte du genre dans la formulation des propositions de projets 	MEF	Décembre 2005
	Processus de budgeusauon	 Renforcer les secteurs pourvoyeurs d'emplois comme la pêche, l'agriculture, le commerce et les programmes de développement rural entre autres 	MEF	Continu
		 Mettre en place un mécanisme d'accès aux ressources du DSRP (PPTE, budget) pour les régions 	MEF	
	Suivi évaluation des politiques programmes et	 Soutenir la mise en place des cadres locaux de concertation plus représentatifs des couches sociales et capables de porter le programme DSRP à long terme (notamment) les Conseils de Quartiers 	Comités régionaux du DSRP	
	projets	 Mettre en œuvre des programmes de formation des acteurs nationaux et régionaux dans les instruments de suivi quantitatifs et qualitatifs 	MEF	Continu
		 Accélérer la mise en place de l'Observatoire de la Société Civile 	osc	Décembre 2005
		Développer un programme de formation pour renforcer les aptitudes des OSC en maîtrise d'œuvre de projets et programmes	OSC	Continu
		Transmission des informations sur les projets inscrits au BCI aux régions dès l'adoption du budget pour assurer le suivi et faciliter la préparation du rapport d'avancement	MEF	

Mise en œuvre du DSRP –rapport 2004

		MAITRES	PERIODES
DOMAINES	RECOMMANDATIONS	D OEUVRES	DE REALISATION
	Elaborer une matrice de suivi-évaluation sensible au genre notamment en constituant un corpus de données statistiques désagrégées et des indicateurs de performance selon le sexe et capitaliser les expériences/ stratégies réussies développées par les	Groupe de travail Genre	Novembre 2005
	différents acteurs • Elaborer un programme annuel consolidé d'activités des organes nationaux et régionaux de suivi et de pilotage du DSRP et garantir	MEF	Continu
	leur financement		

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

- 1- Liste retreinte des indicateurs
- 2- Répartition des ressources PPTE 2004
- 3- Répartition des ressources PPTE 2005
- 4- Mise en œuvre et suivi du DSRP dans les régions.
- 5- Alignement des OSC et des autres partenaires au DSRP.
- 6- Mise en œuvre des principes directeurs.
- 7- Recommandations par région.
- 8- Principales recommandations par groupes d'acteurs.
- 9- Tableaux sur la programmation et de l'exécution budgétaire

70

Annexe 1: TABLEAU DES INDICATEURS DE LA LISTE RESTREINTE

			Carlo Control Control Control	DELICATION OF THE PARTY OF THE		THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TRANSPORT NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TRANSPORT NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TRANSPORT NAMED IN COLUMN TWO IS NAMED IN COLUMN TRANSPORT NAMED IN COLUMN					
DOMAINE	TADIONI							Objectifs	tifs		
DOWNERINE		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2010	2015
	I. Taux de croissance du PIB réel/habitant	0,4%	2,1%	-1,3%	4,1%	3,6%	4,0%	4,1%	4,1%	2,6%	2,6%
	2. Solde budgétaire global hors dons (base ordonnancement) / PIB (courant)	-1,7%	-4,3%	-1,9%	-3,5%	-4,8%	-4,5%	<3%	<3%	<3%	<3%
SECTEON NEED	3. Solde extérieur courant hors transfert/PIB	-7,3%	-6,3%	-8,0%	-8,6%	-8,5%	%6'8-	-6.4%	-6.0%	<5%	<5%
	4. Taux de chômage (15 ans et +)	ND	16%	QN	N	16%	16%	15%	14%	13%	10%
	5. Taux d'investissement	20,9%	19,2%	16,7%	20,7%	22,4%	23,3%	23,5%	24,0%	>25%	>25%
ROUTES	6. % de villages Bitumée	28.31%	QN	QN ON	QN	Q.	QN	QN	ND	ND	ND
	à une route (bitumée Latéritique	30.72%	Q.	QN.	QN	QN	Q.	QN	ND	ON .	ND
	latéritique) à moins de Ensemble 5kms	47.71%	QN	QN	QN .	QN .	ND	ND	25%	%09	%0L
	7.1 % du réseau routier en terre classé en bon et moyen état *	ND	14%	18%	19%	25%	32%	40%	48%	%09	>75%

%56<	>ratio 2014	%	%68	78%	78%	>15	×	>3%
>95%	>ratio 2009	15%	87%	%02	%02	>15	× ×	>3%
%06	>ratio 2006	30%	%98	63%	%99	>12	9<	>2%
84%	>ratio 2005	40%	%98	63%	%99	>12	9<	>2%
78%	>ratio 2004	20%	85%	61%	62%	>10	\$	>2%
72%	>ratio 2003	ND	83%	28%	%09	10,1	4,0	1,9%
%99	1,83	ND	ND	ND	ND	9,1	6,0	2,2%
29%	1,9	ND	ND	ND	ND	8,1	4,0	2,2%
57%	N	ND	ND	ND	ND	7,3	3,8	1,8%
40%	QN QN	ND	78%	999	%95	9'9	3,5	
seau routier en bon et	ouverture oisement)	9. Contrôle de l'impact des activités économiques sur l'environnement	Milieu urbain	Milieu rural	population t accès à ent	Montant du FDD	Montant du FECL	13. Part relative des transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales (FDD + FECL) en pourcentage du budget de l'Etat hors dette
7.2. % du réseau routier revêtu classé en bon et moyen état *	8. Ratio de couverture végétale (reboisement)	9. Contrôle de l'impact des activités économiqi sur l'environnement	10. Taux d'accès à	l'eau potable	11. % de la population urbaine ayant accès à l'assainissement	12. Montant du FECL et du	FDD (en Milliards de FCFA)	13. Part relative des transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales (FDD + FECL) pourcentage du budget l'Etat hors dette
		ENVIRONNEMENT		EAU ET ASSAINISSEMENT		DECENTRALISATION		

	14. Ratio des transferts de l'Etat aux collectivités locales sur ressources totales des collectivités locales	26,80%	28,20%	26,10%	26,80%	>30%	>30%	>30%	>30%	>35%	>35%
	15. Nombre d'actes transmis par les collectivités locales	3915	3390	2865							
	16, Délais/Date de mise à disposition effective des fonds au titre de la décentralisation (FDD et FECL) aux collectivités locales	N	<9mois	<9mois	<6mois	<6mois	<4mois	<3mois	<3mois	<3mois	<3mois
	17. Taux de marchés passés conformément au code des marchés publics.****	QN	ND	ND	QN	ND					-
BONNE	18.1, Nombre de comptes de gestion reçus par la Cour des comptes / Nombre de comptes de gestion à recevoir (comptes de l'Etat, comptes régionaux, comptes des Etablissement publics) (exprimé en pourcentage)	8,7%	9,4%	12,8%	13,7%	14,1%	37,3%	54,3%	65,7%	75%	85%
	18.2, Nombre de comptes de gestion reçus par la Cour des comptes / Nombre de comptes de gestion à recevoir (comptes de l'Etat) (exprimé en pourcentage)	33,3%	33,3%	%0'0	25,0%	20,0%	%2'%	75,0%	100,0%	100,0%	100,0%

19 var enf	20. pri	21. d'a d'a	SANTE / NUTRITION 22. du por	23. de de poi	24. san inv inv buc	EDUCATION	25. de sco sco éléé	
19. Taux de couverture vaccinale DTC3 chez les enfants de 0 à 11 mois	20. Taux de consultation primaire curative	21. Proportion d'accouchements assistés par du personnel formé	22. Taux de prévalence du VIH (SIDA) dans la population générale	23. Taux de prévalence de l'insuffisance pondérale (ratio poids/age) chez les enfants de 0 à 36 mois	24. Part du budget de la santé (fonctionnement + investissement) dans le budget de l'Etat hors dette		Taux brut larisation mentaire	
verture chez les 1 mois	sultation e	s assistés I formé	valence dans la rale	valence les mois	et de la ement + dans le hors dette	National	Fille	Garçon
41%	24%	38%	1.0%	21.0%	5.53%	68,30%	63%	73,50%
%95	78%	40%	1.1%	19.1%	6.78%	69,40%	64,80%	73,90%
72%	33%	54%	1.2%	QN	7.96%	71.6%	67,60%	75,50%
%02	46%	ND	1.5%	ND	7.70%	75,8%	72,3%	79,3%
75%	%09	%65	< 3%	19%	7.82%	79,9%	77,3%	82,4%
%08	52%	62%	< 3%	17%	7%	82,2%	>78%	>82%
%08	54%	%59	<3%	15%	%8	85,5%	>80%	>85%
%08	9%95	65%	< 3%	14%	%6 =<	%6'88	>80>	>85%
%08	%09	%02	< 3%	13%	12%	%0'86	%06<	>95%
%08	92%	75%	<3%	11%	15%	100,0%	%86<	100%

ational 81,70% 83,10% 84,70% 85,1% 91,1% 96,4% 100,0%	ille 78,90% 73,80% 84,40% 81,0% 93,9% 95,00% 100,0%	arçon 84,60% 92,30% 84,90% 89,5% 90,4% 91,00% 100,0%	lational ND ND 44,0% 48,3% 53,1% 58,3%	ille ND ND 42,4% 46,6% 51,5% 57,0%	iarçon ND ND 45,6% 49,8% 54,5% 59,5%	t de a ne- ment 13.50% 11.82% 14.95% 16.38% 18.11% 22,00% 25,00%	lette
	81,0%	%5'68	44,0%	42,4%	45,6%	16.38%	
National 81,70	26. Taux d'admission au Fille 78,90 CI	Garçon 84,66	National	d'achèvement Fille NE pour	Garçon	nent	budget de l'Etat hors dette

33. PP PP PP PP Tr				PAUVRETE			SECTEUR AGRICOLE
31. Proportion d'enfants 6- 14 ans qui travaillent		32. Pourcentage	population vivant en	seuil de pauvreté	33. Part de l'agriculture dans le PIB	34. Part du Budget d'Investissement sur ressources intérieures consacrée au secteur agricole	
National	Garçons	Filles	Urbain	Rural	National	griculture	dget ent sur erieures ecteur
36.7%	ND	ND	ND	ND	ND	%6.6	13.21%
ND	QN	QN	45.7%	65.2%	57.1%	%L'6	%86.6
QN	ND	ND	ND	ND	57.8%	6.4%	9.74%
ND	ND	ND	ND	ND	25.8%	8.1%	8.48%
ND	ND	QN	Q	ND	54.0%	8.5%	8.18%
<30%	<30%	<30%	40%	62,20%	52.5%	%9.8	>10%
<30%	<30%	<30%	38%	26%	50.4%	8.7%	>12%
<25%	<25%	<25%	34%	48%	48.4%	8.8%	>17%
<15%	<15%	<15%	<30%	<43%	42%	%0.6	>20%
<7.5%	<7,5%	<7,5%	<25%	<30%	<30%	10%	>20%

* les objectifs fixés pour les indicateurs 7.1 et 7.2 sont de réaliser 300 km de route et de piste en latérite et 1000 km de rolute en terre

ANNEXE 2: REPARTITION DES RESSOURCES PPTE 2004

Code PTIP	Sous secteur	Intitulé projet	Montant
11004	AGRICULTURE	PROGRAMME DE FERTILISATION DES SOLS	750 000 000
11005	AGRICULTURE	PROGRAMME DE SEMENCES D'ARACHIDE	4 675 000 000
11835	AGRICULTURE	REA EXT 1700HA PIV MADINA-PETE	197 000 000
11859	AGRICULTURE	PROMO.EXPORT.AGRI(PPEA)	430 000 000
11860	AGRICULTURE	PSAOP(proj.serv.agri.org.privé	75 000 000
19009	AGRICULTURE	PROG.APPUI.ACTEURS.COTON	- 500 000 000
19034	AGRICULTURE	PROG.AGR.VOLET PROTECT°CULTURE	3 000 000 000
19071	AGRICULTURE	DOTAT°BCI FDS CALAMIT.PJT.AGRI	2 000 000 000
11872	AGRICULTURE	Prog.Relance Cult Viv.Mais	650 000 000
		TOTAL AGRICULTURE	12 277 000 000
12043	ELEVAGE	PAPEL PHASE 2	155 000 000
		TOTAL ELEVAGE	155 000 000
14113	PECHE	REH.QUAI DE DEBARQUEMENT DE JOAL	331 000 000
14114	PECHE	MISE EN PLACE SYSTEME MONDIAL DE SECURITE.EN MER	405 000 000
		TOTAL PECHE	736 000 000
15081	EAU ET ASSAINISSEMENT	HYDRAUL VILLA.REG.THIES LOUGA L	401 507 771
15091	EAU ET ASSAINISSEMENT	PROJET AEP COMPLEMENTAIRE TOUBA	500 000 000
15508	EAU ET ASSAINISSEMENT	OUV.HYDR.DIGUES ANTISEL	100 000 000
41603	EAU ET ASSAINISSEMENT	PR.EAUX USEES GRD YOFF	193 000 000
	TOT	1 194 507 771	
44085	SANTE & NUTRITION	EQUIP.AGENTS COMMUNAUTAIRES	352 231 488
44090	SANTE & NUTRITION	EQUIPEMENT CENTRES ET POSTES SANTÉ EN PARATON	350 000 000
		TOTAL SANTE	702 231 488
45131	EDUCATION & FORMATION	PROG. DECEN. EDUC. FORM-PDEF	2 000 000 000
45132	EDUCATION & FORMATION	PPROGRAMME CANTINES SCOLAIRES	250 000 000
45132	EDUCATION & FORMATION	GRATUITEDES DES FOURNITURES	671 665 000
45133	EDUCATION & FORMATION	MICROPROJETS ET ÉQUIPEMENT CASES DES TOUT PETIT	839 000 000
45136	EDUCATION & FORMATION	APPUI AU FOND DE DEVELOP. ENSEIGN. TECH. E	330 000 00
45137	EDUCATION & FORMATION	PROJET APPUI AUX ECOLES	1 200 000 00
	TO	TAL EDUCATION FORMATION	5 290 665 00

47247	JUSTICE	PROJET RENFORCEMENT JURIDICTIONS	570 000 000
		TOTAL	570 000 000
23017	ARTISANAT	CONSTRUCTION VILLAG.ARTISAN	400 000 000
23024	ARTISANAT	PROJET FORMATION EN ALPHABETISATION FONCTI	450 000 000
		TOTAL ARTISANAT	850 000 000
24005	ENERGIES CLASSIQUES /RENOU	ELECTRIFICATION RURALE ET URBA	1 000 000 000
		TOTAL ENERGIE	1 000 000 000
29030	FEMMES	DOTATION AU FONDS DE LA MICROFINANCE	550 000 000
		TOTAL FEMME	550 000 000
33004	INFRASTRUCTURES	VOIERIE URBAINE	7 000 000 000
33028	INFRASTRUCTURES	CONSTR.PONT MEDINA DIATHBE	1 000 000 000
33035	INFRASTRUCTURES	ETUDE ET CONSTR. PONT A NGOUYE	1 400 000 000
	T	OTAL INFRASTRUCTURES	9 400 000 000
	ТОТ	AL GENERAL	32 725 404 259

ANNEXE 3: REPARTITION DES RESSOURCES PPTE 2005

Code PTIP	LIBELLE	Montants
11006	PROG RECONSTITUTION CAPITAL SEMENCIER RESTAURAT° SOL	4800
11073	PROG. HYDRO-AGRICOLE EN. BASSE CASAMANCE	200
11074	PROGRAMME LUTTE CONTRE MOUCHE BLANCHE	100
11835	REHABILITATION EXTENSION 1700HA PIV MADINA-PETE	1 600
11839	AMENAGEMENTCASLERS VALLEE.LAMPSAR (1 B71HA)	92
11861	PROGRAMME NATIONAL INFRASTRUCTURES RURALES (PNIR)	500
11870	AMENAGEMENT HYDROAGRICOLE ZONE BAKEL	657
19070	DOTATION BCI FONDS GARANTIE AGRICOLE	2 000
19071	DOTATION BCI FONDS CALAMITE AGRICOLE	1 500
13015	LUTTE CONTRE LES PLANTES AQUATIQUES DANS LE DELTA	1 000
	PROJET D'EDIFICATION DINFRASTRUCTURES DE STOCKAGE PRODUITS	
31001	HORTICOLES	236
	TOTAL AGRICULTURE, EAUX ET FORETS	12 685
12002	PROJET RÉHABILITATION ET CONSTRÚCTION ABATTOIRS	500
12003	PROGRAMME AGRCIOLE/ VOLET ELEVAGE	500
12029	CONTROLE EPIZOOTIES/PACE	150
	TOTAL ELEVAGE	1 150

14112	REALISATIONS STATIONS D'AQUACULTURE	325
14115	APPUI AUX STRUCTURES DE FORMATION ET DE VULGARISATION	104
14112	JETEE DE THIAROYE	300
14124	QUALDE PECHE DE HANN	220
14129	ACQUISITION CHALOUPE NEUVE	1 500
	TOTAL PECHE	2 449
15088	ALIMENTATION EN EAU POTABLE VILLAGES AXE GOROM LAMPSAR	45
15089 18001	ALIMENTATION EN EAU POTABLE VILLAGES AXE NDIOSMONE PALMARIN ETUDE FAISABILITE DU PROGRAMME 400 POINTS D'EAU	300
15508	OUVRAGES HYDRAULIQUES DIGUES ANTISEL	200
43125	ASSAINISSEMENT VILLES SECONDAIRES	1 000
10.120		2 288
24081	PROJET DIFFUSION SERVICES ELECTRIQUES EN MILIEU RURAL	670
43125	INSTALLATIONS ECLAIRAGE PUBLIC VILLES SECONDAIRES	800
10.120		1 470
29001	PROMOTION PME	360
29801	FONDS DE SOLIDARITE NUMERIQUE	250
	TOTAL APPUI SECTEUR SECONDAIRE	610
33098	PONTS HALWAR –GOULDUMBOU	1 500
43125	VOIERIES VILLES SECONDAIRES	3 200
	TOTAL TRANSPORTS ROUTIERS	4 70
41009	PROJET SECTORIEL EAU LONG TERME(PLT)	283
41601	ASSAINISSEMENT SAINT LOUIS KACLACK LOUGA	32
41603	PROJET ASSAINISSEMENT EAUX USEES GRD YOFF	17:
41605	PROJET ASSAINISSEMENT DIOURDEL	23
41607	PROJET ASSAINISSEMENT DAKAR	16
41609	RENOUVELLEMENT EQUIPEMENT ET RESEAUX ASSAINISSEMENT	1 12
41610	PROJET PILOTE D'ASSAINISSEMENT RURAL	12
	TOTAL HYDRAULIQUE URBAINE ET ASSAINISSEMENT	2 43
42004	EQUIPEMENT ESPACES JEUNES	20
42005	REHABILITATION CDEPS	10
45513	REHABILITATION ET EQUIPEMENT BIBILOTHEQUES ET CLAC	20
	TOTAL CULTURE, JEUNESSE ET SPORTS	60
44002	ACQUISITION IMAGERIE MÉDICALE HOP. PRINCIPAL	1 00
44017	PDIS/SANTE-ACTION SOCIALE II	6 55
	TOTAL SANTE NUTRITION	7 55
45131	PROG.DECEN. EDUC. FORM-PDEF	3 21
	TOTAL EDUCATION	3 21
46142	DOTATION FONDS ENTREPREUNARIAT FEMININ	20
46002	APPUI AUX 42 CENTRES PROMOTION ET DE REINSERTION SOCIALE	10
46007	INTERVENTION D'URGENCE DANS LES SECTEURS SOCIAUX	2 00

46140	CENTRE REINSERTION POUR HANDICAPES, DROGUÈS MALADES MENTAUX	2 000
46141	CONSTRUCTION CENTRES DEPARTEMENTAUX ACTIONS POUR LA FEMME	1 000
	TOTAL DEVELOPPEMENT SOCIAL	5 300
47706	CONSTRUCTION D'OUVRAGES ET D'INFRASTRUCTURES SOCIAUX	3 250
47044	FONDS DEQUIPEMENT DES COLLECTIV LOCALES	2 000
	TOTAL OUVRAGES ET INFRASTRUCTURES SOCIAUX	5 250
	TOTAL GENERAL	49 609

ANNEXE 4: MISE EN OEUVRE ET SUIVI DU DSRP DANS LES REGIONS

REGIONS	ACTIVITES	OBSERVATIONS
SAINT LOUIS	 Signature par le gouverneur de la région des actes d'arrêté des comités de pilotage et de suivi; Organisation d'atelier régional de révision des POR; Elaboration d'un programme de travail trimestriel soumis à la CSPCPMEF; Participation à différentes rencontres organisées par la CSPLPMEF à savoir: Retraite de travail sur les POR du DSRP à Kaolack. Finalisation des POR à Thiès Formation sur un modèle de rédaction des projets issus des POR Formation sur élaboration des matrices de comptabilité sociale à Tivaouane Communication sur l'articulation DSRP/droit de l'Enfant; Communication par des femmes dans les POR/DSRP; 	Aucune réaction n'a été enregistrée de la part de la CSPLPMEF concernant le programme de travail trimestriel
TAMBACOUNDA	Non documentée	Non documentée
THIES	 Arrêté portant création du comité de suivi et celui chargé du pilotage; Elaboration des POR en synergie avec les services étatiques collectivité locale, ONG société civil etc. Conception d'une base de données régionale; Sensibilisation sur la stratégie de réduction de la pauvreté au niveau de différentes catégories d'acteurs = (personnes handicapées, cellule inter - ONG) 	Les organes institutionnelles (comité de pilotage, comité de suivi) n'ont pas suffisamment fonctionné: l'absence de budget de fonctionnement Difficulté de mobiliser les autres acteurs régionaux La non implication de certains acteurs clé

	Mise en place des organes institutionnels (CRSE/CPS);	Déficit de communication entre la CSPLPMEF et les
LOUGA	Elaboration d'un programme de vulgarisation du DSRP;	organes régionaux
	 Elaboration d'un programme d'inventaire des intervenants de la région; 	
	 Communication sur la SRP lors de la journée mondiale de la population et la journée mondiale de la femme; 	
	 Mise en place des comités régionaux du GIF, du comité de suivi des centrales syndicales et de comités de suivi des ONG du CONGAD; 	
	 Contribution à l'élaboration des plans d'actions des femmes pour la mise en œuvre du DSRP; 	-
	 Participation aux rencontres organisées par la CSPLPMEF. 	
	 Restitution au niveau régional des résultats des rencontres nationales 	
DIOURBEL	Mise en place d'un cadre institutionnel	Les programmes d'actions ficelés ne sont pas exécutés
KAOLACK	Mise en place d'un cadre institutionnel;Conception d'une matrice des intervenants.	
MATAM	 Mise en place d'un cadre institutionnel par arrêté N° 29 du 30 juin 2003 Institutionnalisation des rencontres trimestriels du comité de pilotage Création de sous comité de pilotage au niveau de chaque département présenté par le projet 	Non installation des comités départementaux de pilotage faute de moyens; Non effectivité de l'engagement de la CSPLPMEF consistant à organiser des rencontres périodiques avec les CRSE; Manque d'expertise
		régionale en technique d'élaboration des projets

ANNEXE 5: ALIGNEMENT DES OSC ET DES AUTRES PARTENAIRES AU DSRP

REGION	MODALITES D'ALIGNEMENT DES OSC	MODALITES D'ALIGNEMENT DES AUTRES PARTENAIRES	OBSERVATIONS
MATAM	Le COLUPAS, le GIF, le comité des centrales syndicales et collectif de la société civile pour le DSRP ont chacun tenu un CRD présidé par le Gouverneur.	Articulation des projets des collectivités locales aux lignes d'action du DSRP	 Les partenaires évoluent en ordre dispersé dans la région. Les CLSE et le CP ne sont pas impliqués dans les rencontres des OSC .
LOUGA	Articulation des actions des OSC aux objectifs du DSRP assez faible et peu visible	Prise en compte des lignes d'action DSRP faible	Les autorités locales ne sont pas suffisamment sensibilisées aux enjeux du DSRP. Les dépenses des collectivités locales sont plus orientées vers le budget de fonctionnement.
SAINT LOUIS	 Le COLUPAS, le GIF, le comité des centrales syndicales et le collectif des ONG ont organisé des séminaires pour installer leur structure au niveau de la région. Le GIF pour le DSRP a révisé le POR selon une sensibilité Genre 	Le PAREP associe le CP et la CRSE à toutes ses activités. Les autres projets travaillent globalement dans le sens de la réduction de la pauvreté même s'ils associent timidement le CP et la CRSE. Le CARITAS a manifesté la volonté de financer le volet formation pour le compte du CP. Le comité régional du PRN a associé le service régional de la statistique lors des enquêtes Connaissance, pratique et couverture	La société civile locale travaille sans aucune synergie
TAMBACOUNDA	Non documenté	Non documenté	Non documenté
FATICK	Une diversité d'acteurs peu capacités/informés du DSRP: Programme de développement intégré de Fatick (DDIF), Femme, Enfant, Environnement (FEE), Association régionale des agriculteurs de Fatick (ARDF) Amicale des groupements du secteur de Foundiougne, Yungar, WAAME Union des groupements & Associations du Ndiombata (UGAN)	La plupart des projets et programmes qui interviennent dans la région s'inscrivent dans une logique de réduction de la pauvreté. Toutefois le CP et CPSE ne sont pas suffisamment impliqués.	Insuffisance de Coordination Déficit de communication

REGION	MODALITES D'ALIGNEMENT DES OSC	MODALITES D'ALIGNEMENT DES AUTRES PARTENAIRES	OBSERVATIONS
	 etc. Mise en place d'un cadre institutionnel; Elaboration du POR 2004; Conception et soumission au 	Absence d'un manuel des procédures; Fonctionnement	
KOLDA	financement d'une dizaine de projet; Recensement des ONG et projets qui interviennent dans la région; Participation aux différents ateliers organisés a Thies et a Tivaoune; Disponibilité d'une banque de données des OSC et des projets; Définition d'une stratégie de mise en oeuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté;	faible des comites; Manque de moyens financiers et matériels des comites; Manque de sensibilisation des acteurs a la base; Faiblesse du système de communication;	
DAKAR	Mise en place d'un cadre institutionnel ;	Non documenté	
ZIGUINCHOR	 Mise en place d'un cadre institutionnel; Présentation du système de suivi qualitatif et participatif du DSRP; Elaboration du POR; Elaboration et transmission des projets inscrits dans le PTIP; Elaboration et transmission d'un plan d'action sans feed-back; Appui a l'élaboration du plan d'action des femmes dans le cadre de la SRP Recensement des ONG et OCB. Animation d'un atelier d'information et de sensibilisation des OSC. 		

ANNEXE 6: MISE EN OEUVRE DES PRINCIPES DIRECTEURS

REGIONS	PRINCIPES PRIS EN COMPTE	MODALITE DE PRISE EN COMPTE	OBSERVATIONS
DIOURBEL	Participation	Implication dans les OSC dans la vulgarisation et l'appropriation du DSRP	Les autres six (6) principes timidement pris en compte
TAMBA	Non Documenté	Non documenté	Non documenté
LOUGA	Pas de jugement sur le respect des principes		Manque de suivi de la SRP ne permet pas de formuler un jugement
THIES	Non documenté	Non documenté	Non documenté
KAOLACK	Les sept (7) principes	Non documenté	Formulation des principes en terme de recommandation :

REGIONS	PRINCIPES PRIS EN COMPTE	MODALITE DE PRISE EN COMPTE	OBSERVATIONS
			- Comment traduire les principes ? - Contraintes potentielles - Mesures à prendre
FATICK	Participation	Appropriation du DSRP suite à plusieurs séances de sensibilisation au niveau des groupes vulnérables notamment les femmes	Non effectivité du principe faire-faire par l'exploitation limitée des compétences locales
MATAM	Pas de jugement		Timidité de la mise en œuvre de la SRP
SAINT-LOUIS	Célérité	Non documenté	- Timidité de la mise en oeuvre - Pas de synergie entre les interventions des projets et programmes
DAKAR	Non documenté	Non Documenté	Non documenté
KOLDA	Non documenté	Non documenté	Non documenté
ZIGUINCHOR	Transparence	Restitution aux intéressés des résultats du recensement des OSC et ONG intervenant dans la région commandité par la CSPLPMEF.	Mettre à la disposition des régions des moyens financiers pour la mise en place du plan d'action trimestriel;
	Equité	Consultation des bureaux d'études dans le choix du chargé de l'organisation des ateliers régionaux et locaux	unnesulei ,
	Célérité	Respect des délais d'envoie des POR et des projet à inscrire dans le PTIP	
	Responsabilisation	Contribution de la région au rapport d'avancement du DSRP Contribution des groupes vulnérables dans l'élaboration des plans d'action.	
	Participation	Implication de tous les acteurs aux activités menées.	
	Faire-faire	Elaboration des POR à inscrire dans le PTIP	

ANNEXE 7: RECOMMANDATIONS PAR REGION

REGION	RECOMMANDATIONS
ZIGUINCHOR	 Une plus grande intervention de proximité des programmes et projets; Une meilleure implication des acteurs dans la SRP; Une transparence dans la gestion; Allègement des procédures; Meilleure utilisation des moyens et des ressources.

REGION	RECOMMANDATIONS
DIOURBEL	 La re dynamisation des organes régionaux de pilotage de la SRP; Meilleure prise en compte des POR; Nécessité de mettre à la disposition des acteurs régionaux d'un instrument de gestion du BCI; Poursuivre la formation des points focaux régionaux; Appui matériel des organes régionaux de pilotage de la SRP et des collectivités locales.
KOLDA	 Redynamisation des comités de pilotage régionaux Mise en place d'une bonne stratégie de communication; décentralisation du BCI Doter les collectivités locales de PLD des PIC, du PRDI et des plans sectoriels; Réorientation des programmes dans les axes du DSRP; Meilleure fluidité de l'information entre la cellule de gestion et les organes de pilotage;
MATAM	 appul aux ARD Redynamisation des comités de pilotage et de suivi Bonne politique d'information vers la base; Respect des engagements pris lors des rencontres et ateliers; Renforcement des capacités des acteurs locaux; synergie des actions de tous les acteurs régionaux intervenant dans la SRP
KAOLACK	 Accompagner l'évaluation de visite sur le terrain Donner des moyes aux organes régionaux Inscrire les actions de suivi des politiques, programme et projets dans le programme d'activités régional :
THIES	 Organiser un atelier de partage et de mise à niveau sur l'état d'avancement du DSRP; Redynamiser les organes régionaux; Appuyer l'actualisation et la mise en œuvre effective des programmes d'activités; Créer et équiper des centres de documentation (informatisés) sur le DSRP PRDE à vulgariser auprès des collectivités locales
LOUGA	 Redynamiser le comité régional Capaciter les Comités pour Le suivi des indicateurs au niveau régional Meilleur prise en compte des POR Vulgariser les POR dans les régions Informer et sensibiliser les autorités sur les enjeux de la SRP
SAINT LOUIS	 Réorganiser des ateliers régionaux pour reprendre intégralement les POR; Décentraliser le PTLP Désagréger toutes les données au niveau régional Faire fonctionner tout le mécanisme de mise en œuvre Doter les comités régionaux de moyens de fonctionnement Demander un cahier de charge annuel aux comités Financer les activités transcrites dans les cahiers de charge Respecter les délais de ces cahiers de charge Légiférer sur la présentation du rapport régional des différents projets et programmes aux comités de mise en œuvre du DSRP
FATICK	 Meilleure fluidité de l'information entre la CSPLP et la cellule regionale de suiving de la cellule regionale de suiving la complexion de la cellule regionale de suiving la cellule regionale de suiving le cellule regionale de suiving le cellule regionale d'une politique pour une meilleure implication des collectivités locales Mise en place d'une politique pour mieux impliquer les capacités locales Mise en place d'une bonne politique d'information et de coordination entre les intervenants dans la région Nécessité de désagréger les indicateurs au niveau régional
DAKAR	NON DOCUMENTE
TAMBACOUNDA	NON DOCUMENTE

ANNEXE 8: PRINCIPALES RECOMMANDATIONS PAR GROUPES D'ACTEURS

COMMISSION	Recommandations
	Au niveau de la planification POS: améliorer la planification par un (i) appui conséquent aux points focaux du DSRP dans les ministères techniques (ii) une participation effective dans les exercices annuels de planification sectorielle. (iii) la permanence du travail de programmation. (iv) imprimer aux POS un
Services étatiques	caractère glissant adapté au CDMT. renforcer la collaboration avec les programmes prioritaires : A cet effet : (i) partager les informations sur les domaines d'interventions retenus chaque année ; (ii) participation conjointe et encadrement des exercices annuels de planification décentralisée ;(iii) assurer la participation de la CSPLP aux exercices annuels de planification de chacun des programmes prioritaires (iv) échanger sur les POS pou la réalisation d'activités conjointes dans les domaines d'intérêt commun. Au niveau de la communication
	réaliser un plan de communication.
	Assurer un suivi de l'exécution des engagements tant au niveau international qu'au niveau national (avec une affectation idoine des engagements) Mettre en place un comité de réception des ouvrages finalisés pour juger de la qualité des travaux avec la participation des acteurs du secteur Prendre en compte l'aspect environnemental pour chaque mode de transport
Secteur privé	 Retenir l'option de la gestion privée des aéroports (problèmes de sauvegarde) Mettre en place un plan de communication Renforcer et développer les capacités internes des organisations professionnelles et patronales en matière de coordination, de pilotage de programme, de réflexion, de proposition et d'analyse; Prendre en compte les actions déjà inscrites dans le document de stratégie de développement du secteur privé, en vue de leur déclinaison en études formulées suivant le « Plan d'Elaboration d'un Projet » renforcer le dispositif facilitant l'accès des entreprises aux sources de financement
	Voir tableau 45 : Recommandations par région
Partenaires au développement	 finaliser les stratégies en cours et mettre en cohérence le DSRP avec les différentes stratégies formulées ou reformulées, depuis la sortie du premier DSRP prendre les textes d'application de la LOASP intégrer la pêche parmi les priorités du futur DSRP finaliser la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée inscrire le plan d'action de la politique sectorielle de micro finance dans le plan d'action prioritaire et le tableau des indicateurs du DSRP révisé en tenant compte des chronogrammes des activités. poursuivre les différentes mesures de politiques budgétaires engagées dans le cadre des réformes en cours. réaliser une étude stratégique d'impacts environnementaux dans le cadre de la Stratégie de Croissance Accélérée augmenter la dotation en ressources des collectivités locales pour le renforcement de leurs capacités. utiliser une approche d'analyse et d'intégration du genre à toutes les étapes du processus dans la perspective de la révision du DSRP

 assurer la traduction budgétaire de la mobilisation des ressources publiques internes et externes sur les dispositifs du DSRP, notamment au travers des mesures ci-après: 1) améliorer la planification budgétaire;2) Déconcentration de la gestion des moyens publics; 3) Amélioration des circuits de dépense

Agriculture

- Créer les infrastructures (pistes de production pour désenclaver les zones de culture, les infrastructures de stockage, les moyens de transport adéquats et tout le matériel post-récoltes)
- Faire de l'élevage une priorité;
- Mettre en œuvre via les réseaux de caisses mutuelles, des fonds permettant de bonifier les crédits nécessaires au financement des équipements appropriés.

Emploi des jeunes

- Doter en moyens supplémentaires et décentraliser structures déjà existantes comme le FNPJ, le FNAE, l'ANEJ pour le financement de projets créateurs d'emplois et impliquer les jeunes de la société civile dans les commissions de ces structures pour plus de transparence; Impliquer la société civile.
- Rendre fonctionnel l'Observatoire national de l'emploi ;
- Renforcer les secteurs pourvoyeurs d'emplois comme la pêche, l'agriculture, le commerce et les programmes de développement rural entre autres

Privatisation

- Accorder des faveurs fiscales aux personnes ayant fait l'objet de départs pour motifs économiques;
- Prendre des mesures fiscales particulières pour faciliter l'actionnariat populaire au niveau des entreprises.
- Accorder une exonération fiscale sur le fonds commun de placement constitué par le personnel dans le cadre de la privatisation.
- Créer les conditions d'une mobilisation de l'épargne au profit du personnel des sociétés à privatiser pour lui permettre d'acheter des actions.
- Promouvoir une véritable politique de la bourse des valeurs mobilières dans le cadre des privatisations

Dispositif institutionnel

- Faciliter la communication entre les différents acteurs, notamment les OSC, dans la planification, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie;
- accélérer la création du site web de la cellule pour le partage des informations;
- accélérer et terminer la conception du lancement du Portail du développement.
- changer la dénomination de la CSPLP en Cellule de Suivi du DSRP
- organiser une séance d'évaluation des missions des quatre pôles de la société civile qui étaient chargé de la vulgarisation du DSRP. Ceci dans le but d'étudier les difficultés rencontrées, de capitaliser les acquis et de poursuivre l'expérience;
- Assurer le financement des plans d'action des quatre pôles de la société civile pour rendre leur contribution plus effective et plus efficiente dans le processus du DSRP.
- Traduire le DSRP en langue nationale pour permettre aux populations de mieux le comprendre et de se l'approprier;
- Mettre en place l'observatoire national de la société civile.

Genre

- Rendre effective la distribution des manuels scolaires purgés des préjugés sexistes
- Mettre un accent particulier sur l'alphabétisation des femmes
- Impliquer davantage la société civile dans le dispositif institutionnel à tous les niveaux en tenant compte d'une approche d'équité entre les genres.
- Désagréger les indicateurs de moyens, d'exécution et d'impact

- Prendre en compte dans le budget toutes les actions prioritaires
- mettre en place un observatoire sur les droits de la femme
- Harmoniser les lois internes avec les lois internationales en matière de droits fondamentaux des femmes
- Réviser le code de la famille dans le sens d'une plus grande équité dans la répartition de l'autorité parentale
- Réviser le code général des impôts (article 33 104 ; fiscalité)
- Permettre aux organisations de femmes de se constituer partie civile
- Assouplir les conditions et procédure d'accès aux ressources financières
- Pérenniser les programmes d'allégement des travaux des femmes
- Encourager les initiatives de lutte contre toute formes de violences faites aux femmes
- Intensifier les programmes de formation en capacitation des femmes
- Faciliter l'accès à la terre, à l'habitat social, aux équipements et intrants
- Augmenter les ressources financières des initiatives réussies comme le PNIR, l'AFDS ou le PLCP
- Confier des lignes de crédits aux ONG de la société civile au bénéfice des femmes

Santé

- Privilégier en 2005 les régions défavorisées comme Tamba, Kolda et Matam dans l'allocation des ressources.
- Evaluation la réforme hospitalière
- Décentraliser la gestion de la santé à base communautaire
- Appliquer l'effectivité de l'autonomie des mutuelles de santé avec législation assouplie (accès à la PNA et à la subvention pour les maladies chroniques)

Secteur « Eau »

- Evaluer le degré de satisfaction du personnel par rapport aux coûts additionnels relevés dans le BDF et voir dans quelle mesure ils permettent d'atteindre les objectifs désignés
- Augmenter le budget pour le programme de renforcement de capacités de la société civile et des populations

Groupe « Enfants »

- ♦ Pour atteindre les objectifs il convient d'aborder une stratégie d'intervention que intègre tous les objectifs dans une démarche systématique
- Encourager les ONG et la société civile à la prise en charge des couches vulnérables comme les talibés et enfant mendiant
- Augmenter le budget consacré au secteur et assurer une gestion transparente
- Evaluer l'étendu de priorités non intégrés et les promouvoir dans les programmes futurs, en synergies avec le milieu environnemental (famille d'origine, de confiage, employeur etc.)

Groupe « Personnes handicapées »

- Encourager la budgétisation effective de toutes les actions prioritaires contenues dans le DSRP en faveur de l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées
- Réduire les coûts d'accès aux services sanitaires en élaborant des programmes de subvention des soins et des appareillages
- Promouvoir l'intégration des handicapés dans le secteur privé, la fonction publique (respect du quota de 15%)
- Promouvoir l'accès aux moyens de transport et aux infrastructures adaptées aux handicapés

Groupe des « Aînés »

- · Confier aux aînés un rôle dans l'éducation et la scolarisation des enfants,
- faciliter l'accès au crédit pour la réalisation de projets générateurs de revenus,
- l'Intégrer dans les programmes et projets de lutte contre la pauvreté d'un volet pour les aînés,
- l'Intégrer et développer la gériatrie et de la gérontologie dans les filières de

- formation à l'université et dans les instituts spécialisés,
- l'Appuyer les structures de prise en charge des aînés ainsi que leurs mouvements associatifs,
 - Créer des structures d'appui-conseil et de soutien aux projets des aînés dans le cadre de la pré- retraite.

ANNEXE 9: TABLEAUX SUR LA PROGRAMMATION ET DE L'EXECUTION BUDGETAIRE

Tableau 1 : Articulation par secteur, axe stratégique : Création de richesses

SECTEUR	Nombre de lignes d'action inscrites dans le PAP DSRP	Nombre de lignes d'action bénéficiant de projets dans le BCI	Montant budgétisé	Taux d'articulation (%)
Agriculture	40	10		25
Infrastructure de soutien	4	2		50
	14	2		14.3
Elevage	12	2		16.6
Pêche	5	1		20
Artisanat		1		12.5
Industrie	8	2		18.2
Energie	11	2		20
Mines	5			0
Tertiaire	4	0		
Secteur privé	32	0		0
Appui aux PME	5	2		40
	7	0		0
Emploi Total	147	23		15.6

Tableau 2 : Articulation par secteur, axe stratégique : Renforcement des capacités et promotion

	des services soci			
SECTEUR	Nombre de lignes d'action inscrites dans le PAP DSRP	Nombre de lignes d'action bénéficiant de projets dans le BCI	Taux d'articulation (%)	
Education-Formation	14	2	14.3	
	22	12	54.5	
Santé		2	33.3	
Eau potable	9	3	33.5	
Ressources naturelles et	21	5	23.8	
environnement	7	1	14.3	
Assainissement	70	23	31.5	
Total	73	23	0110	

Tableau 3 : Articulation par secteur, axe stratégique : Amélioration des conditions de vie des

SECTEUR	Nombre de lignes d'action inscrites dans le PAP DSRP	Nombre de lignes d'action bénéficiant de projets dans le BCI	Taux d'articulation (%)	
Enfants	26	4	15.4	
	7	2	28.6	
Femmes	15	0	0	
Handicapés	15	0	0	
Aînés	4	0	U	
	4	2	50	
Habitats des groupes vulnérables	FC	Q	14.3	
Total	56	0	14.0	

Tableau 4 : Liste des actions prioritaires ne bénéficiant pas de projet ou programme par secteur et objectif

Secteur	Objectif Objectif			
	Actions prioritaires	Objectifs		
Infrastructures	Réalisation de nouveaux branchements téléphoniques	Etendre le réseau téléphonique		
de soutien	Réhabilitation de routes en terre			
	Appui technique et financier aux orpailleurs	Désenclaver les zones rurales		
Mines	Apparteoningue et infancier aux orpanieurs	Favoriser l'émergence d'activités minières		
Tertiaire	Création et réhabilitation de marchés ruraux	artisanales et semi-industrielles		
0-4	Préparation d'un document stratégique pour	Développer le commerce intérieur		
Secteur privé	l'insertion du Sénégal dans le commerce mondial	Promouvoir les investissements et les exportations		
Emploi	Programme d'information sur le marché de l'emploi	Renforcer l'efficacité et la transparence du marché mondial		
Ressources	Elaboration de plans régionaux pour	Trouver un point d'équilibre entre satisfaction		
naturelles et	l'environnement	des besoins et le maintient de la biodiversité		
environnement	Mise en œuvre de plans régionaux pour	and a second of to maintient de la blodiversite		
on vironicine in	l'environnement			
	Construction de latrines pour les ménages en	Améliorer l'accès à des systèmes adéquats		
Assainissemen	milieu rural	d'évacuation des extréca		
t	Développement de système de gestion de déchets	Améliorer l'accès à des systèmes adéquats		
	solides en milieu urbain	d'évacuation des eaux usées et des ordures		
		ménagères		
	Amélioration du système de soins de santé	Assurer une couverture socio-sanitaire et		
	primaires	nutritionnelle adéquate aux enfants de famille		
		vulnérables		
	Lutte contre les maladies diarrhéiques, la	Assurer une couverture socio-sanitaire et		
	malnutrition, etc.	nutritionnelle adéquate aux enfants de famille		
		vulnérables		
	Sensibilisation sur l'importance de l'éducation	Scolariser et former les enfants en âge		
		scolaire et non pris en charge		
Enfants	Programme de sensibilisation contre les fléaux de la drogue			
	Prise en charge des enfants en situation de	Protéger et promouvoir les enfants en situation		
	vulnérabilité	de risque en conflit avec la loi		
	Renforcement des capacités des familles			
	défavorisées à prendre en charge les enfants			
	Appui aux structures et associations de prise en	Susciter une mobilisation sociale pour		
	charge des talibés	l'amélioration des conditions de vie des talibés		
		dans les daaras		
	Promotion de la réinsertion sociale des enfants	Développer une stratégie de prise en charge		
		des enfants en conflit avec la loi et des enfants		
	Programmon diagonaise amount du tour d	en situation difficile		
emmes	Programmes d'accroissement du taux de consultations prénatales et de diminution du taux	Promouvoir l'amélioration de la santé des		
	de morbidité et de mortalité maternelle	femmes et des filles		
	Equipements spécialisés et réduction des coûts et			
	services à usage courant des personnes	Améliorer l'état sanitaire et la mobilité des		
	handicapées	personnes handicapées		
	Equipements spécialisés dans les infrastructures			
Handicapés	scolaires et universitaires	Promouvoir l'éducation et la formation des		
	Promotion de la scolarisation universelle des	personnes handicapées		
	enfants handicapés	personnee handioapeed		
	Promotion de l'accès des personnes handicapées	Améliorer la situation économique et sociale		
	à l'emploi	des personnes handicapées		
	Mise en place de structures sanitaires spécialisées	Garantir l'épanouissement physique et moral		
lînés	en gériatrie Fonds de promotion des aînés	des aînés		

Tableau 5 : Exécution budgétaire : AGRICULTURE

Objectifs prioritaires	Actions prioritaires	Libellé/prog-projet	Montant Total Mobilisé	Ressources internes 2004	Exécution	Taux d'exé cution
romouvoir une onne politique	Appui au développement des systèmes d'information	Programme de fertilisation des sols	750	750	750	100.00
e ommercialisati n et de istribution		Promotion Exportation Agricole	1038	488	457	93.68
ntensifier et noderniser la roduction	Mise en place d'un fonds de bonification du secteur de l'agriculture	Programme agr icole volet protection Culture	4400	4400	4 586	104.22
gricole		Dotation BCI Fonds Bonification agricole	900	900	900	100.00
		Programme semences d'arachide	4675	4675	4 675	100.00
	Formation et conseils	Programme appui acteurs Coton	863	863	863	100.00
	-9	Projet Developpement Agricole Matam (PRODAM II)	958	56	40	71.47
	Accroissement des périmètres irrigués	Aménagement Casier Kabilo (720 HA)	2284	284	77	27.05
		Realisation et Ext ention de1700ha Périmètre Irrigué Villageois Madina-Pete	5357	197	197	100.00
		Aménagement Casiers Vallée lampsar (1871 HA)		66	66	100.00
Développer 'agriculture rriguée			1600	100	0	0.00
		Appui Développement Rural ANAMBE	1800	7	0	0.00
		Projet Agro-Past oral de Tivaouane	1047	47	29	61.48
		Projet petite irrigation locale	1111	150	0	0.00
	Construction de barrages anti-sel et de digues de	Ouvrage hydr aulique digues antisel	600	100	0	0.00
	retenue	Programme de réalisation de bassins de rétention	3500	1500	589	39.29
	Promotion d'unités agro- industrielles de substitution aux produits importés	Projet micro entreprises (PROMER	756	15	7	49.27
Promovoir l'agro-industrie	Mise en place d'un fonds de	Dotation BCI Fonds de garantie projet agricole		4000	5 100	127.50
	garantie	Dotation BCI Fonds Calamité projet Agricole	3500	3500	2 616	74.73
Donforcer le	Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de	Programme de Soutier Acteurs Paysans	3787	587	388	66.02
Renforcer le rôle des organisations paysannes	renforcement des organisations professionnelles paysannes	Programme d'Aménagement et	1290	40	31	76.56
		TOTAL	45792	22725	21370	94,04

Tableau 7 : Exécution des projets PAP sur ressources internes 2004 : Secteur : APPUI AUX PME

Objectifs prioritaires	Actions prioritaires	Libellé/ prog-projet	Montant Total Mobilisé	Ressources internes 2004	Exécu tion	Taux d'exécutio n
Appuyer et accompagner les	l'accès aux services de conseil	Promotion des PME horticoles	131	30	20	
developpement	Développement de programmes de financement par les SFD pour les secteurs porteurs	Dotation au fonds de la micro finance	550	550	40	7.27
		TOTAL	681	580	60	10,34

Tableau 8 : Exécution des projets PAP sur ressources internes 2004 : Secteur ARTISANAT

Objectifs prioritaires	Actions prioritaires		Mobilisé	Ressources internes 2004	Exécution	Taux d'exécution
Améliorer la qualité des produits artisanaux	Création de centres de distribution décentralisés	Construction village artisanal	560	560	0	0.00
		TOTAL	560	560	0	0,00

Tableau 9 : Exécution des projets PAP sur ressources internes 2004 : Secteur ELEVAGE

Objectifs prioritaires	Actions prioritaires	Libellé/ prog-projet	Montant Total Mobilisé	Ressources internes 2004	Exécution	Taux d'exécution
Réaliser la sécurité l'insémination ar alimentaire Développement	Développement de l'insémination artificielle	Projet Amélioration race bovine	1000	1000	162	16.24
		Programme d'Appui à l' Eevage Phase II	2873	1047	427	40.78
		TOTAL	3873	2047	589	28,79

Tableau 10 : Exécution des projets PAP sur ressources internes 2004 : SECTEUR ENERGIE

SECTEOR ENERGIE								
Objectifs prioritaires	Actions prioritaires	Libellé/ prog-projet	Montant Total Mobilisé	Ressources internes 2004	Exécution	Taux d'exécution		
Améliorer et sécuriser l'accès des populations aux combustibles domestiques	Accès des populations aux combustibles	Projet gestion des énergies traditionnelles	639	117	84	71.64		
	domestiques	Appui sous secteur combustible domestique	462	12	12	99.93		
Renforcer l'électrification rurale	Intensification de l'électrification rurale	électrification rurale et urbaine	2000	2000	2 000	100.00		
		électrification Ranérou	1000	1000	1 000	100.00		
		TOTAL	4101	3129	3096	98,94		

Tableau 11 : Exécution des projets PAP sur ressources internes 2004 : SECTEUR INDUSTRIE

Objectifs prioritaires		Libellé/ prog-projet	Montant Total Mobilisé	Ressources internes 2004	Exécutio n	Taux d'exécution
	Dispositif d'appui et de suivi des performances des entreprises	programme mise à niveau des entreprises	2150	150	150,00	100,00
		TOTAL	2150	150	150	100,00

Tableau32 : Exécution des projets PAP sur ressources internes : SECTEUR infrastructures de soutien

NAME OF TAXABLE PARTY OF TAXABLE PARTY.	Joutien					
Objectifs prioritaires	Actions prioritaires	Libellé/prog-projet	Montant Total Mobilisé	Ressources internes 2004	Exécution	Taux d'exécution
Renforcer les - centres	Equipement des villages	Programme Equipement Monde Rural	3000	3000	2 699	89,95
	Equipement des villages	Programme Réveloppement Rural de Matam (PDRM)	2911	509	0	0,00
Désenclaver les zones	Construction de routes en terre	Programme nationale d'infrastructures Rurales	7200	700	700	100,00
rurales		Construction pont Madina Ndiathbe	2500	2500	1 000	40,00
	Construction de routes en terre	Etude et construction Pont Ngouye	2900	2900	1 400	48,28
		TOTAL	18511	9609	5799	60,34

Tableau 13 : Exécution des projets PAP sur ressources internes 2004 : SECTEUR : MINES

Objectifs Prioritaires	Actions prioritaires	Libellé/prog-projet	Montant Total Mobilisé	Ressources internes 2004	Exécutio n	Taux d'exécution
d'activités minières sur les r	Réalisation d'études sur les ressources disponibles	Etudes prospection promotion géologiques et minière	649	649	562	86,52
		Prospection promotion pétrole	250	250	250	100,00
		TOTAL	899	899	812	90,32

Tableau 14 : Exécution des projets PAP sur ressources internes 2004 : SECTEUR EDUCATION-FORMATION

Objectifs prioritaires	Actions prioritaires	Libellé/ prog-projet	Montant Total Mobilisé	Ressources internes 2004	Exécution	Taux d'exécution
G / / !!	let équipomente de calles de	Projet appui aux écoles élémentaires	1200	1200	428,58	35,71
		Programme Décennale pour l' Education et la Formation	49514	49514	16078,41	32,47
		TOTAL	50714	50714	16506,99	32,55

Tableau 15 : Exécution des projets PAP sur ressources internes 2004 : SECTEUR EAU POTABLE

Objectifs prioritaires	Actions prioritaires	Libellé/prog-projet	Montant Total Mobilisé	Ressources internes 2004	Exécution	Taux d'exécution
		Programme 60 pts d'eau dans 6 regions,	1000	1000	938,24	93,82
		Accès Eau Potable (AEP) gorom lampsar	1995	45	14,99	33,31
	roître le taux	Projet AEP complément Touba	1000	1000	0,00	0,00
		Projet de dessalement Palmarin	68	68	0,00	0,00
Accroître le taux d'accès à l'eau		Programme réalisation 26 forages et réservoirs	691	132	74,55	56,48
potable		Hydraulique villageoise et pastorale	835	73	61,32	84,00
	Réhabilitation et	Projet CILSS 100 puits	1066	200	72,49	36,25
	fonçage de puits modernes en milieu rural	projet renforcement AEP dans bassin arachidier	1015	15	13,76	91,73
		Renforcement systéme gestion forestière ruraux, Ph I	1024	24	19,83	82,61
		Renouvellement anciens forages	800	500	1047,72	209,54
		TOTAL	9494	3057	2242,9	73,36

Tableau 16 : Exécution des projets PAP sur ressources internes 2004 : SECTEUR ASSAINISSEMENT

Objectifs prioritaires	Actions prioritaires	Libellé/prog-projet	Montant Total Mobilisé	Ressour ces internes 2004	Exécutio	Taux d'exécution
Améliorer l'accès à des systèmes adéquats d'évacuation des excréta	Augmentation de la connexion au	Programme Eaux usées Grd Yoff	420	420	191	45,46
	miliou urbain of nort-urbain	Programme national Assainissement	6000	6000	6 000	100,00
		TOTAL	6420	6420	6191	96,43

Tableau 17 : Exécution des projets PAP sur ressources internes 2004 : SECTEUR RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

Objectifs prioritaires	Actions prioritaires	Libellé/ prog-projet	Montant Total Mobilisé	Ressources internes 2004	Exécution	Taux d'exécution
Valoriser les ressources forestières Promotion d'unités d'exploitation et de transformation des produits forestiers Promotion d'unités d'exploitation et de transformation des produits forestiers	d'exploitation et de transformation des	Villages fruitiers forestiers	500	500	375,88	75,18
	d'exploitation et de transformation des	Développement, Intégré autour de pépinières	715	15	13,84	92,29
	Protection et aménagement des forêts, des bassins versants	Campagne National de reboisement	500	500	496,96	99,39
Sauvegarder		Reboisement Zone du littoral	665	15	14,64	97,62
'environnement et lutter contre la		Réhabilitation Fleuve Sénégal	500	30	28,50	94,98
désertification	Mise en œuvre de programmes	Projet Organisation Gestion Villages (POGV II)	2170	15	8,72	58,11
	d'aménagement et d'agro- foresterie	Projet Agroforestier Diourbel II (PAGF)	1360	15	3,96	26,39
Sauvegarder la faune et la flore	Programme de lutte contre les feux de brousse	Gestion intégrée des écosystèmes	1191	65	0,00	0,00
		TOTAL	7601	1155	942,50	82

Tableau 18 : Exécution des projets PAP sur ressources internes 2004 SECTEUR SANTE

		0201201101				
Objectifs prioritaires	Actions prioritaires	Libellé/prog-projet	Montant Total Mobilisé	Ressources internes 2004	Exécution	Taux d'exécution
in	Equipement des infrastructures sanitaires	Equipement centres et postes de santé	350	350	349,97	99,99
		Programme de Développement lintégré Santé et Développement social	38409	8106	5217,89	64,37
		TOTAL	38759	8456	5567,86	65,85

Tableau 19 : Exécution des projets PAP sur ressources internes 2004 SECTEUR ENFANT

Objectifs Prioritaires	Actions prioritaires	Libellé/ prog-projet	Montant Total Mobilisé	Ressources internes 2004	Exécutio n	Taux d'exécution
prise en charge des enfants	travail et de la qualité du	Rehabilitation, Equipement structures Education Surrveillée	250	250	383,14	153,26
		TOTAL	250	250	383,26	

Tableau 20 : Exécution des projets PAP sur ressources internes 2004 : SECTEUR FEMME

Objectifs prioritaires	Actions prioritaires	Libellé/prog-projet	Montant Total Mobilisé	Ressources internes 2004	Exécution	Taux d'exécution
Améliorer la situation d'infrastructures d'allégement des sociale des femmes d'allégement des		projet de lutte contre la pauvreté des femmes	5444	300	202,96	67,65
		crédits pour les femmes	1200	500	216,70	43,34
	Appui aux groupements féminins	300	300	59,85	19,95	
		TOTAL	6944	1100	479,51	43,59

Tableau 21 : Exécution des projets PAP sur ressources internes 2004 SECTEUR HABITATS DES GROUPES VULNERABLES

Objectifs prioritaires	Actions prioritaires	Libellé/prog- projet	Montant Total Mobilisé	Ressources internes 2004	Exécution	Taux d'exécution
Assurer un meilleur acces	Programme d'amélioration de l'habitat dans les quartiers pauvres péri- urbains et urbains	Programme promotion des Zones Aménagement Concerté	1700	1700	2 146	126,22
		TOTAL	1700	1700	2 146	126,22